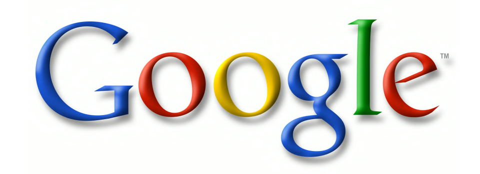
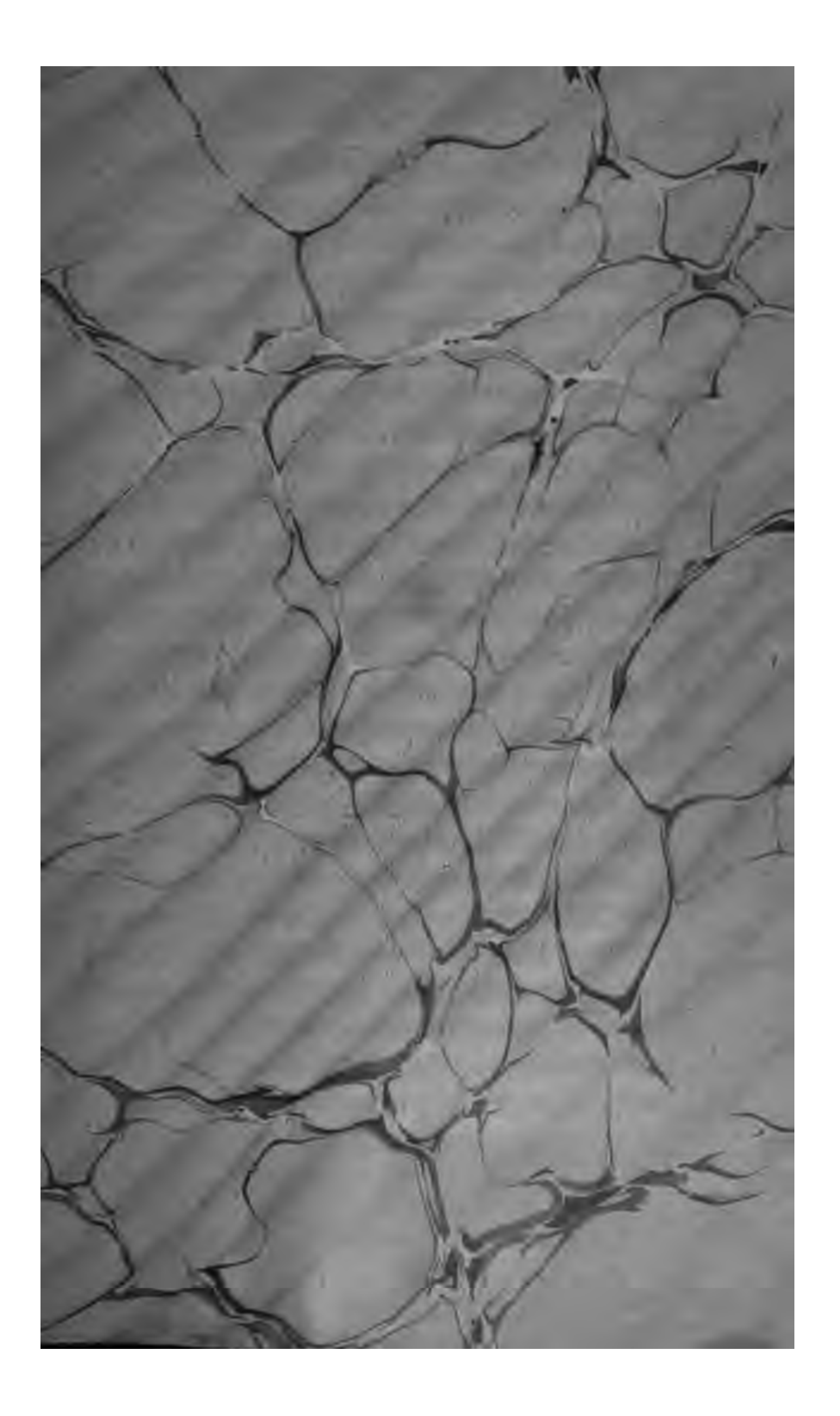



A 836,951


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



L'EUROPE

ET LA

CONQUÊTE D'ALGER

E. le MARCHAND
Ancien Ministre plénipotentiaire.

L'EUROPE
ET LA
CONQUÊTE D'ALGER

d'après des documents originaux
tirés des Archives de l'État.



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1913

AVANT-PROPOS

L'affaire du Maroc nous a porté à étudier de près l'histoire de notre établissement en Algérie; il nous a semblé qu'on en pouvait tirer d'utiles enseignements. En 1830, nous nous trouvions aux prises avec des indigènes de même race et de même religion que les Marocains; alors comme aujourd'hui, une grande Puissance s'efforçait de mettre obstacle à notre entreprise. Quelle a été dans ces circonstances difficiles la persévérance de Charles X, la fermeté de ses ministres, l'adresse de ses diplomates, la vaillance de son armée, l'habileté du commandant en chef de l'expédition, c'est ce qu'on verra dans la suite de ce récit.

Cette histoire a été déjà plusieurs fois racon-

tée ; mais après les recherches que nous avons faites dans les archives de la Guerre, de la Marine et surtout des Affaires étrangères, nous avons pensé qu'elle pouvait être utilement complétée, particulièrement en ce qui concerne les négociations diplomatiques si délicates et si importantes qui ont été suivies à cette époque. C'est d'après les documents authentiques de l'époque qu'ont été écrites les pages qui vont suivre.

L'EUROPE
ET LA CONQUÊTE D'ALGER

I

Constitution de la Régence. Ses origines. Les Concessions d'Afrique. Premiers rapports d'Alger avec l'Europe.

L'État d'Alger, au début du dix-neuvième siècle, avait une constitution singulière. Seule en Europe, celle de l'État pontifical pouvait lui être comparée. De même que le Pape était choisi par le Collège des cardinaux, le Dey était élu à vie par les hauts fonctionnaires qui composaient le divan. Une fois installé, il se considérait comme seul maître et souverain absolu. Il exerçait le pouvoir avec l'aide de quatre se-

1

crétaires d'État qui étaient: le ministre de la Marine, chargé en même temps des Affaires étrangères, le grand trésorier, l'administrateur des Domaines, et l'agha, commandant général de la milice. Enfin il gouvernait l'intérieur du pays par l'intermédiaire de trois Beys, ceux de Constantine, de Titteri et d'Oran, qu'il nommait et auxquels il fournissait des détachements empruntés à la milice. Ces Beys étaient tenus de venir tous les trois ans à Alger pour rendre compte de leur administration et apporter le tribut. Ils avaient dans leur résidence un pouvoir absolu, mais leur autorité était le plus souvent contestée par les tribus de la campagne.

Le divan était formé des quatre secrétaires d'État, des dignitaires de la religion musulmane et des chefs de la milice. Le Dey prenait son avis dans les affaires importantes.

Toutes les fonctions étaient réservées aux membres de la milice. Son origine remontait aux 2.000 janissaires envoyés au seizième siècle par le Sultan à Barberousse II, lorsque celui-ci se plaça sous la suzeraineté de la Porte. Ils furent successivement rejoints par de nombreux aventuriers, originaires de toutes les parties de

la Turquie, mais surtout de l'Asie Mineure, gens sans foi ni loi, qui se renouvelaient sans cesse. Ce corps, fameux par sa bravoure et son audace, s'appelait l'*Odjak*. Il constituait en fait le véritable pouvoir de la Régence et la domina jusqu'à la fin.

En 1830, Alger comptait environ 50.000 âmes. La population totale de la Régence évaluée, à cette époque, d'un million à un million et demi d'habitants, était principalement composée de Berbères, descendants des anciens Numides, et d'Arabes, amenés par les invasions musulmanes. Avec le cours du temps, ces deux races s'étaient plus ou moins mélangées, sauf dans certaines régions comme la Kabylie, uniquement peuplée de Berbères. On donnait le nom de Maures aux habitants des villes, dont le sang était fréquemment mêlé d'éléments étrangers.

Les Turcs étaient au nombre d'une dizaine de mille. C'étaient les maîtres du pays, *l'invincible milice*. Beaucoup d'entre eux s'étaient mariés avec des femmes maures, mais les enfants issus de ces unions, les Coulouglis, étaient regardés comme d'un rang inférieur à leurs pères et exclus des emplois publics.

Il y avait encore en Algérie des nègres, pro-

venant de l'intérieur de l'Afrique et vendus comme esclaves. Enfin, dans les villes, nombre de Juifs s'adonnaient au commerce. Souvent ils cherchaient à gagner la faveur des Turcs en leur servant d'espions et en renseignant leurs corsaires sur l'itinéraire des navires étrangers. Ils n'en étaient pas moins l'objet du mépris et des mauvais traitements des musulmans.

L'Algérie, formée de l'ancienne Numidie et de la Mauritanie césarienne, fut conquise par les Romains qui l'occupèrent durant quatre siècles et y apportèrent leur civilisation. Elle jouit pendant cette période d'une prospérité attestée par les ruines de nombreux monuments qu'on y voit encore aujourd'hui. Lors de la décadence de l'Empire, elle fut envahie, de 429 à 545, par les Vandales, qui furent à leur tour chassés par Bélisaire. Un siècle après, les Sarrasins y firent leur apparition et répandirent l'islamisme. Au seizième siècle, le fameux corsaire Barberousse la transforma en un repaire de pirates. Appelé par les Algériens pour leur prêter secours contre les Espagnols qui, sous le cardinal Ximenès, s'étaient établis à Oran, il assassina le Prince qui l'avait accueilli comme un libérateur et, en 1516, se proclama à sa place. Charles-Quint

le fit attaquer par le gouverneur d'Oran qui le battit à plusieurs reprises. Assiégé dans Tlemcen par les Espagnols, Barberousse se défendit jusqu'à la dernière extrémité et périt les armes à la main en 1518.

Il eut pour successeur son frère Keir ed din, appelé Barberousse II, qui, redoutant une révolte, se plaça en 1520 sous la protection de la Porte à laquelle il céda la souveraineté d'Alger. Soliman II le nomma pacha et lui envoya un secours de 2.000 janissaires avec lesquels il s'empara de la forteresse que les Espagnols avaient construite en 1510 sur un îlot en face d'Alger ; il employa les esclaves chrétiens à créer un port en reliant cet îlot à la terre ferme par une jetée en pierres ; puis il se rendit maître de Tunis et de Bizerte. En 1535, Charles-Quint l'attaqua à Tunis, avec la flotte d'André Doria, et le contraignit à rendre cette ville.

Cependant l'Empereur avait résolu d'anéantir la principale forteresse de la piraterie dans la Méditerranée et, après avoir achevé de grands préparatifs, il se disposa à partir pour Alger à l'automne de 1541. Le pape Paul III et Doria cherchèrent à l'en dissuader, à cause de la saison trop avancée, mais inutilement. L'armée,

commandée par le fameux duc d'Albe, comprenait 22.000 hommes ; la flotte, sur laquelle était embarqué Fernand Cortez avec ses deux fils, près de 400 navires. Le 20 octobre, on débarqua sans résistance à l'est de la ville. L'Empereur lui-même s'établit sur les hauteurs du Sud-Est, à l'endroit où fut élevée plus tard la forteresse qu'on appela en mémoire de lui Sultan-Khalassi. Bientôt l'armée fut attaquée par une nuée d'Arabes ; contre ces ennemis nombreux, les munitions s'épuisaient rapidement. Enfin, dans la nuit du 25, survint une tempête épouvantable. Les hommes, campés en plein air, eurent beaucoup à souffrir. Par suite de la pluie torrentielle, les armes à feu devinrent inutilisables ; l'ennemi profita des circonstances pour faire une sortie meurtrière. La flotte n'avait pas été moins éprouvée ; 130 navires avaient été perdus, avec les vivres et les munitions qu'ils portaient ; les autres avaient dû chercher un refuge à l'abri du cap Matifou, et la mer restait mauvaise. Doria fit connaître à l'Empereur le péril de sa situation. Charles-Quint tint conseil et, malgré l'avis contraire de Fernand Cortez, il reconnut avec la majorité de ses généraux la nécessité de se rembarquer pour sauver le reste

de l'armée. Dans sa retraite précipitée, il perdit encore de nombreux traînards. Ce désastre mit fin pour longtemps à tout effort pour détruire un nid de pirates que la nature elle-même semblait protéger.

C'est en 1579 qu'après avoir fait appel à l'appui du Sultan, la France envoya pour la première fois un consul à Alger. Sa mission consistait à protéger, dans la mesure du possible, les intérêts du commerce de Marseille avec la Régence. Nos premiers consuls furent fréquemment en butte à de mauvais traitements de la part des Algériens. En 1620, un traité d'amitié fut conclu avec la Régence. Peu d'années après cependant, des corsaires barbaresques venaient ravager les côtes de Provence où ils répandaient la terreur. Richelieu se proposait de les mettre à la raison lorsqu'il vint à mourir.

En 1682 Louis XIV, irrité des entreprises continuelles des pirates contre les bâtiments français, chargea Duquesne de les châtier. Celui-ci, chassé une première fois par le mauvais temps, reparut devant leur capitale le 21 août et la bombarda pendant plusieurs jours. C'est à cette occasion que furent employées pour la première fois les galiotes à bombes que venait

d'inventer l'ingénieur Renaud d'Elissagaray. L'effet en fut terrible.

Les Algériens se décidèrent à demander la paix, en renvoyant 400 esclaves français. Toutefois les conditions posées par Duquesne étaient si rigoureuses qu'ils refusèrent de les accepter. Le bombardement fut donc repris, mais la mauvaise saison approchant, la flotte fut obligée de repartir pour Toulon, laissant la ville à moitié détruite. Notre consul Dusault, qui avait su se faire apprécier par le Dey, profita des circonstances pour l'engager à entrer en pourparlers avec la France; ses efforts furent inutiles. La piraterie n'ayant pas cessé, Duquesne revint et, le 26 juin 1683, couvrit Alger de bombes. Le Dey offrit de se soumettre et, sur la demande qui lui avait été faite de rendre d'abord les Français captifs, il en renvoya 546 à bord de notre escadre. A la suite d'un soulèvement, il fut assassiné; le commandant de la flotte algérienne, Mezzo Morto, prit le pouvoir et refusa d'adhérer aux conditions imposées à son prédécesseur. Duquesne recommença le bombardement qui dura, cette fois, du 21 juillet au 17 août. A cette date, ses munitions étant épuisées, il fut obligé de rentrer à Toulon. Convaincus par ses

attaques répétées et vigoureuses que Louis XIV était résolu à les réduire et à s'emparer de leur territoire, les Algériens se résignèrent enfin à traiter, à la condition de ne pas avoir affaire à Duquesne. Le roi envoya Tourville qui signa, le 28 août 1684, un traité qui devait être valable « pour cent ans ». Trois ans après, les Barbaresques renouvelaient leurs déprédations. En juin 1688, le maréchal d'Estrées vint avec une flotte et lança plus de 10.000 bombes sur Alger. Le Dey exaspéré fit attacher le consul de France et un certain nombre de ses compatriotes à la bouche des canons du môle; d'Estrées répondit à ces cruautés en faisant mettre à mort un égal nombre de Turcs. Une partie de la ville étant réduite en ruines, le Dey consentit, le 24 septembre 1689, un traité qui renouvelait les engagements pris avec Tourville. Louis XIV exigea cette fois l'envoi d'une ambassade qui fut reçue solennellement à Versailles le 26 juillet 1690 et, après avoir sollicité le pardon du Roi, promit l'observation exacte et rigoureuse des conditions de la paix. Les arrangements intervenus furent complétés et précisés par le traité de 1694 qui leur donna leur plein effet. Cet acte reconnaissait à la Compagnie française des Concessions

d'Afrique le privilège exclusif de l'exploitation et du commerce de la côte d'Algérie, depuis le cap Rose jusqu'à Bougie, la pêche du corail et le droit de trafiquer avec l'intérieur du pays, moyennant une redevance de 17.000 livres.

A la suite des châtiments sévères qu'elle avait reçus, la Régence montra un peu plus de respect pour notre pavillon, tout au moins dans la première moitié du dix-huitième siècle. Néanmoins, espérer la cessation de la piraterie, c'eût été trop attendre d'un État dont elle était la principale ressource financière et même, en quelque sorte, une des institutions. La course rapportait le huitième des prises au Trésor. Quand le Pacha avait touché sa part, la cargaison et les esclaves étaient vendus et le prix total était partagé entre différentes autorités suivant un tarif fixé : le capitaine du navire recevait quarante pour cent; l'agha, les officiers, les soldats, les matelots se partageaient le reste, conformément aux usages.

Il était certain que l'appât de si fructueux avantages ne pouvait que maintenir la piraterie. Aussi, quand le souvenir des expéditions de Duquesne et du maréchal d'Estrées se fut un

peu effacé, les corsaires algériens reparurent dans la Méditerranée.

L'Espagne, que le voisinage de ses côtes exposait plus que tout autre pays aux entreprises des Barbaresques, voulut tenter d'y mettre fin. Le 1er juillet 1775, une flotte de 400 navires amena devant Alger une armée de 22.000 hommes commandée par O'Reilly. Le général espagnol ne débarqua que le 8, laissant aux Arabes de l'intérieur le temps d'accourir. Après un premier succès, il s'éloigna de la côte avec son avant-garde pour poursuivre l'ennemi; attaqué de de tous côtés par des masses de cavaliers, dépourvu de son artillerie, il fut ramené au rivage et obligé de se rembarquer en toute hâte, perdant 2.000 hommes et la plus grande partie de son matériel.

Le succès des Algériens ne fit qu'exalter leur orgueil. A la fin du dix-huitième siècle cependant, les relations de la France avec Alger étaient devenues à peu près tolérables. La République avait conclu avec la Régence deux traités de paix en 1792 et 1793. Le Dey Mustapha était même bien disposé à notre égard lorsqu'en 1798 le Sultan, apprenant le débarquement de Bonaparte en Égypte, envoya un émissaire à Alger

et enjoignit à son vassal de déclarer la guerre à la France. La Calle, seul point que nous occupions alors, fut attaquée et vit ses fortifications détruites. Notre consul à Alger fut saisi et jeté en prison avec le personnel du consulat. Le Directoire répondit à cet acte de violence en séquestrant les biens des musulmans résidant en France. L'entente fut rétablie à la suite d'une lettre adressée au Dey par Bonaparte et apportée par notre nouveau consul, Dubois-Thainville. Toutefois la paix ne dura que quatre mois. L'Angleterre poussa le Sultan à nous déclarer de nouveau la guerre, le 24 janvier 1801, et le Dey fut obligé de reprendre les hostilités, malgré le peu de désir qu'il en avait; il fit appeler notre consul et lui donna le temps de s'embarquer pour Alicante avec 140 Français. Dès qu'il apprit la signature des préliminaires de Londres, qui devaient aboutir, peu de temps après, à la paix d'Amiens, il donna suite à ses bonnes dispositions en faisant demander le retour de Dubois-Thainville; il conclut avec lui, le 19 juillet 1801, un armistice illimité et, le 28 décembre, un traité de paix qui stipulait la liberté du commerce avec la Régence comme avant la rupture, la suppression de l'esclavage

des Français à Alger, la restitution des Concessions d'Afrique et l'exemption d'une année de redevances.

Les Concessions avaient une origine lointaine et la Monarchie s'était toujours appliquée à les conserver, malgré des difficultés continuelles et la mauvaise foi des Algériens. Dès 1478, le privilège de la pêche, de Tabarque à Bougie, et la cession d'un territoire de dix lieues de côtes avaient été accordés à quelques Provençaux, moyennant des redevances dont le taux fut modifié par la suite à différentes époques. Tel fut le début des *Concessions d'Afrique*, expressément reconnues par les premières Capitulations en 1535, après que la Porte fut devenue suzeraine de la Régence. Confirmées par le sultan Achmet en 1604, elles furent rappelées dans tous les traités conclus postérieurement, et nommément dans celui de 1694, qui constituait la base de nos relations avec la Régence. Ce dernier traité avait été renouvelé textuellement en 1768.

Pour mieux jouir des avantages concédés, une association de négociants marseillais était venue en 1561 s'installer sur ce territoire et y avait construit les établissements qui reçurent le nom de *Bastion de France*.

Malgré le traité de 1801, les Algériens revinrent promptement à leurs habitudes de brigandage. Le 15 janvier 1802 le vaisseau *le Banel*, qui transportait des troupes de Toulon à Saint-Domingue, s'était perdu près du cap Tenez. Les gens de la côte avaient tué une partie de l'équipage et réduit le reste en esclavage. Dubois-Thainville réclama la punition des assassins et la libération des prisonniers. Bonaparte lui-même écrivit au Dey pour appuyer la démarche de son agent et pour se plaindre de l'arrestation de deux bricks de guerre que des corsaires venaient d'emmener à Alger. Peu de temps après, il lui adressa une seconde lettre dans laquelle il disait : « Si vous ne réprimez pas la licence de vos ministres, qui osent insulter mes agents, et de vos bâtiments, qui osent insulter mon pavillon, je débarquerai 80.000 hommes sur vos côtes et je détruirai votre Régence. Car enfin je ne supporterai pas que vous traitiez mon pavillon comme celui des petites Puissances du nord de l'Italie. »

Le langage de Bonaparte n'était pas une menace vaine. Dans une note pour le ministre des Relations extérieures datée du 18 messidor an X, il s'exprimait ainsi : « Je préfère effecti-

vement avoir une rupture avec les Algériens et leur donner une bonne leçon, que de souffrir que ces brigands n'aient pas pour moi le profond respect que je suis à même de les obliger d'avoir... Mon intention est de rien souffrir de ces bandits, dont l'existence est un déshonneur pour l'Europe. »

Par son ordre, Decrès, ministre de la Marine, avait interrogé sur la possibilité d'une expédition Jeanbon Saint-André qui, après avoir occupé de 1796 à 1798 le consulat d'Alger, était alors Commissaire général du Gouvernement à Mayence. Dans sa réponse, l'ancien membre du Comité de Salut public, tout en se déclarant dépourvu de connaissances militaires, recommandait de « frapper à Alger un coup rapide comme la pensée » et de « séparer par une défaite décisive les Maures des Turcs ». Il conseillait de débarquer dans les environs du cap Caxine, de s'emparer des hauteurs, de gagner le fort de l'Empereur et, après s'en être emparé, de camper sur les derrières d'Alger. Il ajoutait qu'il y aurait avantage à opérer une diversion par des moyens diplomatiques et à pousser le Bey de Tunis à attaquer le Bey de Constantine, ce qui priverait le Dey des secours

qu'il pouvait attendre de ce côté. C'est là, d'une manière générale, le plan qui fut suivi en 1830.

La première missive de Bonaparte avait été apportée par l'adjudant Hulin. La division navale qui l'avait amené jeta l'ancre devant Alger le 7 août 1802. Dès le premier moment, Hulin déclara que la France était prête à envoyer une armée de débarquement et à détruire la ville. Le Dey, saisi de frayeur, accéda à toutes les demandes de Bonaparte. Il destitua les officiers coupables d'avoir arrêté nos navires, relâcha tous les bâtiments saisis, rendit la liberté aux prisonniers, reconnut le privilège de nos Concessions d'Afrique, notamment nos droits à la pêche du corail, et donna l'ordre de respecter à l'avenir les navires couverts par notre pavillon. Néanmoins, au bout de quelque temps, il se rassura et commença à nouer des intrigues contre la France avec le consul d'Angleterre, Mac Donnell. A l'instigation de ce dernier, il transféra aux Anglais, en 1806, nos possessions et tous nos privilèges, y compris la pêche du corail. Averti de ces menées par Dubois-Thainville, Napoléon revint à son projet d'opérer une descente et de s'emparer de la Régence. Dans cette pensée, il confia une mis-

sion secrète au commandant du génie Boutin qui se rendit à Alger et, après une inspection attentive de la capitale et de ses environs, rédigea un mémoire intitulé *Reconnaissance générale des ville, forts et batteries d'Alger, pour servir au projet de descente et d'établissement définitif dans ce pays.*

Dans ce mémoire, daté du 1er mai 1808, Boutin faisait remarquer qu'entre le cap Caxine et Alger, la chaîne côtière était impraticable. Suivant lui, c'était entre le cap Caxine, Sidi-Ferruch et ses environs, qu'il y avait lieu d'opérer une descente. Dans cette région le rivage, partout accessible, n'était pas commandé par les hauteurs voisines. Il n'existait pas de fortifications dans la presqu'île de Sidi-Ferruch. De là au fort de l'Empereur le terrain, bien qu'accidenté, ne présentait pas de difficultés excessives. Ce fort dépassait de 40 à 60 mètres les points les plus élevés d'Alger, mais il était dominé lui-même par les montagnes du Sud. Il convenait donc, avant d'attaquer le fort de l'Empereur, d'occuper d'abord les hauteurs d'accès difficile, afin d'être garanti contre les attaques de la cavalerie ennemie venant de l'intérieur. Boutin conseillait d'envoyer un dé-

tachement à Oran et de mettre aux prises le Bey de Tunis avec celui de Constantine, afin d'empêcher ce dernier de marcher au secours d'Alger. Il jugeait utile également de faire exécuter, au moment du débarquement, une démonstration navale devant le port pour maintenir les Algériens dans leurs batteries.

Boutin évaluait le nombre des Turcs à 10.000 et celui des Coulouglis à 5.000. Quant à la cavalerie fournie par les tribus, aucun renseignement sûr ne lui permettait d'en apprécier la force. Il estimait que, de notre côté, nous ne devions pas réunir moins de 35 à 40.000 hommes. Il en faudrait 10.000 pour garder Alger, et même davantage si nous avions à redouter quelque tentative de la part des Anglais. Une fois en possession d'Alger, il était indispensable d'y organiser une police sévère, mais juste. Quant à l'intérieur du pays, on devait songer à y pénétrer bien plus par la persuasion que par la force des armes.

Ainsi Boutin reprenait et précisait les idées esquissées par Jeanbon Saint-André. Son travail, étudié avec un soin consciencieux, traçait les grandes lignes d'un plan de campagne et fut de la plus grande utilité à M. de Bour-

mont lors de l'expédition de 1830; mais Napoléon, qui l'avait commandé, ne put en tirer parti : absorbé par ses guerres incessantes et par les complications de sa politique européenne, il n'eut pas le temps d'accomplir ses desseins.

Telle était à cette époque la puissance que la Régence avait su s'arroger que, pour obtenir sa neutralité, sept États lui payaient un tribut tous les deux ans : c'étaient les États-Unis, Naples, le Portugal, la Hollande, la Norwège, la Suède et le Danemark. L'Angleterre, l'Espagne, la France, le Hanovre, Raguse, la Sardaigne, la Toscane et Venise ne payaient pas de tribut, mais offraient des présents en espèces ou en nature également tous les deux ans, ou bien à l'occasion des fêtes ou des négociations engagées. Le moment approchait cependant où l'Europe, lassée des exigences et des abus de la Régence, tenterait de plus sérieux efforts pour y mettre fin.

II

BOMBARDEMENT D'ALGER PAR LORD EXMOUTH. CONGRÈS ET CONFÉRENCES

La question de la destruction de la piraterie fut posée au congrès de Vienne par l'Ordre de Malte. Ses représentants rédigèrent plusieurs mémoires pour obtenir son rétablissement; ils demandaient qu'à la place de Malte, l'Ordre fût pourvu dans la Méditerranée d'un autre établissement souverain convenable à son institution, c'est-à-dire où il pût fonder un hôpital ouvert à toutes les nations et armer des navires contre les pirates barbaresques et autres infidèles qui exerçaient des hostilités contre les nations chrétiennes.

De son côté, l'amiral Sidney Smith se rendit

à Vienne en 1814 et soumit aux plénipotentiaires du Congrès un mémoire sur la nécessité et les moyens de faire cesser les pirateries des États barbaresques. S'appuyant sur l'expérience qu'il avait acquise tant au service de la Porte qu'au cours de ses campagnes dans la Méditerranée, il suggérait la création d'une force maritime formée par les contingents des Puissances intéressées. Ce plan ne fut pas mieux accueilli que la réclamation de l'Ordre de Malte. L'Angleterre elle-même qui, par suite de son éloignement, n'avait pas à souffrir des attaques des Barbaresques, resta indifférente. Toutefois, dans l'Acte final du 9 juin 1815, le Congrès décida de mettre un terme à l'esclavage des chrétiens dans les trois Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli.

Sur ces entrefaites, un navire portant le pavillon britannique était saisi à Bône; le capitaine et l'équipage étaient envoyés à Alger. Au même moment, un différend s'élevait entre les royaumes de Naples et de Sardaigne et la Régence, à propos de la capture de leurs sujets par les pirates algériens. L'Angleterre profita de cette dernière circonstance pour s'arroger le rôle de mandataire de l'Europe et se porter

médiatrice. Son escadre de la Méditerranée était alors commandée par un marin célèbre, lord Exmouth, qu'elle chargea des négociations. L'amiral signa un arrangement aux termes duquel Alger s'engageait à rendre les esclaves; Naples et la Sardaigne consentaient à payer une rançon déterminée pour chacun de leurs sujets prisonniers et à rendre sans rançon les prisonniers algériens. Mécontent d'un accord qui ne pouvait que stimuler la piraterie et redoutant le mauvais effet qu'il produirait en Europe, le gouvernement britannique renvoya lord Exmouth à Alger avec ordre d'exiger immédiatement la mise en liberté de tous les esclaves européens, la restitution des sommes déjà versées par les cours de Naples et de Turin pour le rachat de leurs sujets et la renonciation pour toujours à la mise en esclavage des chrétiens.

Le rôle de lord Exmouth ne laissait pas que d'être embarrassant : il devait soutenir une thèse toute différente à deux mois de distance. Le Dey en profita pour repousser ses nouvelles exigences, en demandant comment il pouvait déchirer sans motif un traité qu'il venait de signer. Pressé cependant de donner une ré-

ponse catégorique, Omar allégua qu'il lui fallait auparavant prendre les ordres du Grand Seigneur. Ce délai lui donnait le temps de compléter ses préparatifs de résistance; mais lord Exmouth, qui n'y fit pas d'objections, partit de son côté pour Gibraltar et demanda qu'on augmentât sa flotte. Pendant son absence, 200 pêcheurs de corail, Français, Anglais et Espagnols, avaient été massacrés.

Lord Exmouth revint, accompagné d'une division navale hollandaise, et le 27 août 1816, après avoir embossé le vaisseau amiral à l'entrée du port, il envoya un parlementaire au Dey qui, pour toute réponse, fit tirer sur les navires alliés. Le combat s'engagea aussitôt avec violence. Grâce à la position qu'il avait habilement occupée, le vaisseau amiral prenait à revers les batteries du môle et leur causait les plus graves dommages. Après une canonnade de dix heures, les Anglais réussirent à mettre le feu à la flotte algérienne au moyen d'un brûlot, mais ils durent s'éloigner pour ne pas être incendiés eux-mêmes. Le lendemain matin, lord Exmouth menaça le Dey de reprendre le bombardement s'il ne consentait pas à traiter. Celui-ci voulait continuer la résistance,

mais la population effrayée se souleva et l'obligea à céder. Il était temps pour les flottes alliées, qui avaient beaucoup souffert. Omar signa une Convention qui stipulait : 1° l'aboli tion de l'esclavage des chrétiens; 2° la mise en liberté de tous les esclaves qui se trouvaient dans la Régence, de quelque nationalité qu'ils fussent; 3° la restitution entre les mains de l'amiral anglais des sommes versées depuis le commencement de l'année par les Puissances chrétiennes pour le rachat de leurs sujets captifs; 4° une indemnité et des excuses solennelles au consul d'Angleterre, qui avait été arrêté et emprisonné pendant le combat.

La leçon infligée à la Régence, bien qu'incomplète, semblait devoir produire des résultats durables. Le Dey cependant n'en avait pas été abattu. Il avait au contraire le sentiment qu'il s'en était fallu de peu que les flottes alliées fussent détruites. Son premier soin fut de quitter le palais de la Jennina, occupé par tous ses prédécesseurs et situé au centre de la ville, pour aller s'installer à la Kasbah, dont les murs épais le mettaient à l'abri d'un nouveau soulèvement populaire. Six mois après, il avait réparé les remparts, fait placer dans les

batteries des pièces du plus fort calibre, reconstruit une flotte, et la piraterie recommençait.

Reprenant la pensée de Sidney Smith, M. de Chateaubriand avait déposé le 9 avril 1816 sur le bureau de la Chambre des pairs un projet d'adresse au Roi en vue de l'abolition de l'esclavage des blancs; il demandait qu'on engageât des pourparlers avec les différentes Cours pour obliger les Régences d'Afrique « à respecter les pavillons européens et à mettre un terme au commerce des captifs ». Cette question fut traitée dans des conférences qui s'ouvrirent à Londres le 28 août 1816 et dont l'objet principal était l'abolition de la traite des nègres, et subsidiairement la destruction de la piraterie.

L'Empereur Alexandre prenait à cette dernière affaire un intérêt personnel. En mai 1816, son représentant en Angleterre, le comte de Lieven, avait demandé à notre ambassadeur, le marquis d'Osmond, quelles étaient les intentions de la France à ce sujet. Le duc de Richelieu considérait alors que la répression des pirates était un de ces projets philanthropiques que le gouvernement britannique favorisait lorsque leur réalisation semblait de nature à

servir ses vues politiques et les avantages de son commerce. Les intérêts de la France n'étaient pas les mêmes. Le gouvernement du Roi, qui n'avait pas encore d'opinion formée à cet égard, préférait cependant que la question ne fût pas mise en avant.

Dans le désir de donner à la Russie une satisfaction au moins apparente, l'Angleterre proposa contre les Barbaresques une *alliance défensive:* les Puissances contractantes auraient entretenu dans la Méditerranée et dans l'Atlantique une croisière permanente chargée de surveiller à la fois la piraterie et la traite.

Ce projet fut généralement accueilli avec froideur. M. de Richelieu tenait à éviter tout ce qui pouvait faire croire que la France improuvât l'idée de réprimer le brigandage des corsaires africains; mais, d'autre part, il ne croyait pas pouvoir accepter les propositions de l'Angleterre. La situation actuelle de la France, le besoin qu'elle avait de repos, l'état de sa marine, étaient autant de motifs pour qu'elle se tînt à l'écart. Il sentait d'ailleurs le danger d'une association dont l'Angleterre aurait la direction suprême et dans laquelle, ne pouvant occuper le rang qui nous convenait, il nous

serait pénible de figurer. Mais comme il jugeait utile de ménager le cabinet de Londres dont nous avions souvent à réclamer le concours à propos de l'exécution de certains articles des traités de 1814 et 1815, il recommandait à M. d'Osmond de se retrancher dans des généralités et de s'appliquer à gagner du temps.

L'Autriche, qu'un traité avec la Porte garantissait contre les risques de la piraterie, se montrait peu favorable. Mais c'est surtout l'Empereur Alexandre qui manifesta son opposition aux projets de lord Castlereagh. Dans un mémorandum présenté à la conférence, à la fin de l'année 1816, il proposa de demander à la Porte, par une démarche collective, si elle était en état de faire respecter les pavillons européens par les Barbaresques. Dans le cas contraire, l'alliance de tous les États européens qui voudraient s'associer à cette entreprise serait formée et proclamée. « Les premiers armements barbaresques qui paraîtraient dans la Méditerranée seraient le sujet du *casus fœderis* pour les Puissances contractantes ; elles agiraient alors sans autre préambule, et leurs opérations auraient pour but de détruire tout le matériel servant aux expéditions des Barba-

resques... de sorte que la mer serait affranchie pour toujours, ou du moins pour de longues années, de leurs pirateries. » En même temps, dans une note' adressée à lord Castlereagh, le comte Capo d'Istria suggérait, si l'on voulait s'en tenir au système défensif, d'accéder au traité d'alliance contre les Barbaresques signé à Alcala le 10 août 1816 entre l'Espagne et les Pays-Bas, de préférence à tout autre dont les combinaisons seraient plus compliquées. L'Empereur était d'opinion que la question de la traite des noirs et celle de la piraterie pouvaient être discutées dans la même réunion, mais il ne croyait pas, par contre, qu'on pût arriver à détruire ces deux fléaux par les mêmes moyens. Dans un entretien avec notre ambassadeur, le comte de Noailles, Alexandre laissait voir sa répugnance à accepter le plan de l'Angleterre; il estimait notamment qu'elle voulait donner à la Ligue maritime une trop longue durée.

Au moment où le mémorandum russe fut communiqué à la cour de Vienne, le bruit s'y répandait qu'un traité secret aurait été conclu entre la Russie et l'Espagne d'après lequel la première de ces Puissances garantissait à l'autre

toutes ses possessions, même en Amérique, tandis que l'Espagne cédait à la Russie un établissement militaire à Minorque. M. de Metternich croyait à l'existence de ce traité, bien que sa réalité n'ait jamais été prouvée et que le cabinet de Pétersbourg l'ait niée formellement; il craignait de voir les Russes prendre pied dans la Méditerranée.

Les conférences de Londres avaient été interrompues par la session parlementaire. Quelles que fussent les difficultés qu'il rencontrait, lord Castlereagh ne renonçait pas à son projet de ligue maritime. D'après le marquis d'Osmond, la répression de la traite, celle de la piraterie et l'émancipation des catholiques, étaient les trois objets auxquels ce ministre mettait le plus de prix et auxquels il serait fier d'attacher son nom. Au mois de mai 1817, il faisait remettre à la Cour de Saint-Pétersbourg un long mémoire dans lequel il s'efforçait de réfuter ses objections et de faire valoir les avantages du plan qui lui tenait à cœur. Suivant lui, les Puissances assemblées à Londres ne pouvaient réaliser leur dessein par une simple accession au traité d'Alcala : elles devaient constituer une Ligue, soit de concert avec

les deux Puissances signataires de ce traité, si l'Espagne consentait au préalable à renoncer à la traite au 1er mai 1819, comme elle s'y était engagée au congrès de Vienne, soit en se réservant d'inviter ces deux Puissances à adhérer au traité d'alliance défensive après qu'il aurait été conclu. Le commandement des forces confédérées serait confié, au nom des souverains respectifs, à un amiral muni de pouvoirs analogues à ceux qu'exerçait alors en France le duc de Wellington ; il pourrait ainsi employer la force suivant ses instructions générales ou sous sa propre responsabilité, mais avec l'avis des représentants des Puissances à Paris, réunis pour l'application des vues de leurs souverains en cas de doute ou de difficulté.

L'Angleterre poursuivait en somme la création d'une alliance défensive qui devait être à peu près permanente et dont elle aurait la direction. La Russie au contraire préconisait une alliance offensive, qui viendrait rapidement à bout des Barbaresques et se dissoudrait ensuite. Les deux points de vue étaient entièrement opposés. Au fond il y avait entre ces deux Puissances, naguère parfaitement unies pour lutter contre Napoléon, des soupçons, des ja-

lousies ; chacune prétendait à la prééminence en Europe. La France, qui n'ignorait ni ces dissensions ni ces rivalités, sut habilement en tirer parti.

Sir Charles Stuart ayant donné connaissance du mémoire anglais au duc de Richelieu, celui-ci, toujours aussi peu porté à adopter les vues de lord Castlereagh, fit remarquer combien il serait difficile de former une Ligue et de réunir sous un même commandement des forces étrangères qui se prêteraient mal à une action simultanée. Il se refusait d'ailleurs à placer une escadre française sous le commandement d'un amiral anglais. Il jugeait que le but visé serait plus aisément atteint si l'on déclarait en principe que les Régences barbaresques ne seraient plus considérées comme ayant le droit de paix et de guerre, mais simplement comme vassales de la Porte ; peu importait que celle-ci fût en état de faire sentir ou non son droit de souveraineté ; il suffirait de convenir que tout bâtiment barbaresque rencontré en mer serait visité, et que s'il était armé, il serait sur-le-champ regardé comme pirate et traité comme tel ; les forces navales des États riverains de la Méditerranée seraient chargées d'exercer cette police.

A l'instigation de lord Castlereagh, les conférences de Londres, interrompues depuis le 20 septembre 1816, avaient été reprises le 4 décembre 1817. Le comte de Lieven présenta un nouveau mémoire résumant les vues de son gouvernement. La Russie insistait de plus en plus pour séparer la question de la traite de celle des Barbaresques ; elle voulait que la Ligue pût agir offensivement, avec des forces considérables dont elle consentait à laisser la direction à l'Angleterre ; mais elle tenait surtout à une démarche préliminaire auprès de la Porte, que l'Autriche et la Prusse étaient disposées à appuyer. Quoiqu'il se fût montré disposé à faire quelques concessions à la Russie afin de parvenir à son but, lord Castlereagh ne se prêtait qu'avec répugnance à cette démarche. Il se refusait même à traiter les Barbaresques en pirates, dans le cas où ils violeraient les engagements qu'ils auraient pris ; il affectait de redouter que cette mesure sévère ne donnât lieu à une guerre d'extermination et à des représailles contre les prisonniers chrétiens.

Les propositions qui se croisaient dans les conférences paralysaient leurs progrès. C'était

ce que souhaitait M. de Richelieu, qui avait recommandé au marquis d'Osmond une attitude dilatoire. Les négociations furent encore arrêtées par le désir que manifesta l'Espagne de lier la question des corsaires insurgés de l'Amérique espagnole à celle des Barbaresques. Le cabinet de Londres était très opposé à cette mesure; dès cette époque, l'opinion anglaise était favorable à l'émancipation des colonies espagnoles, d'où elle attendait un développement considérable de son commerce.

Les vues divergentes des Puissances n'ayant pas permis aux conférences de Londres d'aboutir, la question fut reprise au congrès d'Aix-la-Chapelle, à la fin de 1818. Lord Castlereagh reproduisit le projet de Ligue maritime que, malgré son obstination, il n'avait pu faire approuver à Londres. Les souverains s'y montrèrent encore plus défavorables que leurs ambassadeurs.

Dans la conférence tenue le 17 novembre, le plénipotentiaire français lut un mémoire faisant ressortir tout d'abord l'inefficacité de la Ligue maritime, car que deviendrait ce mode de répression dans le cas d'une guerre européenne ? Il suggérait de ne plus reconnaître aux Ré-

gences le droit de paix et de guerre, et de considérer comme piraterie tout acte hostile envers une Puissance en paix avec la Porte. Il proposait une alliance générale entre toutes les Puissances ; les forces confédérées agiraient isolément et par nation, sans être dirigées par un chef permanent; on conviendrait du nombre des bâtiments à fournir par chaque État. Une fois l'alliance formée, on avertirait la Porte, en l'engageant à en prévenir la mise en action au moyen de son influence sur les Régences.

Le même jour, le plénipotentiaire autrichien déposa un mémoire exposant que les intérêts directs de l'Autriche, en ce qui touchait les Barbaresques, étaient assurés par ses traités avec la Porte qui les avait toujours fidèlement observés; mais bien qu'il n'eût pas à souffrir de leurs déprédations, l'Empereur n'en était pas moins enclin à prendre une part active à toute mesure qui serait jugée utile dans l'intérêt de l'humanité. L'Autriche ne croyait pas qu'une expédition militaire pût atteindre le but visé; dans les circonstances présentes, une institution de police permanente lui paraissait préférable à une combinaison politique ou militaire, et l'on ne saurait mieux confier l'exer-

cice de cette police qu'à l'Ordre de Malte, relevé soit à Lissa, soit plutôt à l'île d'Elbe.

De son côté, la Russie présenta un mémoire dans lequel elle reproduisait les vues qu'elle avait déjà développées à la conférence de Londres dans sa note du 9 décembre 1816. Elle y combattait le projet de Ligue maritime de l'Angleterre, impuissant, suivant elle, à couper le mal dans sa racine. Elle proposait : 1° de demander à la Porte d'empêcher la piraterie par ses propres moyens; 2° si la Porte se déclarait impuissante, de préparer un traité éventuel fixant les forces que chaque État mettrait en ligne pour détruire la piraterie; 3° le premier acte de piraterie commis par les Barbaresque établirait le *casus fœderis*, et les flottes européennes procéderaient à l'anéantissement des forces maritimes de la Régence en cause; 4° si le délit se renouvelait, il serait l'objet d'une nouvelle punition; 5° ces décisions seraient notifiées aux Régences.

Lord Castlereagh fit de grands efforts pour combattre cette politique offensive; l'Angleterre se montrait aussi jalouse de l'influence de la Russie dans la Méditerranée que de celle de la France.

Finalement il fut arrêté que la France et l'Angleterre seraient chargées d'entreprendre une démarche commune. Un protocole, signé le 20 novembre 1818, déclarait que les Puissances « ayant reconnu combien il est important d'opposer le plus tôt possible une barrière quelconque au mal que les pirateries barbaresques font au commerce de l'Europe, les gouvernements de France et de Grande-Bretagne, dont l'autorité doit naturellement avoir le plus de poids auprès des Régences de Barbarie, sont invités à leur faire adresser des paroles sérieuses, en les avertissant que l'effet infaillible de leur persévérance dans un système hostile au commerce pacifique serait une ligue générale des Puissances de l'Europe sur les résultats de laquelle les États barbaresques feraient bien de réfléchir à temps et qui pourrait éventuellement les atteindre jusque dans leur existence ».

On ajoutait que la teneur du protocole serait portée à la connaissance de la Turquie.

Conformément à cette décision, les représentants des cinq Puissances à Constantinople adressèrent simultanément à la Porte des notes qui la mettaient au courant des délibérations

du Congrès et demandaient qu'elle exerçât son autorité souveraine sur les Régences pour les amener à respecter la sûreté des personnes et des biens et à ne plus insulter les pavillons étrangers. Cette communication provoqua dans le divan la plus vive irritation. Les mesures qu'on prétendait imposer par la force aux Régences choquaient toutes les idées religieuses et politiques des Turcs, qui n'envisageaient pas non plus sans inquiétude le projet d'une ligue chrétienne contre des nations musulmanes. Le Reis Effendi déclara au drogman de l'ambassade de France que ce genre de transaction était tout à fait nouveau pour la Sublime-Porte qui liée par des traités séparés, et non communs, avec les Puissances européennes, était accoutumée à les voir agir isolément quand il s'agissait de réclamer l'exécution de conventions officielles. Si dans les articles des Capitulations on trouvait quelque point d'attaque, il était prêt à entrer dans l'examen des griefs invoqués; mais qu'en vertu d'arrangements faits au congrès d'Aix-la-Chapelle (congrès que la Turquie ne reconnaissait pas et auquel elle était étrangère) les Puissances chrétiennes prissent telle ou telle résolution, cela

ne pouvait nullement regarder la Porte; en y réfléchissant bien, le représentant du Roi sentirait qu'elle ne pouvait s'immiscer dans des questions qui ne la touchaient pas immédiatement.

D'ailleurs le Sultan régnant, zélé musulman, était très mortifié depuis quelque temps de voir toutes ses demandes repoussées par les Puissances chrétiennes; il n'en était que moins disposé à prendre parti pour elles contre ses coreligionnaires.

Au cours d'un voyage qu'il fit à Paris, lord Castlereagh eut l'occasion de s'entretenir avec le duc de Richelieu de l'exécution du protocole du 20 novembre; ils convinrent que les deux Cours rechercheraient les moyens propres à donner à la notification qu'elles avaient à faire aux Régences le plus d'efficacité possible. Mais rien n'ayant été particulièrement fixé avant le départ de lord Castlereagh, le marquis Dessolles, qui venait de prendre le portefeuille des Affaires étrangères, invita M. d'Osmond à s'entendre avec le cabinet de Londres sur les termes de la notification projetée, ainsi que sur le choix de la personne qu'il croirait convenable d'en charger. L'Angleterre désigna pour cette

mission le contre-amiral sir Thomas Freemantle, commandant la station navale de la Méditerranée. La France choisit un officier du même grade, le contre-amiral Jurieu. M. Dessolles rappela qu'il avait été arrêté à Aix-la-Chapelle que la déclaration aux Régences serait faite *en commun;* c'était donc *en commun* que devaient être rédigées les instructions destinées aux deux commissaires. L'Angleterre néanmoins se borna à communiquer au gouvernement français celles qui avaient été préparées pour son représentant. M. Dessolles, les ayant jugées conformes à leur but, ne crut pas devoir insister et fit savoir qu'il en serait donné de semblables au commissaire français.

Entre temps, le marquis d'Osmond avait quitté son poste. Agé déjà, il avait voulu suivre dans sa retraite le duc de Richelieu, dont il était l'ami et le collaborateur dévoué. Pour le remplacer, le Roi fit choix du général marquis de Latour-Maubourg. Le nouvel ambassadeur convint avec lord Castlereagh que les deux amiraux se rejoindraient le 28 juillet dans la rade de Mahon, d'où ils se dirigeraient ensemble vers la côte d'Afrique ; ils ne recevraient pas de lettres de créance et ne remettraient pas

de présents, afin que leur mission, bien que n'étant pas hostile, gardât du moins un certain caractère de sévérité.

L'amiral Jurieu arriva à Minorque à la date fixée. A sa vive surprise, son collègue anglais n'y avait pas encore paru le 14 août. M. de Latour-Maubourg reçut l'ordre de s'enquérir des causes de ce retard auprès du Cabinet de Londres. Lord Castlereagh répondit que l'amiral Freemantle n'avait pu recevoir à temps les ordres de l'amirauté; il était venu à Toulon, où la nécessité d'attendre la libre pratique l'avait retenu jusqu'au 27 août; mais une fois en possession de ses dépêches, il avait mis à la voile pour remplir ses instructions.

Parmi les dépêches que cet officier avait reçues à Toulon, il s'en trouvait une qui lui conférait le grade de vice-amiral. M. Dessolles ne manqua pas de faire entendre des observations justifiées sur une nomination qui détruisait fâcheusement l'égalité de grade entre les deux commissaires et donnait au représentant de l'Angleterre l'avantage d'un rang plus élevé, contrairement à ce qui avait été antérieurement convenu. Lord Castlereagh prétendit que cet avancement avait été conféré à l'amiral Free-

mantle d'une manière toute fortuite, à l'occasion de la fête du prince régent; il ne prévoyait pas, disait-il, qu'il pût en résulter des inconvénients, soit pour les relations des commissaires entre eux, soit pour le succès de leur mission.

Cependant les deux amiraux, partis le 1er septembre de Mahon, arrivèrent deux jours après devant Alger.

Le 5 septembre 1819, ils se rendirent à cheval à l'audience du Dey et lui donnèrent lecture de la communication suivante :

« PRINCE,

« Les Puissances de l'Europe qui se sont réunies l'année dernière à Aix-la-Chapelle ont déféré à la France et à la Grande-Bretagne le soin de faire, au nom de toutes, des représentations sérieuses aux Régences barbaresques sur la nécessité de mettre un terme aux déprédations et aux violences exercées par les bâtiments armés de ces Régences.

« Nous venons, au nom de Sa Majesté le Roi de France et de Navarre, Sa Majesté le Roi du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, comme leurs commissaires, vous notifier

les dispositions des Puissances de l'Europe.

« Ces Puissances sont irrévocablement déterminées à faire cesser un système de piraterie qui n'est pas seulement contraire aux intérêts généraux de tous les États, mais qui encore est destructif de toute espérance de prospérité pour ceux qui le mettent en pratique. Si les Régences persistaient dans un système ennemi de tout commerce paisible, elles provoqueraient contre elles une ligue générale des Puissances de l'Europe, et elles doivent considérer, avant qu'il en soit trop tard, que l'effet d'une telle ligue peut mettre en danger leur existence même.

« Mais en même temps que nous vous faisons entrevoir les conséquences funestes qu'entraînerait la continuation des pirateries qui excitent les plaintes de l'Europe, nous nous empressons, Prince, de vous assurer que si les Régences renoncent à un système aussi désastreux, les Puissances sont non seulement disposées à maintenir avec elles des relations de bonne intelligence et d'amitié, mais encore à encourager toute espèce de rapports commerciaux qui pourraient être avantageux aux sujets respectifs. Les Puissances au nom desquelles

nous avons l'honneur de nous exprimer sont parfaitement unies sur l'important objet de la mission que nous avons été chargés de remplir auprès de Votre Altesse, et nous sommes les fidèles interprètes de leurs intentions.

« Nous espérons, Prince, qu'éclairé sur vos véritables intérêts, vous n'hésiterez pas à répondre d'une manière satisfaisante aux demandes que nous venons vous présenter. Les Puissances alliées se bornent à vouloir que les Régences barbaresques respectent des droits et des usages consacrés par toutes les nations civilisées, et si les Régences prétendaient pouvoir inquiéter à leur gré le commerce des autres nations, elles attireraient inévitablement sur elles les armes de toute l'Europe.

« Veuillez donc bien, Prince, nous donner les assurances que Leurs Majestés les Rois de France et de la Grande-Bretagne attendent de vous et sont impatientes de transmettre à leurs alliés, sur un objet qu'elles ont si profondément à cœur. Mais, dans une circonstance aussi grave, des promesses verbales ne suffiraient pas. Il s'agit d'un pacte solennel de la plus haute importance pour la sécurité des navigagateurs et du commerce de tous les États, et

puisque nous vous déclarons par écrit les intentions des Puissances alliées, nous sommes fondés à croire que vous répondrez de la même manière à une telle démarche.

« Nous nous empresserons de faire parvenir à nos Gouvernements l'engagement positif que vous nous remettrez, car nous vous le répétons, Prince, nous n'admettons pas que vous puissiez repousser ces propositions qui tendent à vous faire recueillir promptement tous les avantages des rapports commerciaux garantis par le respect pour le droit des gens. »

Le Dey actuellement au pouvoir était Hussein, qui avait succédé le 1er mars 1818 à Ali Khodja, mort de la peste. Il donna deux audiences aux amiraux et leur déclara qu'il se refusait à renoncer au droit de visiter les navires étrangers, afin de reconnaître ses amis et ses ennemis, et de confisquer ceux dont les papiers ne seraient pas en règle; il ajouta que ses sujets n'ayant aucun commerce qui pût remplacer le bénéfice de la course, il continuerait à traiter en ennemis les pavillons des Puissances qui n'auraient pas de traité avec lui. Les amiraux repartirent sans avoir obtenu la moindre satisfaction.

Au cours de ces audiences, le Dey avait pré-

tendu mettre en doute la mission du commissaire anglais en se fondant sur ce qu'un agent, qu'il avait lui-même envoyé à Londres, en était revenu depuis trois jours seulement et ne l'avait pas avisé de la communication qui venait de lui être faite. La coïncidence du retour de cet agent avec le débarquement des commissaires paraissait à juste titre suspecte à M. Dessolles; en rapprochant cette circonstance de celles qui avaient retardé de plus d'un mois l'arrivée de l'amiral Freemantle à Mahon, il se croyait en droit de conclure que l'Angleterre n'avait pas agi en cette occasion avec toute la franchise qu'elle avait annoncée. Ce qui lui semblait de nature à corroborer ses soupçons, c'est que dès l'apparition des deux commissaires devant Alger, le consul d'Angleterre, dont le devoir eût été d'agir étroitement de concert avec son collègue de France, avait eu plusieurs conférences secrètes avec la Régence. On pouvait en inférer que lord Castlereagh, qui ne s'était prêté qu'à contre-cœur à la démarche décidée au congrès d'Aix-la-Chapelle, avait cherché à la faire échouer, afin de reprendre ensuite, dans l'intérêt de la prépotence maritime de l'Angleterre, son plan favori de Ligue européenne, auquel il

s'efforçait de rattacher sa prétention au droit de visite sur mer. Bientôt après en effet, il invitait les représentants des Puissances à Londres à se réunir de nouveau pour discuter la question des Barbaresques et les pressait de solliciter les instructions de leurs gouvernements. Mais personne ne montrait d'empressement et ces instructions, vaguement annoncées, n'arrivaient pas.

En quittant Alger, les deux commissaires s'étaient rendus à Tunis et à Tripoli. Le Bey de Tunis leur tint le même langage que le Dey. Seul le Bey de Tripoli donna une réponse satisfaisante.

D'autre part, le ton arrogant du Dey, lors de l'audience qu'il avait donnée aux deux commissaires, n'avait laissé à l'amiral Jurieu aucun espoir de voir la négociation aboutir à un résultat favorable. Hussein, en effet, était d'un caractère altier, obstiné et violent. Au lendemain de son avènement, notre consul, M. Deval, écrivait au ministre des Affaires étrangères : « Je ne me dissimule pas toutes les peines que j'aurai à conserver, sous le gouvernement de ce nouveau Dey, les faveurs extraordinaires que son prédécesseur nous avait accordées. » Notre

agent poursuivait alors une réclamation à propos des redevances payées pour nos Concessions d'Afrique que le Dey prétendait relever à son gré. Ce dernier s'emporta et, au cours d'une conférence, déclara que les Français n'auraient plus les concessions : « Seigneur, répliqua M. Deval, le Bastion de France appartient aux Français, ainsi que la pêche du corail. » — « Le Bastion, s'écria le Dey, allez le prendre, si vous le pouvez ! » Le gouvernement français ne releva pas cette provocation. Il continua les négociations et une convention régla, le 24 juillet 1820, les redevances au chiffre de 50.000 piastres, environ 214.000 francs. De 17.000 livres à l'origine, elles avaient passé à 60.000 en 1790. Comme la plus grande part en revenait au Dey, celui-ci avait trouvé bon d'exiger une augmentation dont il devait tirer un profit personnel.

Hussein ne devait pas tarder à manifester de nouveau la violence de son tempérament et le peu de cas qu'il faisait des droits reconnus aux agents des Puissances européennes. En 1823, à la suite d'un soulèvement qui s'était produit chez les Kabyles des environs de Bougie, il donna l'ordre d'arrêter ceux de leur tribu qui

étaient établis à Alger et dont plusieurs étaient au service des Consulats. Les Kabyles employés au consulat de France réussirent à s'évader ; mais le consul d'Angleterre ayant voulu protéger les siens, sa maison fut envahie par les agents de la police algérienne. M. Mac Donnell protesta contre cette violation des privilèges consulaires et s'embarqua le 31 janvier 1824 sur un navire britannique en faisant appel à l'intervention de son Gouvernement. Quelque temps après une frégate anglaise arrivait à Alger, apportant un projet de traité dont le but prétendu était de mieux garantir à l'avenir le droit des agents britanniques.

Un article de ce traité stipulait que le consul général de la Grande-Bretagne serait reconnu comme le premier des consuls chrétiens et jouirait des prééminences et honneurs dus à ce rang. Malgré une pression énergique, le Dey ne consentit ni à accepter cette clause ni à traiter avec M. Mac Donnell. Tous les efforts pour l'amener à composition étant restés infructueux, l'amiral sir Harry Neal bombarda Alger le 11 et le 12 juillet, après quoi il somma Hussein de recevoir son consul. Fier de la résistance qu'il venait d'opposer aux armes britanniques,

le Dey répondit à l'envoyé de l'Amiral : « Je ne connais qu'un Dieu et qu'une religion véritable. Je vous jure sur mon Dieu et sur ma religion que jamais M. Mac Donnell ne remettra le pied dans Alger. » L'amiral n'insista pas. Renonçant à la prééminence réclamée pour le représentant de sa nation, il se contenta d'obtenir le renouvellement des stipulations de 1816 en faveur des prisonniers chrétiens et, pour ménager les susceptibilités du Dey, il signa lui-même le traité à la place du consul Mac Donnell.

C'était un maigre résultat après tant d'efforts. L'orgueil des Algériens n'en devint que plus exalté. Ayant remis en état les fortifications du port, ils se persuadèrent de plus en plus que leur ville était imprenable.

III

LES CRÉANCES BACRI

Nous avions alors avec la Régence des contestations très graves et qui devaient aboutir, quelques années plus tard, à la rupture finale entre les deux pays. Il s'agissait de dettes dont le Dey nous réclamait le paiement et qui avaient donné lieu depuis une vingtaine d'années à de fréquentes revendications de la part de ses prédécesseurs.

En 1792, le gouvernement français avait cherché à faire des achats de blé pour subvenir aux besoins de plusieurs départements éprouvés par la disette. Notre consul à Alger avait reçu l'ordre d'entamer des négociations avec le Dey qui lui avait prêté, malgré les efforts du consul

d'Angleterre, 250.000 piastres pour solder ses premiers achats à Bône et à Constantine. En 1795, le Directoire demanda au Dey un nouveau prêt de cinq millions. Ce Prince ne put nous offrir qu'un million, remboursable en deux ans sans intérêts. La moitié de cette somme fut envoyée à Paris, l'autre conservée par notre consul pour solder une partie de ses engagements. La Régence avait lieu d'être satisfaite de cette affaire, car elle nous vendait au prix de 45 piastres la charge de blé que les étrangers ne payaient que 38 piastres. Nous avions fait aussi d'autres achats à la maison Bacri dont le chef, Michel Cohen-Bacri, était un Juif de Livourne; il avait fondé à Alger une maison de commerce qui n'avait pas tardé à prospérer, grâce aux relations qu'il avait su nouer avec les principaux fonctionnaires de la Régence. Son fils Jacob vint s'établir à Marseille. Il s'était associé un de ses coreligionnaires nommé Busnach et avait envoyé à Paris pour le représenter un de ses employés, Simon Abucaya, qui prenait le titre d'« Agent général chargé des affaires du Dey d'Alger ».

En 1796 et 1797, les Bacri avaient fait de nouvelles fournitures de blé aux armées de

Bonaparte. Abucaya en demanda le règlement au Directoire. Notre consul à Alger était à cette époque Jeanbon Saint-André, l'ancien membre du Comité de salut public. Il signala à Lacroix, qui dirigeait alors le ministère des Relations extérieures, les dispositions hostiles des Bacri envers la France et conseilla de retarder le paiement de notre dette afin de les obliger à cesser leurs intrigues avec les Anglais, qu'ils favorisaient sur les côtes barbaresques dans l'espoir de développer avec eux leurs relations commerciales. Ce retard donna lieu aux plaintes du Dey qui, créancier lui-même de la maison Bacri, fit observer que nos temporisations portaient préjudice à ses intérêts particuliers.

Sur ces entrefaites, en 1798, Mustapha était arrivé au pouvoir. Dès son avènement, il réclama à la France : 1° le relâchement d'un bâtiment danois venant de Londres, pris par un corsaire français, et dont la cargaison appartenait, disait-il, en partie à ses sujets Bacri et Abucaya, en partie à lui-même; 2° le paiement des 250.000 piastres prêtées par son prédécesseur Hassan; 3° le respect des bâtiments et cargaisons appartenant à des sujets algériens.

Les 200.000 piastres dont nous étions rede-

vables au Dey furent remboursées par l'entremise de notre consul Multedo. Quant aux sommes dues aux Bacri, le Gouvernement ayant appris qu'ils étaient devenus à Gibraltar les fournisseurs des Anglais nos ennemis, avait décidé d'en remettre le paiement à plus tard. Cependant, comme on préparait l'expédition d'Égypte qui pouvait rendre nécessaire l'achat de vivres en Algérie, sur le conseil de Multedo, les Bacri furent admis à présenter leurs créances qui s'élevaient alors à 2.297.445 livres. Pendant l'expédition d'Égypte, l'état de guerre existant entre la Régence et la France, le Dey avait fait incarcérer, comme on l'a vu, notre consul et son personnel; à cette nouvelle, le Directoire fit enfermer au Temple Jacob Bacri et Abucaya. En 1800, la paix étant rétablie, on résolut de fixer les époques auxquelles les créances seraient soldées. Talleyrand, ministre des Relations extérieures, exposa au Directoire qu'en raison de l'influence que possédaient les Bacri à Alger, il y avait intérêt à leur donner satisfaction. Les prisonniers furent donc relâchés et admis à présenter leurs comptes, qui se montaient maintenant à 7.942.992 francs. Les Consuls, conformément à l'avis de Tal-

leyrand, autorisèrent le paiement d'un acompte de 3.725.631 francs.

Bientôt la guerre recommença entre la Turquie et la France, et la Régence suivit de nouveau le Sultan. Cette fois le différend dura peu. Le traité du 28 décembre 1801, qui y mit fin, stipula, entre autres clauses, le remboursement des sommes respectivement dues par la France aux Bacri et par la Régence à la Compagnie d'Afrique, qui avait été dépossédée de ses comptoirs.

Lors de la mission de l'adjudant Hulin, en août 1802, après avoir consenti aux demandes de la France, le Dey sollicita le règlement des affaires des Bacri. Bonaparte donna l'ordre d'examiner leurs comptes avec le plus grand soin. Ces comptes grossissaient d'année en année : leur réclamation montait maintenant à 8.151.012 francs. Bacri, d'ailleurs, mécontent de n'être pas payé, s'employait activement à entretenir la mauvaise humeur du Dey contre la France, et continuait ses intrigues avec le consul d'Angleterre. Cependant les choses restaient en l'état.

En 1814, après le retour de Louis XVIII, les Bacri, voulant se débarrasser du consul

Dubois-Thainville auquel ils attribuaient des dispositions hostiles à leur égard, prièrent le Dey de lui réclamer 600.000 francs pour la valeur du chargement d'un de leurs navires, le *Giuseppino*, conduit à Barcelone par un bâtiment français, et demandèrent le paiement immédiat de leurs anciennes créances qui n'avaient pas été soldées par l'Empire. Le Dey fit signifier à Dubois-Thainville l'ordre de quitter la Régence. Notre consul s'embarqua le 19 octobre sur un brick français, laissant la gérance au chancelier du consulat, M. Roch Ferrier.

M. de Jaucourt, ministre par intérim des Affaires étrangères, invita cet agent à se borner jusqu'à nouvel avis à expédier officieusement les affaires. En même temps il écrivit au ministre de la Marine du Dey que le Roi avait décidé de changer son représentant afin de détruire les préventions dont le dernier titulaire du poste était devenu l'objet, et de rétablir la bonne intelligence entre les deux pays. Il ajouta qu'il avait appris depuis lors l'injonction adressée à Dubois-Thainville de s'éloigner d'Alger; ce procédé, contraire aux sentiments d'amitié précédemment manifestés par la Régence, avait fixé la plus sérieuse attention du

Roi ; néanmoins celui-ci avait bien voulu prendre en considération les intentions pacifiques du Dey. C'est dans ces conditions que M. Deval avait été désigné pour Alger.

Pierre Deval, fils du premier drogman de notre ambassade à Constantinople, avait été successivement interprète-chancelier à Saïda en 1779, puis à Alep et à Alexandrie, vice-consul à Badgad de 1786 à 1794, et à cette époque destitué par la commission des Affaires extérieures. Depuis lors, il n'avait occupé aucun emploi. Nommé à Alger en 1814 avec le titre de consul général et chargé d'affaires, il n'était pas encore parti lors du retour de Napoléon. Par un décret du 26 avril 1815, Dubois-Thainville fut renvoyé à Alger où il apporta au Dey une lettre de l'Empereur. Là aussi, le pouvoir avait changé de mains : Ali, qui avait expulsé notre consul, avait été assassiné, ainsi que son successeur. Omar, le nouveau Dey, ordonna de saluer Dubois-Thainville de 21 coups de canon, mais il lui fit dire qu'il ne l'autoriserait à descendre à terre qu'après le règlement des affaires qui avaient motivé son expulsion. En même temps il écrivit au duc de Vicence, ministre des Affaires étrangères, pour se plaindre

qu'on eût renvoyé à Alger un agent qui avait été congédié dans la crainte qu'il ne devînt une cause de rupture entre les deux pays. Dubois-Thainville dut s'éloigner; il se rendit à Tunis pour y attendre de nouvelles instructions.

Sur ces entrefaites, Napoléon était de nouveau renversé et Louis XVIII remontait sur le trône. M. Deval arriva à Alger sur un aviso le 23 août 1815. Dès le début de sa mission, il s'efforça d'obtenir du ministère des Affaires étrangères la liquidation des créances des Bacri. Le prince de Talleyrand l'appuya, en faisant observer que le traité de paix et de commerce du 28 décembre 1801 avait reconnu leurs droits. En 1816, il fut chargé de faire savoir au Dey que les créances relatives aux fournitures de blé faites au précédent gouvernement seraient examinées et liquidées à Paris conformément aux lois, et qu'à la France seule appartiendrait le droit de prononcer sur la légitimité de ces créances; le consulat n'avait pas à s'immiscer dans cette affaire, qui ne devait jamais donner lieu à un grief public. Dans un rapport adressé au duc de Richelieu, après déduction des acomptes délivrés aux réclamants à diverses reprises, depuis 1801 jusqu'à 1809,

la dette de la France fut fixée à 13.893.844 francs dont 3.984.420 francs d'intérêts. Une commission composée de MM. Hély d'Oissel, Mounier, Bessières et de Malartic, fut nommée par le Roi pour réviser les comptes. L'avocat des Bacri à Paris, M. Pléville, lui présenta un mémoire de 16.401.305 francs. Comme il était presque impossible de produire à l'appui des créances des pièces justificatives que l'éloignement du temps et des lieux permettait difficilement de réunir, la commission finit par s'entendre avec M. Pléville sur le chiffre transactionnel de sept millions, payables par douzièmes par le Trésor. A la suite de cet accord, une convention fut signée le 28 octobre 1819 par les représentants des parties intéressées et approuvée par la loi de finances du 24 juillet 1820.

Un article de cette loi stipulait une réserve expresse en faveur des créanciers français des Bacri : les sommes revendiquées par eux devaient être placées à la Caisse des dépôts et consignations qui les conserverait jusqu'à ce que les tribunaux français eussent prononcé sur la validité des oppositions. Ces oppositions étaient fort nombreuses ; 300 procès furent

portés devant les tribunaux. On pouvait dès lors prévoir qu'un temps très long devrait s'écouler avant que tous les jugements fussent prononcés. Il fut décidé qu'une somme de deux millions et demi serait mise sous séquestre pour garantir le paiement des dettes; encore apparaissait-elle comme devant être insuffisante. Cette disposition n'en souleva pas moins la fureur du Dey qui s'était associé d'abord, puis substitué aux Bacri, dont il entendait faire valoir les droits à son profit. Créancier de cette maison pour 70.000 piastres seulement, il avait fait charger de chaînes Jacob Bacri et l'avait contraint à lui céder le reste de sa créance, ainsi que celles qu'il avait sur l'Espagne et sur la Sardaigne, sous prétexte qu'il en obtiendrait plus promptement le paiement. Il se jugeait dès lors autorisé à en exiger le règlement. Il ne pouvait comprendre nos formes judiciaires; il répétait souvent : « Si le Roi de France était créancier d'un de mes sujets, le Roi de France serait payé ou la tête de son débiteur tomberait dans les vingt-quatre heures. » Peut-être eût-il dès lors provoqué une rupture s'il n'avait été à ce moment brouillé avec l'Angleterre.

A la suite du bombardement de sir Harry Neal et de la résistance du Dey aux efforts du gouvernement britannique, le consul de France écrivait à M. de Chateaubriand, qui détenait alors le portefeuille des Affaires étrangères : « Les Algériens se croient aujourd'hui invincibles; cette dernière lutte avec les Anglais fera époque dans Alger et influera beaucoup sur les déterminations rigoureuses qui dorénavant seront prises ici contre les Puissances européennes. »

Peu de temps après en effet, le Dey reprit l'affaire des créances. L'apurement des comptes, nécessité par les instances engagées en justice, n'était pas encore terminé. Le 14 septembre 1824, Hussein écrivit au baron de Damas, qui avait succédé à M. de Chateaubriand, en réclamant le paiement immédiat des sommes dues aux Bacri, avec les intérêts. Le ministre ne répondit pas à cette sommation. Il se borna à adresser au consul général de France, le 7 janvier 1825, une dépêche dans laquelle il faisait ressortir que de nombreux et délicats procès étaient pendants entre les Bacri et leurs créanciers, que les tribunaux français en étaient régulièrement saisis et qu'il fallait attendre leur jugement.

L'irritation du Dey ne tarda pas à se manifester par des actes. Au mois de juin 1825, il fit envahir et fouiller la maison du consul de France à Bône, sous le prétexte que cet agent aurait fourni de la poudre et des balles aux Kabyles insurgés du voisinage. Peu à peu, les armements algériens recommençaient leurs exploits. Hussein envoyait ses équipages croiser sur les côtes de Civita-Vecchia où ils s'emparaient de plusieurs bâtiments romains, nonobstant la promesse solennelle qu'il nous avait faite, le 1er février 1825, de respecter le pavillon du Saint-Siège. Le bateau poste français *le Gustave*, revenant de Corse à Toulon et chargé de dépêches officielles, était arrêté et visité par les Algériens; ce fait était d'autant plus grave qu'à cette époque, par suite des craintes qu'inspirait la peste, tout navire entré en contact avec les Barbaresques était tenu de subir une quarantaine extrêmement préjudiciable. Un petit navire de commerce, *la Conception*, arrêté à coups de canon, voyait son équipage maltraité et pillé. Des marchandises françaises, saisies à bord du brigantin espagnol l'*Armida*, étaient vendues à Alger malgré le texte formel des Capitulations confirmées par nos traités avec

la Régence, et suivant lesquelles le pavillon ennemi ne donnait pas droit de confisquer les propriétés françaises qu'il couvrait. Aux protestations de notre consul Hussein répondit qu'il ne reconnaissait pas les Capitulations de la Porte avec la France.

En présence du mauvais vouloir opposé par la Régence à nos réclamations, le Roi envoya à Alger, en octobre 1826, la frégate *la Galathée*, commandée par le capitaine Fleury, qui se rendit à l'audience du Dey accompagné de M. Deval. Aux plaintes de cet officier, Hussein répliqua qu'il avait effectivement donné sa parole de respecter le pavillon pontifical, mais que le gouvernement royal n'ayant délégué personne pour conclure un accord définitif, il se jugeait délié de toutes ses obligations. Du reste, les cargaisons des bâtiments romains avaient déjà été vendues. Néanmoins, sur l'insistance du commandant Fleury, il consentit, après quelques difficultés, à la mise en liberté de leurs équipages. Quant aux hostilités commises contre les navires français, il prétendit n'en avoir pas connaissance; il se borna à déclarer qu'il avait ordonné à ses croiseurs de vérifier les papiers des navires, sans monter à bord

et sans communiquer avec eux, de manière à ce que nos bâtiments ne fussent pas exposés aux inconvénients de la quarantaine.

Ainsi la mission du commandant Fleury n'avait eu qu'un fort médiocre résultat; s'il avait réussi à faire relâcher les équipages romains, d'autre part le Dey avait éludé par de vagues assurances les réclamations présentées pour les violences et les déprédations dont des navires français avaient été l'objet.

Irrité de ne pas recevoir de réponse à la lettre qu'il avait adressée au ministre des Affaires étrangères à la fin de 1824 et imputant son silence aux conseils de M. Deval, Hussein, à l'insu de ce dernier, avait écrit directement au baron de Damas, le 26 août 1826, une lettre insolente qu'il avait chargé le consul de Naples de lui faire parvenir. Il le priait de faire régler avec M. Pléville les comptes des Bacri. « Veuillez nous envoyer promptement par vos propres mains, ajoutait-il, sans délai ni retard, la somme totale que ce compte aura donnée pour résultat, et y joindre aussi l'intérêt que cet argent a dû rapporter, avec le montant des dépenses faites pour le recouvrer pendant le long espace de mois et d'années

qu'il est resté hors de notre jouissance. Tels sont les usages en pareil cas, comme vous le savez parfaitement. Envoyez-nous donc toutes ces différentes sommes par vos propres mains, car ceci ne regarde que vous, et faites-nous-les parvenir bien entières et bien complètes. »

Deux mois plus tard, le ministre de la Marine signifiait à M. Deval de la part du Dey, dans un langage plus menaçant, que son gouvernement devait expédier à Alger le restant de la créance Bacri, ou bien indiquer les motifs qui l'en empêchaient; en cas de refus, et si M. de Damas ne répondait pas directement au Dey, la Régence prendrait le parti qu'elle jugerait le plus convenable pour atteindre son but.

Le gouvernement du Roi ne reniait pas sa dette; il faisait seulement observer que les créances des Bacri avaient été remises à M. Pléville, leur fondé de pouvoirs, mais qu'aux termes de la transaction intervenue, le Trésor royal avait le devoir de prendre, dans l'intérêt de nos nationaux, certaines mesures conservatoires. L'article 10 de la convention du 28 octobre 1819, approuvée par le Dey lui-même, disait en effet : « Il est bien entendu que sur la somme à délivrer au sieur Nicolas Pléville, en sa

qualité de fondé de pouvoirs des sieurs Jacob Cohen-Bacri et Busnach, le Trésor royal retiendra le montant des oppositions et transports des créances signifiés au Trésor à la charge de ses deux commettants, jusqu'à ce que ledit sieur Pléville ait obtenu, à l'amiable ou devant les tribunaux français, la mainlevée desdites oppositions ou le règlement des droits des cessionnaires, de même qu'il est entendu que la partie de la somme non grevée d'oppositions ou de significations de transports lui sera immédiatement délivrée. »

C'est ce que M. de Damas avait voulu expliquer au Dey. Il avait préparé une lettre dans laquelle il démontrait que ses réclamations n'étaient pas fondées et qu'en ce qui touchait l'affaire Bacri, le Gouvernement avait rempli toutes les obligations qui découlaient pour lui de la transaction du 28 octobre 1819. Il s'efforçait de lui prouver qu'il était de son intérêt de réparer ses torts envers la France et énumérait les réparations à défaut desquelles « le Roi était résolu à ne prendre conseil que de sa dignité offensée et à faire usage, pour obtenir justice, de la puissance que Dieu a mise entre ses mains ».

Cette lettre ne fut pas expédiée : le Conseil des ministres, après en avoir entendu la lecture, estima que la situation générale de l'Europe, et notamment les menaces d'une guerre en Orient, ne permettaient pas de s'engager à ce moment dans une action dont il n'était pas possible d'entrevoir les conséquences.

Le 11 avril 1827, M. de Damas présentait au Roi un long rapport dans lequel, après avoir rappelé sa proposition d'envoyer une escadre à Alger et d'employer la force, il ajoutait que Charles X avait jugé préférable d'user encore de quelques ménagements et de tenter de nouvelles négociations. Il résumait les nombreux sujets de plainte que la Régence avait donnés à la France. L'apparition même de *la Galathée* n'avait abouti qu'à des satisfactions insuffisantes; néanmoins le Saint-Père avait voulu marquer sa reconnaissance pour notre intervention en ordonnant spontanément que nos navires fussent admis et traités désormais dans les ports romains comme ceux de ses propres sujets. L'effet produit par notre action dans toute l'Italie, l'attente où étaient les autres Puissances du parti que nous déciderions de prendre, étaient autant de motifs pour répri-

mer sans tarder des infractions qu'il y aurait de graves inconvénients à laisser impunies. Il était donc nécessaire d'envoyer une division navale bloquer les ports de la Régence, si le Dey persistait dans son système d'hostilité. Les expéditions en forme contre Alger et les attaques de vive force n'avaient jamais réussi, tandis que l'action des forces navales avait donné plusieurs fois d'heureux résultats. Attendre davantage nous obligerait à de plus grands sacrifices. Dans ces conditions, M. de Damas soumettait au Roi deux projets de lettres, l'une pour M. Deval, l'autre pour le Dey, auquel il laissait entendre qu'il ne lasserait pas sans avoir à s'en repentir la modération de la France et qu'il était de son propre intérêt de concéder les réparations demandées.

Dans la lettre à M. Deval, datée du 14 mai 1827, M. de Damas constatait que les explications données au commandant de *la Galathée* n'avaient pas été satisfaisantes. Le gouvernement du Roi sentait donc la nécessité de recourir à d'autres voies que celles de la négociation. Le ministre ajoutait qu'une expédition se préparait dans les ports de Brest et de Toulon et qu'elle porterait ses dernières instruc-

tions, ainsi qu'une missive qu'il se proposait d'écrire au Dey pour lui signifier, de la manière la plus péremptoire, qu'un refus de nous donner pleine et entière satisfaction aurait pour conséquence immédiate une rupture et l'emploi de tous les moyens de répression nécessaires. En attendant, M. Deval ne devait pas laisser ignorer au Dey les armements que le Roi avait donné ordre de préparer pour aller appuyer ses demandes et se faire prompte justice, s'il y était obligé. Notre agent devait s'efforcer, par d'énergiques représentations, d'amener Hussein à réfléchir sur les conséquences de sa conduite. A tout événement, il aurait à combiner d'avance les mesures nécessaires pour sa propre sûreté, ainsi que pour celle des Français qui se trouvaient à Alger et à Bône.

Avant que cette dépêche fût parvenue à M. Deval et qu'il eût pu s'acquitter de ses instructions, il se produisit un incident des plus graves, qui devint la cause de la rupture finale entre les deux pays.

du consulat, que je n'avais reçu aucune lettre de Votre Excellence par cette occasion, et que je n'en avais reçu d'autre que celle de S. E. le ministre de la Marine qui avait rapport à la pêche. Je ne fus cependant pas peu surpris de la prétention du Dey de connaître par lui-même les dépêches que Votre Excellence me fait l'honneur de m'adresser, et je ne pouvais concevoir quel en était le but. Je me rendis néanmoins au château à l'heure indiquée. Introduit à l'audience, le Dey me demanda s'il était vrai que l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France. Je lui dis que ce n'était qu'un faux bruit, provenant des troubles suscités en Portugal, dans lesquels le gouvernement du Roi n'avait pas voulu s'immiscer, dans sa dignité et sa loyauté. « Ainsi donc, dit le Dey, la France accorde à l'Angleterre tout ce qu'elle veut, et à moi rien du tout. » — « Il me semble, seigneur, que le gouvernement du Roi vous a toujours accordé tout ce qu'il a pu. » — « Pourquoi donc votre ministre n'a-t-il pas répondu à la lettre que je lui ai écrite ? » — « J'ai eu l'honneur de vous en porter la réponse aussitôt que je l'ai reçue. » — « Pourquoi ne m'a-t-il pas répondu directement ?

Suis-je un manant, un homme de boue, un va nu-pieds ? Mais c'est vous qui êtes la cause que je n'ai pas reçu la réponse de votre ministre; c'est vous qui lui avez insinué de ne pas m'écrire. Vous êtes un méchant, un infidèle, un idolâtre ! » Se levant alors de son siège, il me porta, avec le manche de son chasse-mouches, trois coups violents sur le corps et me dit de me retirer. »

Malgré la gravité de cette offense, accrue par le caractère officiel de sa démarche, notre agent ne se retira pas. « Seigneur, reprit-il, je prie Votre Altesse d'être bien convaincue que je crains Dieu et non les hommes. Je puis affirmer à Votre Altesse que j'ai transmis fidèlement à Son Excellence le ministre du Roi la lettre de Votre Altesse. Son Excellence a répondu par mon entremise, suivant les formes usitées. » — « Au reste, me dit-il, sachez que je n'entends nullement qu'il y ait des canons au fort de la Calle. Si les Français veulent y rester et y faire le commerce et la pêche du corail comme des négociants, à la bonne heure; autrement, qu'ils s'en aillent. Je ne veux pas absolument qu'il y ait un seul canon des infidèles sur le territoire d'Alger. » — Je vou-

lus répliquer, mais il m'ordonna de me retirer. »

Au sortir de l'audience, M. Deval, dont un long séjour en Orient avait sans doute rendu l'épiderme moins sensible, alla successivement trouver le premier ministre et l'agha, puis le ministre de la Marine et des Affaires étrangères, et leur fit tout au long le récit de la scène qui venait de se passer. Tous trois soutinrent le Dey, et reproduisirent ses griefs. Le premier lui dit avec flegme : « Il faut empêcher que les vitres se cassent, mais quand elles sont cassées, quel remède y a-t-il ? »

A la réflexion, M. Deval parut mieux se rendre compte de la gravité de l'outrage fait au gouvernement du Roi ainsi qu'à lui-même et de l'impossibilité de continuer ses relations avec le Dey. En écrivant au ministre, il terminait son rapport par ces mots : « Si Votre Excellence ne veut pas donner à cette affaire la suite sévère et tout l'éclat qu'elle mérite, elle voudra bien au moins m'accorder la permission de me retirer par congé. »

Lorsque M. de Damas lut cette dépêche au Conseil, elle produisit la plus vive émotion. On résolut de poursuivre, même par la force, une

réparation éclatante de tous les griefs de la France; mais il fallait obtenir avant tout une satisfaction solennelle pour l'injure faite au Roi dans la personne de son représentant.

Dans une lettre où l'on sent frémir sa plume, M. de Damas écrivit le 29 mai à M. Deval: « Le Roi, sous les yeux de qui j'ai mis votre dépêche du 30 avril, a été aussi surpris qu'indigné des faits qu'elle signale, et surtout de la scène révoltante dans laquelle le Dey, foulant aux pieds les principes les plus sacrés du droit des gens et perdant tout respect pour le gouvernement que vous représentiez, s'est porté envers vous à de brutales violences. Ce nouvel outrage met le comble aux torts déjà si graves dont il s'était déjà rendu coupable envers la France... Je vous ai déjà mandé qu'une escadre allait partir pour Alger. Aujourd'hui la question change de face... La première démarche que nous ayons à faire est d'exiger une réparation aussi prompte qu'éclatante pour l'outrage qui a été commis, en votre personne, contre le Roi et son gouvernement. Jusque-là, votre dignité, celle de la France, ne permet plus de votre part aucune communication avec le Dey et ses ministres; votre intervention cesse pour faire

place à celle du commandant de l'escadre qui va se rendre à Alger pour exiger satisfaction ou venger l'honneur et la dignité de la France, si cette satisfaction était refusée ou si l'on ne voulait pas l'accorder telle que nous la demandons. »

M. de Damas annonçait que cette escadre serait commandée par le capitaine de vaisseau Collet, qui avait ordre de se concerter avec notre consul général ; si le Dey n'accordait pas satisfaction dans les vingt-quatre heures, nos vaisseaux bloqueraient aussitôt les ports de la Régence et courraient sus à ses navires. Différents modes de réparation étaient indiqués, soit que le Dey se rendît officiellement au consulat pour faire ses excuses à M. Deval, soit qu'il le reçût en audience solennelle en présence de sa cour, soit qu'il envoyât à bord une députation ayant à sa tête le premier ministre; dans tous les cas, le pavillon de France serait arboré sur les forts d'Alger et salué de cent coups de canon. Cet acte de soumission accompli, notre consul déclarerait que le Roi veut bien s'en contenter, mais qu'ayant contre la Régence d'autres griefs des plus sérieux, il en attend la réparation pleine et entière; après

s'être retiré de nouveau à bord de l'escadre, il adresserait au Dey une note énumérant nos sujets de plainte et accompagnée d'une sommation du commandant Collet portant que si, dans un délai très court, satisfaction ne nous était pas donnée, l'expédition placée sous ses ordres traiterait la Régence en ennemie et se livrerait contre elle à tous les genres de représailles. Il devait demander en première ligne : 1° la punition des Reis qui avaient commis des actes de piraterie contre *le Gustave* et *la Conception*, ainsi que la restitution des sommes enlevées sur ce dernier bâtiment ; 2° le paiement des marchandises prises sur l'*Armida* et une indemnité pour ses propriétaires ; 3° la restitution du prix des navires romains capturés et le dédommagement dû à leurs armateurs ; 4° une déclaration authentique, de la part du Dey, de respecter à l'avenir le pavillon romain et de n'exiger du Saint-Siège ni tribut, ni contribution quelconque.

Les contestations soulevées par le Dey nous obligeant à prendre des garanties pour l'avenir, M. Deval devait l'inviter à signer des articles destinés : 1° à consacrer le principe que le pavillon ennemi ne rend point la marchandise

neutre confiscable ; 2° à stipuler que les navires français ne seraient plus visités en mer par les corsaires de la Régence ; 3° à confirmer l'article de nos traités qui rendait les Capitulations communes à la Régence et lui en prescrivait l'observation ; 4° à reconnaître à la France le droit de placer des canons au fort de la Calle et dans ses autres établissements de la côte d'Afrique ; 5° à reconnaître que la France avait fidèlement rempli, comme débitrice des sieurs Busnach et Bacri, les obligations que lui imposait la transaction du 28 octobre 1819 et que la Régence n'avait rien à prétendre contre le Trésor royal ; 6° à abolir immédiatement le droit de 10 p. 100 perçu à Bône sur les importations françaises, malgré les dispositions de nos traités ; 7° à stipuler, en faveur du commerce et de la navigation de la France, le traitement de la nation la plus favorisée dans ses transactions avec Alger ; 8° à réclamer une réparation quelconque pour la violation de la maison consulaire de Bône, de manière à prévenir le retour de semblables désordres.

Il paraissait douteux que le Dey consentît à se soumettre à l'acte de réparation personnelle et préalable qu'on exigeait de lui ; mais dans

le cas où il s'y refuserait, le commandant de l'escadre avait ordre de commencer immédiatement les hostilités.

En même temps, M. de Damas envoyait à ses agents une circulaire les invitant à porter à la connaissance des Puissances l'insulte faite à notre consul général et à leur faire savoir que si, dans un délai de vingt-quatre heures, sa tisfaction ne nous était pas donnée, nous établirions le blocus, en ayant soin d'en prévenir, suivant l'usage, les gouvernements intéressés. Dans la communication destinée à notre ambassadeur à Constantinople, le ministre ajoutait que la France aurait pu, pour obtenir cette satisfaction, s'adresser directement à la Porte, si les liens de dépendance qui attachent les Régences au Grand Seigneur n'étaient pas devenus depuis longtemps illusoires et nuls, comme son gouvernement l'avait maintes fois reconnu ; c'était sans doute par conviction d'impuissance à leur égard que la Porte nous avait reconnu dans les Capitulations le droit de réprimer les brigandages des Algériens sans que nos rapports avec elle en fussent troublés; la mesure que les circonstances nous obligeaient à prendre n'était donc pas de nature à blesser

le Sultan; néanmoins, par suite des rapports d'amitié existant entre les deux États, nous ne voulions pas entreprendre cette expédition sans en donner avis au gouvernement turc.

Aussitôt en possession des instructions du gouvernement du Roi, le commandant Collet prit la mer le 8 juin, avec une division navale formée de six bâtiments, et arriva le 12 devant Alger. Son premier soin fut d'inviter M. Deval à venir à son bord; après avoir conféré avec lui, il se montra convaincu de l'impossibilité de faire accepter par le Dey les conditions qu'il lui était prescrit d'exiger. Il fit sortir du port un brick de commerce français qui s'y trouvait et y embarqua nos compatriotes pour les faire transporter à Marseille. Puis il étudia avec notre agent les mesures à prendre pour répondre aux ordres du Roi, et voici celles qu'ils arrêtèrent. Le commandant Collet rédigea une note dans laquelle il déclarait que « Sa Majesté, indignée de l'outrage horrible et scandaleux commis envers Elle en la personne de son consul général chargé de ses affaires, demandait une réparation immédiate, une satisfaction éclatante et publique ainsi prescrite ». Après avoir reproduit les conditions mentionnées dans la dé-

pêche de M. de Damas, le commandant ajoutait : « Après cette cérémonie, qui n'admet aucune sorte de modification ni dans les termes ni dans les personnes, le pavillon de France sera arboré sur les forts[1] d'Alger, et principalement au château du Dey et à la Marine, dans le lieu le plus apparent, et sera salué de cent coups de canon par l'artillerie de la place. Si dans l'espace de vingt-quatre heures cette satisfaction n'est pas accordée, les hostilités de la France contre Alger commenceront aussitôt, en représailles de celles qui ont été commises par le Dey. »

Hussein, qui avait bravé impunément l'Angleterre peu de temps auparavant, crut qu'il pouvait s'en permettre autant vis-à-vis de la France. La note française lui fut remise le 14 juin par le comte d'Attili de Latour, consul général de Sardaigne, à qui M. Deval avait confié, avant de s'embarquer, les intérêts français. En recevant cette communication et avant même d'en avoir pris connaissance, le Dey observa qu'il avait à se plaindre du gouvernement français, qu'il n'avait jamais reçu de réponse à deux lettres qu'il avait adressées à M. de Damas, que tous les souverains lui répondaient régu-

lièrement, et que si la France voulait lui faire la guerre, il était prêt. M. d'Attili lui fit remarquer qu'il avait affaire à une très grande Puissance et qu'avant de prendre une résolution, de mûres réflexions s'imposaient. Le lendemain, Hussein dit à M. d'Attili qu'au mois d'octobre il avait écrit au ministre des Affaires étrangères de France pour se plaindre de son consul général, qui était peu propre à maintenir la bonne harmonie entre les deux pays, et demander qu'on lui donnât un remplaçant. Au lieu de cela, la France lui avait envoyé un amiral avec une lettre dont il s'était senti froissé. Il désirait que l'amiral, ou une personne de sa confiance, se rendît à terre pour conférer avec lui ; si personne ne se présentait dans l'espace de vingt-quatre heures, la guerre serait déclarée et les hostilités s'ouvriraient.

Après cette menace et le refus de toute réparation, le commandant Collet n'avait plus qu'à prendre les mesures que sa note avait fait prévoir. En conséquence il déclara la guerre le 15 et commença immédiatement le blocus des côtes de la Régence, que M. de Damas notifia le 27 juin aux représentants des Puissances à Paris. Toutefois le ministre ne désespérait pas de voir le

Dey venir à résipiscence; dans cette pensée, il avait donné l'ordre à M. Deval de rester à bord de la flotte pour qu'il se trouvât en mesure de reprendre les négociations avec la Régence si, par suite des effets du blocus, elle en manifestait le désir.

V

LE BLOCUS
HOSTILITÉS ET NÉGOCIATIONS

De leur côté, les Turcs détruisirent les établissements français de Bône et de la Calle. Les pertes qui en résultèrent pour nous furent évaluées à 1.500.000 francs. M. Collet avait heureusement fait prévenir nos nationaux qui eurent le temps de se réfugier, au moment où on allait les arrêter, sur les bâtiments qu'il leur avait envoyés. En outre des navires stationnés devant Alger, le ministre de la Marine avait donné l'ordre d'en armer d'autres à Toulon, pour escorter les bâtiments de commerce qui se rendaient dans le Levant ou vers le détroit de Gibraltar. Malgré cette mesure prudente,

quelques embarcations furent prises par des felouques qui avaient réussi à sortir d'Alger et à échapper à la surveillance de notre croisière.

D'accord avec M. Deval, le commandant Collet avait décidé, le 15 juin 1827, l'application des mêmes mesures qu'avait prises l'amiral Neale en 1824. Les propriétés algériennes trouvées sur un navire neutre seraient saisies et réputées de bonne prise; les navires neutres ne portant que des marchandises neutres seraient repoussés des ports bloqués et, dans le cas où ils essaieraient de forcer le blocus, confisqués et envoyés à Toulon ; les vaisseaux de guerre neutres devraient parlementer avec les vaisseaux du Roi et il ne leur serait permis de pénétrer dans les ports de la Régence que si leur commandant affirmait sur l'honneur n'être chargé d'aucune mission ayant trait à la guerre.

Le Gouvernement n'approuva pas toutes ces mesures. M. de Damas fit observer à notre consul général que la France avait toujours pratiqué une doctrine plus libérale que celle de l'Angleterre. Lors du blocus des côtes d'Espagne en 1823, nous avions fait revivre cette ancienne maxime de la monarchie suivant la-

quelle les marchandises ennemies sous pavillon neutre devaient toujours être respectées. Le Roi tenait à ce qu'elle fût appliquée de nouveau durant le blocus des côtes d'Alger.

Quant aux bâtiments naviguant sous pavillon algérien, nos officiers avaient ordre de les attaquer, d'amener leurs équipages en France et de mettre en liberté les captifs trouvés à bord; malheureusement la division navale n'était pas assez nombreuse pour l'exécution complète de ces instructions.

Il arrivait chaque année de Smyrne 500 à 600 hommes qui venaient s'engager dans la milice. M. Deval avait la singulière idée de les laisser pénétrer dans Alger, malgré le blocus; il supposait qu'ils apporteraient avec eux des germes d'insoumission qui ne pourraient que nous être favorables. M. de Damas estima, avec beaucoup de bon sens, qu'en leur donnant passage, nous contribuerions nous-mêmes à grossir les forces de nos ennemis. M. Collet reçut donc l'ordre de les repousser et de faire convoyer jusqu'en Orient le navire qui les amènerait, afin d'éviter qu'ils ne descendissent subrepticement sur quelque point de la côte.

Le ministre de la Marine, M. de Chabrol,

jugeait qu'il valait mieux ne rien tenter contre Alger que de s'exposer à un échec qui ne ferait qu'exalter davantage les Algériens. La saison était trop avancée pour opérer une expédition dont les frais ne pouvaient être compensés que par la prise de possession définitive du pays, ou par la destruction totale des moyens de piraterie dont le Dey disposait. Le ministre proposa donc de continuer le blocus pendant l'hiver et de préparer une expédition pour le printemps. On aurait ainsi le temps de mettre en état des bâtiments de toute sorte. Le 22 août, le Conseil décida qu'avant de prendre une résolution, le ministre de la Guerre étudierait un projet d'expédition au moyen de troupes de débarquement. En septembre, M. de Chabrol adressa un rapport au Roi en insistant sur l'urgence d'une décision qui lui était indispensable pour être prêt au printemps, seule saison favorable à une expédition. Le Conseil fut d'avis de remettre l'exécution de ce projet à l'année 1829.

Pendant qu'à Paris on cherchait à temporiser, le 4 octobre la flotte ennemie, forte de onze voiles, sortit d'Alger et tenta de gagner la haute mer en longeant la côte. Bien qu'il

n'eût à sa disposition que cinq frégates, le commandant Collet l'attaqua et, après une vive canonnade, l'obligea à chercher abri sous les batteries du cap Caxine d'où, à la faveur de la nuit, elle parvint à rentrer dans le port avec deux bâtiments fortement avariés. Cette affaire, qui fit grand honneur à M. Collet, lui valut le grade de contre-amiral. Ayant reconnu notre force, les Algériens désarmèrent leur flotte qui, de tout l'hiver, ne fit plus aucune tentative de sortie.

Cependant le public aurait souhaité de plus prompts résultats. On contestait l'utilité du blocus; on demandait une action plus décisive. Questionné par le ministre de la Marine sur la conduite à tenir, l'amiral Collet envoya à Paris le capitaine Dupetit-Thouars, qui avait fait plusieurs campagnes sur les côtes d'Algérie et les connaissait parfaitement. Le 20 septembre 1827, cet officier donna lecture au conseil de l'amirauté d'un rapport dans lequel il examinait successivement trois solutions : 1° une intervention de la Porte, longue à obtenir et peu conforme à la dignité de la France, qui semblerait ainsi renoncer au privilège que lui accordaient les Capitulations de *châtier* la

Régence d'Alger toutes les fois qu'elle croirait devoir le faire ; 2° un blocus forcément inefficace, la Régence n'ayant pas de commerce; 3° un bombardement qui sans doute n'aurait pas plus d'effet que celui de lord Exmouth en 1816. Suivant le capitaine Dupetit-Thouars, une expédition combinée de terre et de mer était le seul moyen de réduire la Régence. On devait supposer qu'un assez grand nombre d'Arabes de l'intérieur se joindraient à la milice : pour les arrêter, il y aurait avantage à opérer une diversion en attaquant en même temps Bône et Oran.

Ce travail fut très favorablement apprécié par le comte de Chabrol, et bien que les amiraux se fussent montrés opposés à ses conclusions, il le soumit au Conseil des ministres et le défendit énergiquement.

Les idées qui s'y trouvaient exposées frappèrent le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la Guerre. Déjà M. Deval lui avait signalé le travail rédigé en 1808 par le commandant Boutin ; il l'avait étudié attentivement et avait fait charger l'amiral Collet et le capitaine Dupetit-Thouars de le compléter. Persuadé lui-même qu'une expédition était l'unique

moyen de résoudre la question depuis si longtemps pendante, il s'efforçait de rallier à ses vues le Roi et ses collègues du cabinet. Dans un conseil tenu le 14 octobre, il donna lecture d'un mémoire dans lequel il ne se bornait pas à étudier le point de vue militaire, mais développait en outre des considérations politiques dont le temps n'a fait que confirmer la valeur et la sagacité.

Il faisait ressortir tout d'abord que les circonstances étaient favorables pour punir l'injure faite à notre consul. « L'Angleterre pouvait voir avec jalousie nos préparatifs, disait-il, et chercher à entraver Votre Majesté dans cette grande entreprise. L'état de cette Puissance est devenu tel aujourd'hui qu'elle est forcée de chercher le repos avant tout... La France ou l'Europe ont-elles demandé compte à l'Angleterre de l'accroissement de puissance qu'elle s'est procuré lors de la destruction de Tippoo Sahib, dont elle a envahi et dont elle possède aujourd'hui les vastes États ? Personne pense-t-il à demander compte à la Russie des conquêtes qu'elle a pu faire sur la Perse ou des provinces qu'elle ajoute à son immense empire, en vertu des droits de la guerre, toutes les

fois qu'elle remporte une victoire sur quelque Puissance d'Asie ? Enfin la Russie ou la France demandent-elles compte à l'Angleterre de ce qu'elle acquiert chaque jour dans l'Inde aux dépens de l'empire des Birmans ? Non, sans doute. Je prétends qu'il n'est pas de puissance au monde qui ait le droit de dicter au Roi de France l'usage qu'il doit faire de sa victoire sur le Dey d'Alger, si la Providence la lui accorde, ou de régler le dédommagement auquel il peut prétendre pour les sacrifices que lui occasionnera une expédition qui, après tout, n'est pas moins dans l'intérêt de l'Europe entière que dans celui de la France elle-même. »

« Mais, dira-t-on, Alger est une portion de l'Empire turc et, en ce moment même, un traité vient d'être conclu dans lequel la Russie, l'Angleterre et la France sont convenues de ne faire aucune conquête dans le cas où, par suite des déterminations prises relativement à la Grèce, la guerre viendrait à éclater avec la Porte ottomane. Sire, il y a là une erreur : Alger ne fait réellement pas partie de l'Empire turc ; le Dey n'est point un sujet du Sultan... Le Dey n'est plus aujourd'hui qu'une sorte de grand vassal tellement indépendant que nos traités avec la Porte

stipulent en notre faveur le droit de lui faire la guerre sans que la Porte puisse en aucune manière se regarder comme provoquée et comme obligée de le secourir. Nous pouvons donc avec raison soutenir que la guerre d'Alger, commencée avant celle de Turquie, est un objet entièrement à part et que ses résultats, quels qu'ils soient, ne peuvent avoir aucun rapport avec le traité qui lie les trois Puissances ; et si pourtant il arrivait un jour que les Puissances alliées fussent conduites par la guerre même à renoncer à l'engagement mutuel qu'elles ont pris de ne point s'agrandir, la France aurait pris d'avance une part d'accroissement qui la placerait dans une position meilleure, soit pour être plus modérée dans ses prétentions, soit pour les élever davantage si les circonstances s'y prêtaient. »

M. de Clermont-Tonnerre regardait comme probable une lutte à fond contre la Turquie. « Dans ce cas, continuait-il, il y aura nécessité pour les trois Puissances de consentir à un accroissement mutuel, et c'est alors que se présentera pour la France et pour l'Europe la question de l'agrandissement de la Russie. Or cette question ne doit pas être envisagée par la France

sous le même point de vue que par les autres Puissances. Quel but doit en effet avoir la France? D'obtenir quelque jour, d'une manière stable, la limite du Rhin et celle de la cime des Alpes. Mais comment peut-elle arriver à ce résultat, si ce n'est par l'alliance de la Russie et par une guerre contre la Prusse et l'Autriche à laquelle se joindront les Anglais? La France doit donc regarder l'alliance de la Russie comme un point fondamental pour elle, de même que l'alliance de la France est un point fondamental de la politique russe, parce que la France se trouve placée, relativement à la Russie, comme la Russie est placée relativement à la France, c'est-à-dire sur les derrières de ses ennemis naturels. »

Le ministre concluait que si la France devait désirer que la Russie ne s'agrandît pas du côté de l'Europe, elle n'avait nullement à redouter une extension du côté de l'Asie. Le Roi suivrait une politique sage en profitant des circonstances favorables et des embarras dans lesquels se trouvait alors l'Angleterre pour conquérir l'État d'Alger et pour établir en Afrique la puissance française. Il faisait ressortir tous les avantages que la France pouvait tirer de la conquête d'un

pays fertile dont les montagnes renfermaient des mines.

Après avoir insisté sur l'inefficacité d'un blocus, il démontrait la nécessité d'une expédition et conseillait de la faire rapidement, « car si plus tard, d'autres venaient à se charger de notre vengeance, si les Anglais faisaient un jour ce que nous n'aurions pas osé faire, quels ne seraient pas nos regrets et l'indignation de la France » ?

M. de Clermont-Tonnerre proposait, comme Boutin, de débarquer à Sidi-Ferruch et de marcher sur Alger en suivant la ligne des hauteurs. Il croyait que la ville pouvait être prise sans grandes difficultés, ses défenses étant faibles du côté de la terre, et ne s'attendait pas à la résistance des Arabes de l'intérieur auxquels il attribuait, comme tout le monde à cette époque, une exécration profonde pour le Dey et pour les Turcs. Si l'expédition était bien conduite, Alger devait être emporté d'assaut ou se rendre à discrétion six semaines après le débarquement de nos troupes. Rappelant que l'expédition de Charles-Quint et celle d'O'Reilly avaient été tentées à des époques défavorables qui avaient été les principales causes de leur

insuccès, il suggérait de choisir cette fois les mois d'avril et de mai et d'employer de préférence les troupes déjà acclimatées qui occupaient alors l'Espagne et qu'on pouvait facilement concentrer soit à Carthagène soit à Mahon. Il évaluait les forces nécessaires à 33.000 hommes, avec un parc de siège de 150 pièces.

« L'Europe est en paix, disait-il en terminant; il est probable que cet état se maintiendra en 1828, mais peut-on espérer qu'il subsistera plus longtemps ? Il est d'une sage politique de profiter d'un moment, le dernier peut-être, pour faire une opération qui peut devenir impossible plus tard.... Aucune puissance n'est entrée dans cette querelle, qui cependant est engagée contre l'ennemi du nom chrétien. L'Europe doit applaudir à cette détermination généreuse, et si pourtant quelque gouvernement jaloux osait vouloir y mettre obstacle au moment de l'exécution, l'armée même qui aurait été destinée à châtier Alger pourrait être employée à punir sa déloyauté. »

Malgré sa convicion entraînante, la sagacité de ses vues et son courage patriotique, M. de Clermont-Tonnerre ne réussit pas à obtenir l'approbation du Conseil. Le ministre de la

Marine et Mgr Frayssinous partageaient ses idées; le Roi y était plutôt favorable; mais les autres ministres s'y montrèrent opposés, soit à cause des difficultés qu'en paraissait présenter l'exécution, soit à cause des affaires d'Orient qui, à ce moment, prenaient un tour assez grave. D'ailleurs la politique intérieure du Cabinet était alors fort attaquée. M. de Villèle avait résolu de faire appel aux électeurs, et il était bien difficile, dans de semblables circonstances, d'entreprendre une grande expédition. Le projet du ministre de la Guerre fut donc écarté. Sur ces entrefaites, la Chambre fut dissoute. Celle qui lui succéda renfermait une opposition plus forte. M. de Villèle remit sa démission au Roi et fut remplacé, le 4 janvier 1828, par M. de Martignac.

Dans le discours du Trône par lequel il ouvrit, le 5 février, la session de 1828, le Roi déclara qu'un blocus rigoureux, dont le terme était fixé au jour où il aurait reçu la satisfaction qui lui était due, contenait et punissait Alger, en protégeant le commerce français.

L'attitude du comte de la Ferronnays, qui avait reçu dans la nouvelle combinaison le portefeuille des Affaires étrangères, ne répondait

pas entièrement à la sévérité du langage du Roi. Un de ses premiers soins avait été d'étudier la question d'Alger. Au lieu de chercher à la résoudre par l'effort de la France seule, il souhaitait une action combinée de la France, de l'Angleterre et de la Russie. Arrivant de Saint-Pétersbourg, où il avait rempli pendant sept ans les fonctions d'ambassadeur, il y avait laissé les meilleurs souvenirs et restait chaud partisan de la Russie. Il redoutait, de plus, les susceptibilités du cabinet de Londres et, à un moment où l'opinion était toute en faveur des Grecs, il craignait de rompre, par une expédition contre Alger, l'accord des Puissances alliées contre les Turcs.

C'était de ces pensées qu'il s'inspirait dans un rapport au Roi du 19 janvier 1828. Après avoir constaté que le blocus, commencé depuis sept mois, n'avait produit aucun résultat utile, il reconnaissait pourtant que notre action « nous avait fait d'autant plus d'honneur que le Roi, dans sa politique généreuse, n'avait pas songé seulement à défendre les intérêts de la France : le Saint-Siège, la Toscane, Lucques, pour lesquels il exige aussi des satisfactions et des garanties, l'Italie tout entière, si souvent en proie

au brigandage des Barbaresques, attendent avec impatience le résultat de cette protection... Dans cet état de choses, une expédition de terre paraîtrait être le seul moyen qui nous reste pour châtier l'insolence des Algériens... Suivant l'opinion des militaires, cette entreprise serait d'un succès presque certain... Toutefois, considérée sous des rapports purement politiques, il appartient au conseil du Roi de juger si, dans l'état actuel des relations de la France avec les autres Puissances, une expédition contre Alger peut avoir lieu sans inconvénients, sans entraîner des complications difficiles à démêler, sans nous compromettre avec certaines Cours. L'Angleterre, et peut-être l'Espagne, ne nous verraient pas sans ombrage tourner nos armes contre l'un des points les plus importants de l'Afrique septentrionale et dont l'occupation donnerait tant d'avantages à la Puissance qui s'y établirait... Quelque soin que le gouvernement du Roi mît à persuader qu'en envoyant une armée contre Alger, il n'entend agir dans aucune vue d'ambition ou de conquête, on peut douter qu'il réussisse à dissiper toutes les méfiances vraies ou simulées, à prévenir tous les prétextes d'opposition étrangère, et

l'on pourrait craindre que l'Angleterre ne se hâtât d'intervenir pour arrêter par des voies détournées l'exécution de nos projets ou même qu'elle ne s'y opposât directement. En pareil cas, la France pourrait-elle mettre le désir de châtier le Dey d'Alger en balance avec le danger d'une rupture entre elle et l'Angleterre ?... Au milieu des circonstances très compliquées qui ont amené le traité du 6 juillet et par conséquent notre union actuelle avec l'Angleterre et la Russie, il est important de ne pas donner à ces Cours occasion de soupçonner que nous pouvons mêler d'autres vues à cette alliance et que nous en profitons pour accomplir plus facilement des projets à l'exécution desquels nous aurions pu craindre leur opposition.

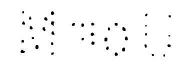
« On a proposé de rattacher au plan d'une expédition contre Alger celui d'une colonisation... C'était oublier que l'Angleterre, maîtresse de Gibraltar et dominatrice de la Méditerranée, serait directement intéressée à la faire échouer, et qu'en combattant le Dey d'Alger, la France courrait également le risque de faire la guerre à l'Angleterre... Mais on pense que ces complications disparaîtraient si la France, saisissant le moment où ses forces navales se

trouvent unies dans la Méditerranée à celles de l'Angleterre et de la Russie, proposait à ces Puissances d'entreprendre, de concert avec elles, une expédition destinée à affranchir l'Europe de la piraterie des Algériens. La question, ainsi présentée, prendrait un caractère d'utilité générale propre à la faire envisager favorablement par les Cours de Londres et de Saint-Pétersbourg... C'est sous un semblable point de vue qu'elle a déjà été examinée dans les conférences d'Aix-la-Chapelle. »

M. de la Ferronnays terminait en priant le Roi de décider s'il convenait soit d'envoyer une expédition contre Alger, soit de proposer à l'Angleterre et à la Russie de joindre leurs forces à celles de la France pour obliger les Algériens à respecter désormais le pavillon des Puissances européennes. « Si Sa Majesté se décidait pour ce dernier parti, et si la proposition qu'il s'agit de faire aux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg obtenait leur assentiment, on a lieu de croire que les trois Cours alliées pourraient compter sur une active coopération de la part du Vice-Roi d'Égypte, qui a déjà manifesté plusieurs fois l'intention de concourir aux mesures que prendraient les Puissances

chrétiennes pour délivrer la Méditerranée des pirateries des Barbaresques. »

Toujours désireux d'éviter une action qui lui paraissait intempestive, M. de la Ferronnays développa des idées analogues dans le discours qu'il prononça le 15 février 1828 devant la Chambre des pairs pour fournir, à l'occasion du projet d'Adresse, des explications sur la politique étrangère du nouveau cabinet. « L'attitude de la France, dit-il, semblerait rendre inexplicable la patience qu'elle a gardée envers la Régence d'Alger si l'on pouvait confondre dans les mêmes règles de diplomatie les relations des États européens entre eux et celles qu'ils sont contraints d'entretenir avec les Barbaresques. L'indulgence du Roi a besoin de pardonner d'abord à ces barbares un premier tort qui explique tous les autres, celui de ne pas comprendre la gloire de la France. Toutes les Puissances ont été forcées tour à tour de ne plus considérer que sous le point de vue de l'intérêt leurs rapports avec des populations qui se tiennent sans cesse hors du droit commun. Ce sont les intérêts de notre commerce compromis par la violation des traités, c'est aussi l'honneur national, qui réclament



aujourd'hui une satisfaction que le Roi exige et qu'il n'exigera pas en vain. Cette satisfaction, le Roi la proportionne au pays qui la donne plutôt qu'à la Puissance qui l'exige. L'Archipel vous est témoin que le pavillon de la France a désormais le droit d'être indulgent. » Cette allusion à la bataille de Navarin fut applaudie et le langage du ministre obtint un vif succès.

M. de la Ferronnays eut l'occasion de reprendre la parole devant la Chambre des députés le 5 mars, également à propos de la discussion de l'Adresse. Il dit qu'à Alger la situation était toujours la même, que l'escadre ennemie avait vainement cherché à sortir du port, que le Dey et la population étaient las d'un blocus aussi rigoureux dont on avait lieu d'espérer qu'il suffirait à nous faire obtenir les satisfactions demandées. Le paragraphe de l'Adresse relatif à la question d'Alger fut adopté sans difficulté.

Le 25 juin 1828, à propos d'une demande de crédits supplémentaires pour le ministère de la Marine, le ministre, M. Hyde de Neuville, manifesta son regret de ne pouvoir donner sur les affaires d'Alger les explications que son collègue des Affaires étrangères aurait sans doute

fournies à la Chambre s'il avait été présent, Tout ce qu'il pouvait dire, c'est que la France avait été insultée, et que si le Roi n'avait pas cru jusqu'alors devoir poursuivre par la force une réparation, il l'attendait, qu'elle serait certainement donnée et que l'honneur de la couronne ne serait pas compromis. Le blocus auquel on s'était borné jusqu'à ce jour avait été maintenu avec autant d'habileté que de succès. La marine française y avait d'ailleurs joué le rôle le plus honorable. Ce que le ministre ne disait pas, c'est que l'état de la mer, si fréquemment mauvaise dans ces parages, et la faiblesse de nos moyens, ne permettaient pas toujours de rendre le blocus efficace et d'empêcher complètement la sortie des corsaires algériens.

Animé des sentiments de modération dont M. de la Ferronnays avait fourni le témoignage devant les Chambres, le Gouvernement avait décidé de tenter un accommodement. Au commencement de l'année le gérant du consulat d'Angleterre, dont les idées étaient du reste partagées par M. d'Attili, avait assuré au capitaine Collet que le Dey ne serait pas opposé à l'idée d'un rapprochement. M. Collet en avait immédiatement informé le Gouvernement; il

suggérait d'entrer en matière en prenant pour prétexte l'échange des prisonniers. Cette suggestion convenait trop bien aux idées de M. de la Ferronnays pour ne pas être accueillie par lui avec empressement. Le commandant de notre division fut donc autorisé à entamer des pourparlers, mais avec toute la prudence et la discrétion nécessaires : le parlementaire qu'il enverrait devrait régler son langage de manière à ne pas compromettre la dignité de la France ; le Roi avait vivement ressenti l'offense faite à son chargé d'affaires ; il consentirait à se relâcher sur la rigueur des excuses, mais une réparation était indispensable.

La mission à remplir était délicate. M. Collet la confia à un officier dont il appréciait l'intelligence, le lieutenant de vaisseau Bézard. Le Dey reçut notre envoyé le 29 avril, en présence de ses ministres. Il accepta sans difficulté l'échange des prisonniers. Puis, passant aux récriminations, il demanda pourquoi la France lui avait déclaré la guerre sans l'avoir entendu et commença à énumérer ses griefs contre M. Deval. Il avait patienté longtemps, parce qu'il espérait que la France remplacerait ce consul ; il avait demandé son rappel à M. de Damas, mais il

soupçonnait M. Deval d'avoir intercepté sa lettre. C'est pourquoi il avait écrit de nouveau à M. de Damas par l'entremise d'un consul étranger; cette fois encore il n'avait pas reçu de réponse. M. Deval, à qui il avait demandé les raisons de ce silence, ne lui en avait donné aucune qui fût satisfaisante. Enfin, dans sa dernière audience, le consul de France lui avait dit : « Mais comptez-vous franchement sur une réponse de mon gouvernement ? Il ne vous écrira pas : c'est inutile. » — « Eh ! bien, puisque votre gouvernement pense que je ne mérite pas de réponse de lui, répliqua Hussein, sortez de chez moi. » Et, faisant un geste du bras, il montra comment il avait rencontré avec son éventail le côté de M. Deval.

A travers les déformations de ce récit, il était facile d'apercevoir la véracité de celui de notre consul.

Le Dey ajouta qu'il regrettait de n'avoir pas renvoyé plus tôt M. Deval en France, et que s'il ne l'avait pas fait, c'était par égard pour le gouvernement du Roi. Il raconta qu'ayant appris par le bey de Constantine que les consuls faisaient la contrebande de la poudre avec Bône, il les avait fait venir et leur avait annoncé

qu'on allait perquisitionner chez eux. Tous y consentirent, mais ensuite M. Deval écrivit en France pour se plaindre de ce qu'on avait insulté le pavillon du Roi et porté atteinte à l'inviolabilité du consulat. Après de nouvelles récriminations contre notre agent, à propos du rôle qu'il aurait joué lors du différend entre Alger et le Saint-Siège, Hussein dit en terminant : « Je suis prêt à faire ce que la France voudra, la paix si elle le veut ou la guerre si elle le préfère. Pour laquelle des deux Puissances la guerre est-elle la plus onéreuse ? » M. Bézard répliqua que toutes les fois qu'il s'agissait de l'honneur et des droits de la France, l'argent était compté pour rien.

Le lieutenant Bézard sortit de cette audience avec l'impression que le Dey, convaincu de son bon droit, n'accorderait jamais aucune réparation. Néanmoins M. Collet écrivit à Paris qu'Hussein paraissant n'avoir pas eu l'intention d'offenser le Roi, il serait peut-être à propos de conclure avec lui une suspension d'armes de six mois pour étudier à fond l'affaire qui avait occasionné la rupture et examiner si elle ne pourrait pas être arrangée. Cette fois encore M. de la Ferronnays se montra tout disposé à

adopter des vues qui s'accordaient si bien avec les siennes. L'entretien de M. Bézard avec le Dey lui avait donné lieu de penser que ce dernier ne serait pas éloigné d'entrer en négociation pour le rétablissement de la paix; telle était d'ailleurs l'opinion du consul général de Sardaigne. Il paraissait de l'intérêt de la France de profiter de ces dispositions pour provoquer de sa part des ouvertures dans lesquelles on pourrait trouver les moyens de mettre fin à une guerre dispendieuse. Par un rapport au Roi, daté du 20 mai 1828, M. de la Ferronnays proposa que le lieutenant Bézard fût renvoyé à Alger pour consommer l'échange des prisonniers qui avait servi de prétexte à sa première démarche et chercher à insinuer au Dey l'idée d'envoyer en France un officier chargé de fournir des explications et de faire au Roi une sorte de réparation.

Sur la minute de ce rapport, Charles X avait écrit de sa main : « Approuvé l'envoi du lieutenant Bézard à Alger avec des instructions conciliantes, mais en même temps fermes et convenables. » Ces instructions, adressées le 2 juin à M. Collet, rappelaient que lors de la première entrevue, le Dey avait paru disposé à

entrer en conversation pour le rétablissement de la paix. Il semblait donc opportun de renvoyer auprès de lui M. Bézard qui devrait conclure l'échange des prisonniers, homme pour homme. Cet officier s'efforcerait d'arriver à un accommodement sans que l'honneur du Roi fût en rien compromis et en faisant en sorte que le Dey ne crût pas que la France avait plus d'intérêt que la Régence à faire la paix. Au cas où ce Prince répéterait qu'il n'avait aucun tort à se reprocher vis-à-vis du Roi, M. Bézard s'attacherait à lui faire comprendre que s'il expédiait un officier en France pour donner de franches explications sur ses intentions actuelles, cet officier serait accueilli et trouverait le Roi prêt à l'entendre. La mission d'un envoyé algérien à Paris, outre qu'elle mettrait à couvert la dignité du gouvernement de Sa Majesté, pourrait offrir le moyen d'ouvrir avec la Régence une négociation qui conduirait probablement à une conclusion satisfaisante. M. Bézard aurait à déclarer avec fermeté que le Roi, justement offensé des insultes dont on s'était rendu coupable envers lui, exigeait une réparation et que plutôt que d'y renoncer, il persisterait dans l'emploi des mesures qu'il s'était vu

forcé d'adopter contre Alger; il laisserait entendre que le Roi pourrait peut-être se montrer satisfait si le Dey déclarait d'abord, en présence des consuls étrangers, qu'en se portant à des voies de fait contre son représentant, dans une audience publique, il avait cédé à un mouvement de vivacité, mais qu'il n'avait jamais eu la pensée de faire injure à Sa Majesté, et si ensuite il faisait répéter cette déclaration au Roi lui-même par son envoyé. Cette condition accomplie, il n'y aurait plus aucune difficulté à entrer en négociation sur les articles du traité de paix.

M. de la Ferronnays écrivait d'autre part à M. d'Attili en le remerciant de ses services passés et en le priant de rendre *textuellement* au Dey la déclaration dont il lui adressait la formule; il devait ajouter que ce n'était pas là une vaine menace et qu'en cas de refus de sa part, le Roi était résolu à une expédition de terre et de mer qui ne tarderait pas à s'effectuer.

Cependant l'amiral Collet, épuisé par les fatigues d'une campagne pénible dont il mourut peu de temps après, avait été remplacé au mois de juin 1828 par le comte de la Breton-

nière. Les premières instructions données à ce dernier portaient que les négociations entamées n'ayant pas amené de résultat, il devait se borner jusqu'à nouvel avis au blocus des ports et à la poursuite des corsaires. Mais le 31 juillet, M. de la Ferronnays lui prescrivit de se concerter avec le consul général de Sardaigne pour exécuter les instructions préparées le 2 juin pour son prédécesseur.

M. d'Attili et le lieutenant Bézard furent reçus en audience le 8 septembre. Le Dey, persistant à soutenir qu'il n'avait pas manqué à la France, dit qu'il ne pouvait consentir à l'envoi d'un officier à Paris avant qu'un traité de paix eût été signé, mais qu'il donnait sa parole sacrée de l'y envoyer ensuite pour faire la déclaration qu'on exigeait de lui. Il ajouta, croyant faire une grande concession, qu'il était décidé à ne plus accorder à personne le droit à la pêche du corail sur les côtes de Bône, mais qu'il était disposé à renouveler avec la France, en considération des pourparlers actuels, les anciennes conventions.

Malgré ce refus, qu'il croyait du reste momentané, M. d'Attili voulut donner au Dey le temps de réfléchir. Il avoua qu'il n'avait pas

de pouvoirs suffisamment étendus pour accepter ses propositions, mais ceux du commandant de l'escadre l'étaient peut-être davantage.

Le Dey répliqua qu'il attendrait la réponse et engageait M. de la Bretonnière lui-même à venir conférer avec lui.

M. de la Bretonnière, à qui il en fut référé, dut naturellement répondre que ses pouvoirs étaient limités par ses instructions ; si Hussein se décidait à déléguer en France un officier, celui-ci serait traité avec de grands égards, et à partir de ce moment, les hostilités seraient suspendues ; s'il s'y refusait, il ne pourrait s'en prendre qu'à lui des malheurs dont son pays serait menacé. Chargé de transmettre cette réponse à M. d'Attili, le lieutenant Bézard retourna à terre le 11 et fut conduit chez le ministre de la Marine auquel il exprima le désir de se rendre chez le consul général de Sardaigne afin de le mettre en mesure d'expliquer clairement au Dey ce que le gouvernement français attendait de lui. L'air farouche du ministre ne laissa aucun doute à notre officier sur la fâcheuse issue des négociations ; il répliqua que du moment où M. Bézard n'avait que des

paroles à échanger avec Son Altesse, il était inutile qu'il la vît; que du reste son maître l'avait chargé de recevoir les deux envoyés. Il finit cependant par mander M. d'Attili qui, après avoir pris connaissance de la lettre de M. de la Bretonnière, demanda à voir le Dey. Le ministre s'y refusa et fit transmettre à son maître le sens de la communication qui lui fut faite. Les interprètes du palais sortirent pour s'acquitter de cette mission et revinrent une heure après avec des figures sinistres qui ne firent que confirmer les premières impressions de M. Bézard. Le Dey leur avait ordonné de signifier aux envoyés qu'il ne déléguerait un officier en France qu'après la paix faite et saluée de 21 coups de canon; que si ces conditions n'étaient pas acceptées, il était prêt à recevoir la guerre comme nous la voudrions, à mort s'il le fallait, et qu'il entretenait des troupes pour la faire au besoin. M. d'Attili voulut représenter au prince qu'il entendait mal ses intérêts et qu'il exposait son pays aux plus graves dangers. L'interprète, n'osant reproduire ces paroles, les expliqua tant bien que mal. Le ministre devint furieux; il s'écria qu'il ne craignait rien, que les Français pouvaient venir,

que le bon droit était du côté des Algériens et que Dieu les protégerait.

Ce langage démontrait à l'évidence l'impossibilité de traiter avec la Régence. M. d'Attili lui-même, qui avait cru à des dispositions meilleures et, dans l'intervalle des deux audiences, avait fait parvenir au Dey d'utiles conseils, était obligé de reconnaître que la sécurité dans laquelle on avait si longtemps laissé les Algériens n'avait fait que développer leur orgueil et leur fanatisme et que toute négociation avec eux était, même pour les autres Puissances, extrêmement difficile, puisque l'Angleterre, elle aussi, avait à ce moment à se plaindre des procédés du Dey. Dans ces conditions, il ne restait plus à M. Bézard qu'à se rembarquer.

L'insuccès de cette nouvelle tentative causa une vive déception à Paris. Le 3 octobre, le ministre des Affaires étrangères écrivit à M. de la Bretonnière que le Roi avait appris avec peine que le Dey avait repoussé les voies d'accommodement qui lui étaient offertes. Toute nouvelle démarche serait contraire à la dignité de Sa Majesté et ne pourrait qu'accroître l'orgueil et l'opiniâtreté du Dey. Aussi la France était-elle décidée à n'en entreprendre aucune et à

laisser à la Régence la responsabilité des graves conséquences que pouvait lui attirer sa conduite; ce n'est que les armes à la main et après l'avoir châtiée d'une manière éclatante qu'on pourrait réellement traiter de la paix. Ainsi la mission confiée à M. de la Bretonnière avait pris fin, et si le Dey venait à faire de lui-même des ouvertures, le commandant du blocus ne pourrait les recevoir qu'à titre personnel et pour en référer à Paris.

M. de la Bretonnière estimait, de son côté, que le Dey ayant repoussé tous les moyens de conciliation, il ne restait plus que la voie des armes, et qu'une expédition de terre et de mer pouvait seule aboutir à un succès complet. Pour le moment, il reçut l'ordre de rendre le blocus plus rigoureux que jamais.

Nos marins déployaient une activité incessante. Le 3 octobre, *l'Alerte* avait réussi à reprendre, près du cap Matifou, le brick de commerce *l'Espérance*, sur lequel on avait trouvé un équipage de 13 corsaires algériens. Ayant appris qu'à la suite de l'échec des dernières négociations les captifs étaient traités à Alger beaucoup plus sévèrement qu'auparavant, M. de la Bretonnière pria M. d'Attili de négocier

l'échange des prisonniers français contre ceux qu'on venait de faire. Le Dey répondit qu'il n'y consentirait qu'après la paix conclue. Les Algériens étaient d'ailleurs à ce moment exaspérés par la perte de quatre felouques que notre croisière avait brûlées quelques jours auparavant près de Torre-Chica. Bien qu'il vécût toujours enfermé derrière les murs épais de la Kasbah, Hussein connaissait la violence des passions populaires et ne se souciait pas de s'y exposer.

Prévoyant une rupture qui devenait de plus en plus probable, le Roi, dans un conseil tenu le 13 juillet 1828, avait décidé qu'une commission mixte, composée d'officiers de terre et de mer, serait nommée pour étudier les questions relatives à une expédition contre Alger. Le ministre de la Guerre proposa d'en confier la présidence au duc de Raguse. La commission d'officiers de l'armée de terre était présidée par le comte de Loverdo. Après avoir étudié les travaux antérieurs rassemblés au ministère de la Guerre, elle rédigea un rapport, daté du 10 octobre 1828, dans lequel elle suggérait l'embarquement à Toulon, pendant la première quinzaine d'avril, d'un corps de 32.000 hommes

qui serait débarqué à Sidi-Ferruch et marcherait de là sur le Château de l'Empereur. Elle admettait que les beys d'Oran, de Titteri et de Constantine viendraient au secours d'Alger, mais une fois battus, leurs contingents rentreraient vraisemblablement chez eux. Enfin elle laissait au ministre des Affaires étrangères le soin de concourir au succès de l'entreprise par des négociations avec le Bey de Tunis et le Sultan du Maroc, tout en se déclarant hors d'état d'en apprécier la mesure et la portée.

Au mois de novembre, le Roi ordonna de prendre les mesures préparatoires pour que l'expédition pût avoir lieu au printemps de 1829. Le ministre de la Guerre se mit immédiatement à l'œuvre.

Au commencement de l'automne, M. d'Attili fit savoir à Paris que l'agha, avec qui il entretenait de bonnes relations, lui avait envoyé le premier interprète pour donner sa parole que le Dey son beau-père consentirait à faire partir pour la France, avant tout traité, l'officier exigé par le Roi, pourvu qu'on acceptât de lui céder le gros brick *l'Alerte*, qu'il avait vu souvent devant Alger et dont il avait admiré les formes et la marche rapide. Sa mentalité ita-

lienne, toujours prête à chercher quelque combinaison favorable, le portait à croire que la conclusion de cette affaire améliorerait les rapports et conduirait enfin à la signature de la paix tant désirée.

M. de Rayneval, qui remplaçait momentanément M. de la Ferronnays, répondit le 24 octobre que le Roi ne pouvait souscrire à l'étrange condition que le Dey voulait mettre au départ de son envoyé. La vente d'un brick de la Marine royale serait, dans les circonstances actuelles, contraire à toutes les convenances; elle aurait d'ailleurs pour résultat d'accroître à notre détriment les forces de l'ennemi. M. d'Attili devrait chercher quelque prétexte pour adoucir l'expression même de ce refus.

M. de Rayneval, se conformant à la politique adoptée par M. de la Ferronnays, profitait toutefois de l'occasion pour indiquer à M. de la Bretonnière les conditions auxquelles la France consentirait à entrer en négociation : 1° Le Roi exigeait expressément, et avant tout, l'envoi à Paris d'un officier de marque; 2° dès que cet officier serait embarqué, M. de la Bretonnière pourrait conclure une suspension d'armes, sous la condition que, pendant sa durée, au-

cun navire armé ne sortirait des ports de la Régence; 3° le commandant de l'escadre était autorisé à convenir qu'il serait fait un traité définitif pour régler les différends existant entre les deux États. M. de la Bretonnière devait se concerter avec le consul général de Sardaigne pour faire parvenir au Dey ces dernières propositions.

Ainsi, après le mouvement de juste indignation qu'avait soulevé à Paris la nouvelle de l'attentat du 29 avril 1827, on se relâchait de plus en plus de la première rigueur pour aller jusqu'à une faiblesse qui devait demeurer inutile.

Le mauvais état de la mer ne permit pas de faire tenir les instructions du Gouvernement français à M. d'Attili avant le mois de décembre. Ce n'est que le 4 janvier 1829 qu'il put se présenter chez le Dey. Au cours d'une audience d'une heure et demie, il n'épargna aucun effort pour le persuader d'accepter la voie d'accommodement proposée par la France comme la plus sage et la plus honorable. Hussein répondit avec calme qu'il se soumettait toujours, et plus que tout autre, à la volonté de Dieu; que si les circonstances avaient amené une descente

de la part des Français, il n'aurait pas tiré le premier coup de canon, mais il serait sorti lui-même à la tête de ses troupes. Quant au blocus, il ne lui était pas aussi préjudiciable qu'on le supposait, « parce que ne possédant pas de colonies, les Algériens n'attendaient aucune cargaison, et que le pays leur fournissait tous les articles de première nécessité. » Il répéta en terminant qu'il ne consentirait à l'envoi d'un officier à Paris qu'après la signature d'un traité.

M. d'Attili s'étonnait de cette inconcevable obstination, mais il n'en ignorait pas les causes. Il savait qu'on avait affirmé au Dey que la France ne ferait jamais la guerre à la Régence et qu'elle céderait à la fin. Ces propos avaient été tenus par le nouveau consul d'Angleterre, M. Saint-John, à qui la France avait permis de se rendre à son poste, malgré le blocus; n'ayant pas été heureux à ses débuts, cet agent s'efforçait de regagner les bonnes grâces du Dey en se montrant hostile à la France. Tel était également le rôle du consul de Naples, M. Magliulo, qui, après avoir été naguère prisonnier des Barbaresques, s'était fait, dans les fonctions qu'il occupait maintenant, l'homme-lige d'Hus-

sein et lui prodiguait les plus pernicieux conseils. Informé de ces faits, le Gouvernement français avait adressé une plainte au Roi de Naples et demandé que son agent fût tout au moins sévèrement réprimandé.

On a peine à comprendre la condescendance et la longanimité dont M. de la Ferronnays faisait preuve vis-à-vis de la Régence. D'esprit chevaleresque, très patriote, ce ministre n'était dépourvu ni de vigueur ni de courage : son attitude aux congrès de Troppau et de Laybach l'avait suffisamment prouvé. Son insistance à poursuivre une transaction à laquelle le Dey se refusait ne pouvait s'expliquer que par des considérations de politique générale. La tension qui existait alors entre la Russie et la Porte le portait à croire à un remaniement prochain de la carte de l'Europe et, dans cet état de choses, il tenait à conserver à la France la liberté de ses mouvements. Sa réserve avait toutefois le grave inconvénient de confirmer Hussein dans le sentiment de notre faiblesse et de son inviolabilité.

Entre temps, M. de la Ferronnays avait dû quitter les affaires. Sa santé ébranlée l'avait obligé à prendre un congé, le 11 janvier 1829,

et il avait définitivement abandonné son portefeuille le 24 avril. Remplacé momentanément par le duc de Montmorency-Laval, ambassadeur à Vienne, il eut pour successeur le ministre de la Justice, M. Portalis, qui l'avait suppléé pendant la plus grande partie de son congé.

La session de 1829 s'était ouverte le 27 janvier par un discours dans lequel le Roi faisait observer que si l'on tardait à punir le Dey d'Alger, c'est qu'on conservait l'espoir d'obtenir de lui une juste réparation, mais il assurait que rien ne serait négligé pour mettre le commerce français à l'abri de la piraterie et des insultes ; d'éclatants exemples avaient déjà appris aux Algériens qu'il n'est ni facile ni prudent de braver la vigilance de nos vaisseaux.

Les 5 et 6 mai, la politique du Gouvernement à l'égard de la Régence fut attaquée à la Chambre des députés. Un membre du parti libéral, M. Charles Dupin, déclara qu'Alger, fortement défendu du côté de la mer, pouvait être facilement attaqué par terre. L'armée expéditionnaire de Morée, jointe à quelques régiments envoyés de France, eût été en état de s'emparer de cette ville, qui renfermait des trésors

suffisants pour rembourser les frais de l'expédition. D'autre part, à l'occasion de crédits extraordinaires demandés par divers ministères, notamment à propos du blocus d'Alger, M. Duvergier de Hauranne souleva une question qui touchait aux droits de la Chambre. Il ne comprenait pas que des dépenses effectuées en 1828 ne lui fussent soumises qu'en 1829 et que le ministère demandât des fonds pour une guerre dont on ignorait les causes. Il pressait donc le ministre des Affaires étrangères de s'expliquer à ce sujet.

M. Portalis répondit : « Le chargé d'affaires du Roi a eu à se plaindre d'un manque d'égards grave dans l'exercice de ses fonctions. Il ne s'agit pas d'examiner si l'affaire qu'il avait à traiter était particulière ou non à la France. En effet, le représentant du Roi de France dans ces contrées exerce non seulement le droit de protection sur les sujets français, mais, comme par la nature de nos relations politiques, la France est appelée à protéger la navigation des Puissances faibles, lorsque le chargé d'affaires du Roi fait entendre en son nom des représentations dans l'intérêt de ses alliés, c'est comme représentant du Roi de France qu'il parle. » Il ajouta

que le Roi, désireux comme toujours de ménager le sang et l'argent de ses sujets, ne recourrait à la force que lorsque les moyens de conciliation auraient été épuisés. Quant à réduire Alger par la force, il fit ressortir que depuis l'expédition de lord Exmouth en 1816, le rivage était hérissé de fortifications qui en défendaient l'approche ; que dès lors, un bombardement étant impossible, il fallait opérer un débarquement et pratiquer une attaque par terre, mais qu'une expédition de cette nature exigerait non pas quelques régiments, mais beaucoup d'hommes et d'argent.

La Chambre discuta aussi un projet de loi déposé le 11 mai et ouvrant des crédits éventuels jusqu'à concurrence de 52 millions pour les dépenses extraordinaires motivées par le blocus d'Alger, ainsi que par l'occupation de la Morée et l'expédition de l'amiral Roussin au Brésil. M. Benjamin Constant blâma le blocus d'Alger comme humiliant, illusoire et maladroitement entrepris. Il ajouta que si on lui demandait des fonds pour un bombardement, pour la destruction de ce repaire de pirates, il les accorderait ; mais que pour un blocus, éclairé par l'expérience, il les refuse-

rait. M. Viennet réclama une expédition pour venir à bout de la résistance du Dey, M. de Laborde proposa une enquête sur l'origine du différend existant entre la France et la Régence. M. Thomas, député de Marseille, demanda pourquoi le ministère n'avait pas encore fait connaître les causes du conflit avec Alger. Il espérait que les rapports de notre consul insulté par le Dey et les notes échangées entre les deux gouvernements seraient communiqués à la Chambre afin qu'elle pût examiner si toute cette affaire n'était pas le résultat de fautes commises. « Il circule dans nos ports de la Méditerranée, ajouta-t-il, des bruits qui ont acquis trop de consistance pour n'avoir pas fixé l'attention du Gouvernement. On croit, d'après des rapports venus du lieu même, que la brutalité du Dey était étrangère à tout esprit d'injure envers le Roi de France et n'avait d'autre cause qu'un ressentiment particulier contre la personne chargée des fonctions consulaires; on indique même la cause du ressentiment. On dit que le Dey avait adressé au Gouvernement français une dépêche importante que le ministre qui dirigeait les Affaires étrangères a laissée sans réponse. On assure enfin que ce potentat

africain n'a pas cessé de protester de son respect pour le Roi de France et a constamment déclaré n'avoir jamais eu l'intention de l'offenser dans la personne du consul. » Rappelant certaines paroles de M. Portalis qui semblaient indiquer que la querelle avait pour origine la protection accordée à un intérêt étranger à la France, M. Thomas, tout en reconnaissant au Gouvernement le droit de patronage en faveur d'États moins puissants, s'efforça de démontrer que ce droit ne devait pas être exercé de manière à devenir une cause de guerre ou de dommage pour le pays. Il demanda si ce gouvernement étranger, dont le nom n'avait jamais été prononcé, était disposé à nous accorder en retour quelques avantages et s'il y avait lieu d'espérer qu'il contribuât pour sa part aux frais de la guerre.

Nouvellement élu par la ville de Marseille, ce député s'attachait à exprimer les sentiments d'une population qui se montrait alors très favorable aux musulmans, dans la pensée que toute modification à l'état de choses existant dans la Méditerranée risquait de porter préjudice à son commerce.

Le ministre des Affaires étrangères répliqua à

M. Thomas. « La question du blocus est simple, dit-il. Le chef d'une Régence barbaresque a refusé au Roi de France la satisfaction qui lui était demandée. Il n'a répondu que par des récriminations aux reproches qui lui étaient adressés; il a déclaré formellement la guerre à la France le 15 juin 1827. A cette époque, le Roi ordonna le blocus des côtes d'Alger. Ce blocus dure encore. L'intention du Gouvernement n'est pas de le perpétuer : c'est une charge pesante pour l'État, et cette charge s'accroît des pertes qu'un tel état de choses impose à notre commerce. Mais la prudence permet-elle d'allouer les fonds que le Gouvernement réclame pour la continuation des mesures qui doivent amener le Dey d'Alger à des sentiments plus modérés ? C'est là toute la question. » Venant aux causes de la rupture sur laquelle on demandait des éclaircissements, M. Portalis expliqua que les griefs de la France remontaient à l'avènement du Dey actuel, en 1818, mais que c'était en 1824 qu'ils avaient revêtu un caractère de particulière gravité. « A cette époque, continua-t-il, contre la teneur expresse des traités, des perquisitions furent exercées dans la maison consulaire de France à Bône, sous prétexte

de contrebande. Des autorisations illicites de séjourner et de commercer dans cette ville et sur les côtes de la province de Constantine furent accordées à des négociants anglais et mahométans. Un droit arbitraire de 10 p. 100 fut établi sur les marchandises introduites dans cette contrée pour le compte de l'agent des Concessions françaises. En 1826, des navires appartenant à des sujets du Saint-Siège, mais couverts du pavillon blanc et de la protection de la France, furent injustement capturés et la restitution en fut refusée. Des propriétés françaises saisies à bord d'un navire espagnol furent confisquées. Ainsi furent violés les deux principes qui ont constamment servi de bases à nos transactions avec les Régences d'Afrique : que le pavillon français couvre la marchandise quelle qu'elle soit, et que la marchandise française est inviolable même sous le pavillon ennemi. Des visites arbitraires et des déprédations furent commises à bord des navires français. La souveraineté de la France sur cette portion de territoire qui se trouve comprise entre la rivière Seybouse et le cap Roux, et dont elle est en possession depuis le milieu du quinzième siècle, fut méconnue. » M. Portalis expliqua qu'une

somme de deux millions et demi, reliquat d'une créance déjà remboursée à des Juifs algériens pour fournitures de grains à la France du temps de la République, avait été réclamée par le Dey en termes inconvenants, ainsi qu'une autre somme de deux millions qu'il accusait notre consul d'avoir touchée pour prix de ses bons offices dans cette affaire, et que c'était au moment où le gouvernement du Roi se disposait à répondre à ces récriminations et à demander le redressement de ces griefs que le consul s'étant rendu, le 30 avril 1825, auprès du Dey pour le complimenter, suivant l'usage, la veille des fêtes musulmanes, avait reçu l'insulte dont on poursuivait maintenant la réparation. Le ministre conclut que le gouvernement français, en prenant des mesures pour punir la violation des privilèges de la France et venger l'honneur de son pavillon, n'avait pas, comme on le prétendait, agi avec légèreté et précipitation.

Après une réplique de M. Thomas et quelques observations de M. Hély d'Oissel, ancien commissaire liquidateur de la créance algérienne, rectifiant certaines assertions émises au sujet de cette créance, les propositions de la Com-

mission furent adoptées et les crédits votés, le 10 juillet, par 265 voix contre 46.

La loi, portée dès le lendemain à la Chambre des pairs, fit l'objet d'un rapport favorable rédigé par le baron Pasquier et fut votée à la presque unanimité.

Interrogé par le ministre de la Marine sur les effets du blocus et sur les moyens d'amener la Régence à demander la paix, M. de la Bretonnière avait manifesté le regret de n'avoir pas reçu, au mois d'octobre 1828, des pouvoirs suffisants pour descendre à terre et traiter avec le Dey, qui en exprimait le désir et s'étonnait de voir la France confier ses intérêts à un étranger; il avait d'ailleurs des raisons de soupçonner que le drogman dont s'était servi M. d'Attili, et qui était Juif, était mal disposé pour la France. Dans sa loyauté d'officier, il était impressionné par les plaintes réitérées du Dey contre M. Deval et inclinait à penser que celui-ci était la cause de la rupture. Le blocus qui l'avait suivie, si resserré qu'il pût être, serait toujours insuffisant. M. de la Bretonnière croyait donc utile de négocier de nouveau pour obtenir la libération des 44 prisonniers alors détenus à Alger, puis arriver enfin à un accord avec la Régence.

M. Portalis, qui venait de prendre le portefeuille des Affaires étrangères, se rallia avec empressement à cette idée. Par un rapport au Roi du 14 mai 1829, il proposa de charger M. de la Bretonnière de conférer personnellement avec le Dey. Pour lui donner plus d'autorité, cet officier serait promu au grade de contre-amiral. Dans le cas où cette dernière tentative aboutirait à un nouvel échec, il ne resterait plus qu'à bombarder Alger et à attaquer les ports de la Régence.

Le 23 juin M. Portalis, avec l'assentiment du Conseil, adressait ses instructions à M. de la Bretonnière. Diverses informations, disait-il, donnaient lieu de croire que le Dey, revenu à des dispositions plus conciliantes, n'était pas éloigné de souscrire aux propositions qui lui avaient été antérieurement transmises par M. d'Attili. Hussein ayant exprimé le désir de s'entretenir directement avec le commandant de notre escadre, M. de la Bretonnière était autorisé à se rendre auprès de lui. Comme l'interprète de la Régence inspirait des soupçons, on lui adjoignait M. Bianchi, secrétaire interprète du Roi. M. de la Bretonnière devait s'assurer d'abord des intentions du Dey en lui

envoyant le capitaine de Nerciat, commandant de *l'Alerte*, qui mettrait en avant la question des prisonniers. Dans le cas où ses intentions paraîtraient favorables, M. de Nerciat pourrait dire au chef de la Régence que l'amiral était tout disposé à venir à Alger pour se mettre en rapport avec lui. Les pourparlers porteraient, comme précédemment, sur trois points : 1° mise en liberté des prisonniers; 2° envoi à Paris d'un officier d'un grade élevé pour donner l'assurance la plus formelle que, lors de l'incident de 1827, le Dey n'avait pas eu l'intention de manquer de respect envers Sa Majesté; 3° conclusion d'un armistice. Un projet de traité de paix était remis à M. de la Bretonnière. Si le Dey refusait encore une fois de céder, le commandant de l'escadre devrait lui déclarer que le Roi dorénavant ne mettrait plus de bornes à sa vengeance.

A cette communication était jointe une lettre confidentielle dans laquelle M. Portalis faisait savoir que si modérées que fussent ces conditions préliminaires, M. de la Bretonnière était autorisé à les rendre plus faciles encore s'il le jugeait absolument nécessaire au succès de la négociation. Ainsi dans le cas où la libération

des captifs serait refusée, il pourrait offrir de payer leur rançon; il devait faire tous ses efforts pour obtenir une indemnité en faveur des sujets du Roi qui avaient été victimes de spoliations, mais en désespoir de cause, il avait la faculté d'y renoncer, en insistant sur ce point que le Roi voulait bien se désister de ses droits à un dédommagement en échange de la restitution des forteresses, établissements et propriétés appartenant à la France.

Conformément à ces instructions, le 23 juillet, M. de Nerciat vint demander une audience du Dey, qui lui fit répondre qu'il chargeait son ministre de la Marine de le représenter. M. de Nerciat déclara au ministre qu'il était chargé de réclamer les prisonniers enlevés sur des navires français : la France avait déjà rendu 83 Algériens tandis que le Dey n'avait renvoyé que 26 Français; une mesure bienveillante de sa part préparerait heureusement la pacification. Le ministre fit remarquer que les prisonniers ayant été relâchés sans que l'égalité du nombre eût été stipulée, Son Altesse ne se regardait pas comme engagée à délivrer les Français capturés postérieurement à l'échange. Il ajouta qu'au surplus si son maître pouvait s'aboucher

avec le commandant des forces navales, comme il en avait souvent témoigné le désir, l'affaire serait bientôt réglée, surtout si ce dernier était muni de pouvoirs de la part du Roi. M. de Nerciat répondit que puisque ce prince se montrait disposé à en venir à un arrangement, le Roi de France, toujours prêt à sacrifier ses justes ressentiments en vue d'épargner le sang, se prêterait volontiers à des arrangements compatibles avec les intérêts et la dignité de sa couronne, et que le commandant de la division se rendrait à terre pour conférer personnellement avec Son Altesse.

M. de la Bretonnière montra beaucoup de prévenance. Il pria le Dey de lui faire connaître le jour et l'heure où il pourrait l'entretenir et, sur les indications qui lui furent données, le 30 juillet il se présenta sur la rade avec *la Provence*, qui portait son guidon et le pavillon parlementaire, et le brick *l'Alerte*. Le ministre de la Marine lui dit que le Dey, se rendant à cette heure au harem, ne pourrait le recevoir que le lendemain. Il descendit de nouveau à terre le 31, accompagné de l'interprète Bianchi et de M. de Nerciat, et fut reçu par le Dey entouré de ses grands officiers. Hussein

s'étendit longuement sur les relations qu'il avait eues avec M. Deval pendant son séjour à Alger et se répandit en récriminations sur la conduite de notre agent qui, un jour qu'il se plaignait du retard qu'on mettait à répondre à ses lettres, lui aurait dit : « Le Roi de France a autre chose à faire que de répondre à un homme comme vous. » Il expliqua avec une sorte de complaisance comment, dans un mouvement d'impatience provoqué par le langage peu réservé de notre consul, il l'avait frappé avec le manche de son chasse-mouches, et ajouta même que peu s'en était fallu qu'il le fît assommer à coups de pierres. Passant ensuite à l'affaire Bacri, il déclara qu'il ne redoutait pas les suites d'un examen rigoureux de sa conduite en cette circonstance, pourvu que cet examen fût fait avec impartialité; qu'il était peiné de regarder comme ennemie une nation avec laquelle la Régence entretenait des relations d'amitié depuis un temps immémorial, et que son plus vif désir était de les voir rétablies, mais qu'avant d'en venir là, il fallait qu'on sût de quel côté étaient les torts; s'ils lui étaient attribués, il en donnerait réparation, mais il lui semblait raisonnable que la

France fournît de son côté les mêmes assurances.

M. de la Bretonnière exprima toute sa satisfaction de trouver le Dey dans des dispositions aussi conciliantes ; le meilleur moyen de s'entendre et de tout terminer aussitôt était d'envoyer à Paris un officier de marque muni de ses pouvoirs ; dès le moment que cette condition serait remplie, tout le reste irait sans difficulté, et Hussein ne pourrait qu'être content de s'être déterminé à cette démarche. Le Dey rejeta bien loin cette proposition ; il dit qu'il ne pourrait envoyer un délégué à Paris que lorsque la paix aurait été conclue entre lui et le commandant de la division navale et lui demanda si ses pouvoirs allaient jusque-là. M. de la Bretonnière fit observer que lorsque des négociations pour la paix étaient engagées entre deux Puissances ennemies, il y avait lieu de conclure d'abord un armistice, que cet armistice se ferait, mais qu'avant tout son Gouvernement exigeait l'envoi à Paris d'un représentant du Dey. Hussein répliqua que c'était un point décidé, qu'il n'enverrait personne en France avant la signature de la paix; que du reste il ne tenait nullement à un armistice, que le territoire de son royaume produisait tout ce

dont il avait besoin et qu'il ne souffrait en aucune manière du blocus. Il mettait d'ailleurs à l'entente une autre condition, celle de la cession de *l'Alerte*. M. de la Bretonnière lui rappela que cette demande avait déjà été faite, qu'on lui avait fait savoir par M. d'Attili qu'une pareille cession était impossible et qu'il avait paru s'en rendre compte lui-même. Hussein reprit que ce n'était de sa part qu'une simple plaisanterie et qu'il savait bien qu'elle ne serait pas accueillie. Après avoir manifesté son regret de ne pouvoir arriver à un accord, M. de la Bretonnière fit remarquer combien la France était peu exigeante; il dit que cette affaire allait être soumise au jugement de l'Europe, et particulièrement du Grand Seigneur, qui ne sauraient manquer d'apprécier la générosité du Roi et l'opiniâtreté de Son Altesse. Il l'engageait à consigner son refus par écrit. Après quelques instants de réflexion, Hussein reprit que sa décision n'était pas irrévocable et demanda à connaître les conditions de l'armistice. M. de la Bretonnière lui en remit le texte, qu'il avait à l'avance fait traduire en turc, en l'invitant à réfléchir mûrement. Il fut convenu qu'il donnerait sa réponse dans une nouvelle audience qui aurait lieu le 2 août.

Ce jour-là, le Dey déclara avec hauteur qu'il lui était impossible d'accéder aux conditions énoncées dans la pièce qui lui avait été remise, qu'il ne voyait pas l'utilité d'un armistice et qu'il ne consentirait jamais à envoyer un officier à Paris.

M. de la Bretonnière répliqua qu'il n'avait plus qu'à se retirer, mais qu'auparavant il devait faire remarquer la magnanimité du Roi, qui avait épuisé tous les moyens de conciliation compatibles avec la dignité de sa couronne; qu'il entrevoyait cependant un dernier moyen d'entente et que si Hussein mettait immédiatement à sa disposition les prisonniers français qu'il avait entre ses mains, il promettait de son côté de faire tous ses efforts auprès de son Gouvernement pour l'engager à envoyer de Paris un plénipotentiaire revêtu des pouvoirs nécessaires pour conclure la paix à Alger même, puisque Son Altesse paraissait tant tenir à cette clause. Le Dey s'écria que tout ce qu'on pourrait lui dire serait désormais inutile, que Dieu avait favorisé Alger en lui accordant toutes les choses nécessaires pour repousser ses ennemis, que si la France lui faisait la guerre, il se défendrait par tous les moyens. M. de la Breton-

nière lui fit observer qu'aux yeux de Dieu il assumait une bien grande responsabilité en se rendant la cause d'incalculables malheurs, car la France était assez puissante pour ne pas redouter les conséquences de la lutte qui allait s'engager. Il se borna à répondre qu'il avait de la poudre et des canons, et que si l'amiral n'avait plus rien à lui dire, il pouvait prendre congé de lui; qu'il était venu sur la foi d'un sauf-conduit et qu'il pouvait se retirer de même.

Au cours de ces deux entrevues M. de la Bretonnière, que les rapports optimistes de M. d'Attili avaient prévenu en faveur du Dey, reconnut promptement ses illusions. Le 5 août il écrivait à M. Portalis: « Le caractère de ce chef, dont j'augurais favorablement, ne tarda pas à se montrer à découvert à la première audience. Je compris de suite, par l'orgueil et l'insolence de ses manières, la nature peu favorable de ses dispositions envers la France. Hussein n'est parvenu à se maintenir dans le poste élevé qu'il occupe qu'à force de crimes et d'intrigues, et en vivant isolé au milieu de ses sujets. Son palais est une véritable forteresse où, entouré de ses gardes toujours armés, il n'admet que ses ministres, et dont il ne sort jamais, dans la

persuasion très fondée où il est que les Algériens n'attendent que l'occasion de se défaire de lui. Rien n'égale en effet la perversité de ce chef. Il y a un an à peine qu'il fit étrangler l'agha, avec lequel il avait des relations de parenté, homme d'ailleurs fort considéré dans le peuple, mais qu'il soupçonnait légèrement de conspirer contre lui. Hussein peut avoir environ soixante ans. Sa figure porte l'empreinte de la tristesse et d'une sombre agitation. Son regard est celui du tigre qui épie l'instant propice pour s'élancer sur sa proie. »

Quoi qu'il en fût de ses impressions personnelles, sur le conseil de M. d'Attili qui conservait l'espoir que quelques heures de réflexion feraient fléchir l'obstination du Dey, M. de la Bretonnière différa son départ de vingt-quatre heures, mais il chargea l'interprète de faire savoir à son maître que si aucune communication nouvelle ne lui était parvenue le lendemain à midi, il considérerait les relations comme définitivement rompues. Le 3 août, n'ayant rien reçu, M. de la Bretonnière se décida à partir. *L'Alerte* sortit du port sans incident, mais au moment où *la Provence* s'éloignait à son tour, bien qu'elle fût abritée sous le pavillon parle-

mentaire, sur un signal parti du môle, elle fut assaillie par les batteries du port; 80 coups de canon furent dirigés contre elle et onze boulets l'atteignirent dans sa mâture et dans ses agrès; la présence accidentelle de la corvette anglaise *Pilorus*, mouillée en face des remparts, la préserva seule de plus graves dommages; elle était hors de portée que les Turcs tiraient encore. Il aurait pourtant suffi d'un signal du Dey pour faire cesser le feu. La frégate ne répondit pas et n'amena son pavillon qu'après avoir franchi la zone du tir.

Hussein ne fit parvenir au gouvernement du Roi aucune excuse pour cet inqualifiable attentat. Trois jours après seulement, son interprète écrivit au commandant de la corvette anglaise pour lui faire savoir que son maître regrettait l'incident, qu'il imputait à l'indiscipline de ses gens, et qu'il avait destitué le ministre de la Marine et révoqué le chef des canonniers. Cette lettre semblait avoir surtout pour but de disculper les Algériens devant les étrangers qui avaient été témoins d'une si grave atteinte au droit des gens. Elle fut transmise à M. de la Bretonnière par le commandant du *Pilorus*. Cette communication indi-

recte et tardive ne pouvait être considérée comme une réparation suffisante pour une offense qui venait s'ajouter à celle qu'avait essuyée notre consul. Il devenait chaque jour plus évident que la question ne pouvait être réglée que par la force.

C'est dans cette pensée qu'en descendant à terre, M. de la Bretonnière avait cherché à étudier les moyens de défense de la place. Ayant pu se rendre compte par ses yeux de l'état des fortifications, il écrivit au ministre de la Marine qu'il était indispensable d'ajourner tout bombardement tant qu'il n'aurait pas été combiné avec une attaque par terre. Il suggérait, en attendant, de continuer le blocus, qui coûtait chaque année de 6 à 7 millions au Trésor et n'avait pas pour effet, comme on s'y était attendu, d'amener le Dey à résipiscence.

Tel n'était pas l'avis de l'amiral de Rigny, qui commandait alors l'escadre de la Méditerranée. Consulté par le ministre de la Marine, il répondit quelques semaines plus tard qu'une expédition entraînerait des frais énormes, et que d'ailleurs il ne voyait sur la côte aucun point favorable à un débarquement. Il recommandait l'emploi des bombardes qui, placées

à l'extrême limite du tir des remparts, pourraient avoir des effets utiles et obliger le Dey à venir à composition. Si le bombardement ne réussissait pas, du moins n'y aurait-il rien de compromis. Ainsi se nourrissaient d'illusions ceux qui, après deux années d'hostilités inefficaces, s'obstinaient à compter sur le temps pour venir à bout de la résistance des Algériens.

Lorsque le ministre des Affaires étrangères apprit l'insulte faite à *la Provence*, il écrivit à M. de la Bretonnière qu'il était très fâcheux que des informations trop légèrement données eussent fait entreprendre une démarche qui, non seulement n'avait eu aucun bon résultat, mais dont les conséquences étaient devenues fort graves par l'attentat inouï qui s'en était suivi. Il ajoutait que le gouvernement du Roi aviserait aux moyens de venger cette nouvelle offense.

Tel était l'état des affaires lorsque le cabinet Martignac tomba. Le 8 août 1829, M. de Polignac prenait le portefeuille des Affaires étrangères, et le 17 novembre il recevait le titre de président du Conseil. Le nouveau ministre était le second fils de l'amie préférée de Marie-

Antoinette. Compromis, ainsi que son frère aîné, dans le procès de Cadoudal, tous deux avaient été condamnés à deux ans de prison, puis, sur l'ordre de Fouché, détenus à Ham pour raison d'État. Ils s'évadèrent en 1813, rejoignirent l'année suivante le comte d'Artois à Vesoul et rentrèrent quelques jours avant les alliés à Paris où ils déployèrent le drapeau blanc. En 1820, le comte de Polignac avait reçu du pape le titre de prince. Nommé en 1823 ambassadeur à Londres, il avait épousé en secondes noces une Anglaise. On le croyait généralement favorable à l'Angleterre. En annonçant sa nomination à l'empereur François, M. de Metternich écrivait : « Son avènement exercera une très heureuse influence sur le cabinet anglais et sera un coup de foudre pour le cabinet russe. » Les faits ne devaient pas tarder à démentir étrangement cette prophétie. M. de Polignac était l'homme de confiance de Charles X, celui auquel il désirait depuis longtemps confier le pouvoir. Tout les rapprochait, les idées politiques comme les idées religieuses. M. de Polignac était d'une piété sincère, mais un peu étroite; l'esprit léger des émigrés s'unissait singulièrement chez lui à des tendances mys-

tiques. Il n'avait pas su acquérir, au contact des Anglais, cette intelligence positive et pratique, ce sens exact de l'opinion publique, sans lesquels il est impossible de devenir un véritable homme d'État. On ne pouvait toutefois lui refuser le courage, le désintéressement et la sincérité de convictions qui ont été la marque de la plupart des ministres de la Restauration.

Au premier moment, M. de Polignac parut vouloir entrer à son tour dans la voix d'inlassable clémence qui n'avait eu jusque là d'autre résultat que d'affermir les Algériens dans leur intransigeance. Le 18 septembre, il écrivait à l'amiral que bien que le Dey ne lui eût fait parvenir aucune excuse sur sa conduite, une lettre de M. d'Attili, postérieure à l'attentat, permettait de penser qu'il avait fait des réflexions sur les suites qu'elle pouvait avoir, puisqu'il avait fait demander par son interprète Bensamon si la France accepterait encore, comme moyen de conciliation, l'envoi d'un de ses officiers à Paris. Le ministre ajoutait que sans doute nous ne saurions nous contenter de vagues assurances, non plus que de protestations sans preuves que le Dey n'avait participé en rien à cette inqualifiable insulte; mais s'il faisait de nouvelles

propositions. M. de la Bretonnière aurait à en rendre compte et à attendre les ordres du Roi; le temps n'était pas encore venu où l'on pourrait prendre un parti décisif à l'égard de la Régence; pour le moment, il devait se borner à exercer le blocus dans toute sa rigueur.

Malgré l'indignation qu'il avait ressentie de l'attentat inouï commis contre *la Provence*, M. de la Bretonnière lui-même n'avait pas perdu tout espoir de recevoir les excuses du Dey. A la suite d'une lettre toujours optimiste que lui avait écrite M. d'Attili quelques jours après cet incident, il avait résolu de ne pas s'éloigner et s'était presque toujours maintenu en vue d'Alger; mais deux mois s'écoulèrent sans qu'Hussein lui eût fait parvenir aucune communication. Ce silence le confirma dans la persuasion que le chef de la Régence persisterait dans son aveugle entêtement jusqu'à ce qu'il ait été contraint d'y renoncer par la force des armes.

Au mois de décembre, le consul d'Angleterre à Alger lui écrivit qu'un certain Hadji Khalil Effendi, agent du Dey à Smyrne, avait été envoyé par le Grand Seigneur en mission auprès de la Régence. Ce musulman, arrivé de

Constantinople sur *le Pilorus*, était accompagné du drogman du consul général d'Angleterre à Smyrne; il devait persuader le Dey de faire les concessions nécessaires pour satisfaire le gouvernement français; Hussein n'admettant pas que *la Provence* rentrât dans le port d'Alger, il offrait de se rencontrer avec l'amiral sur *le Pilorus* afin d'ouvrir des pourparlers.

Dans une réponse polie M. de la Bretonnière, désormais désabusé, ne cacha pas à M. Saint-John que la proposition de Khalil ne semblait pas présenter de chances d'aboutir, car le Dey ne voulait admettre aucune concession; il ajoutait que d'ailleurs, à la suite des derniers événements, son Gouvernement lui avait enjoint d'une manière péremptoire de ne se prêter à aucune nouvelle démarche sans en avoir reçu l'autorisation spéciale.

NÉGOCIATIONS AVEC LE-VICE ROI D'ÉGYPTE ET AVEC LA PORTE.

Au mois de septembre 1829, M. de Polignac fut saisi d'une suggestion inattendue. Notre consul général à Alexandrie, M. Drovetti, lui exposa les avantages d'un projet qu'il avait examiné et discuté dans plusieurs entretiens confidentiels avec Méhémet-Ali et son fils Ibrahim. Le Vice-Roi offrait de se charger de réduire à l'obéissance de la Porte les trois Régences barbaresques au moyen d'une expédition qui serait commandée par Ibrahim lui-même. Son plan était de faire filer son armée parallèlement à la côte ; sa flotte suivrait le littoral, tant pour la ravitailler que pour lui prêter appui

au besoin. Quelle que fût la longueur du parcours, cette campagne n'était généralement pas regardée en Afrique comme au-dessus des forces des Égyptiens. D'ailleurs les capitales des deux Régences orientales passaient pour médiocrement défendues. L'amiral algérien avait dit un jour au capitaine Huder, aide de camp du général Guilleminot, qu'il avait rencontré à Alexandrie : « Avec un régiment arabe de Méhémet-Ali je me charge de soumettre Tunis. Quant à Tripoli, mon nègre que vous voyez là et moi, nous n'hésiterions pas à l'attaquer à nous deux : il ne faut que vouloir pour s'en rendre maître. »

Le Vice-Roi faisait ressortir les avantages que l'exécution de ses projets aurait pour toute l'Europe, ceux qu'elle aurait en particulier pour la Porte, à laquelle il s'engageait à payer pour l'administration de ces provinces un tribut proportionné à celui qu'il versait pour l'Égypte et qui équivaudrait à peu près, d'après ses calculs, à la moitié des intérêts de la somme que la Turquie s'était engagée, par le traité d'Andrinople, à remettre aux Russes; son intention était d'établir dans les Régences une administration semblable à celle de l'Égypte, afin de rendre à ces contrées leur ancienne prospérité.

Invité à fournir des éclaircissements supplémentaires, M. Drovetti rappela que cette idée avait été conçue par le Vice-Roi dès 1826; lui-même en avait entretenu le ministre des Affaires étrangères en 1827, mais le Gouvernement, très occupé alors des affaires de Grèce, ne l'avait pas accueillie. Méhémet n'y avait pas moins persévéré et, le 10 août 1829, dans une conversation avec M. Mimaut qui gérait le consulat général d'Alexandrie, il déclarait que « lui seul, par sa position et ses moyens de tout genre, était à portée, si on ne lui liait pas les mains, de mettre un terme honorable et avantageux à notre guerre avec Alger. »

Méhémet-Ali s'était déjà acquis la réputation d'un politique habile. Il avait su remplir ses devoirs envers son suzerain sans mécontenter l'Europe; il avait introduit certains progrès en Égypte et marqué un penchant pour la civilisation française. Son offre parut séduisante; M. de Polignac y voyait une combinaison susceptible de diminuer les charges du Trésor. En conséquence il invita le général Guilleminot, le 10 octobre 1829, à demander à la Porte un firman qui autorisât l'expédition, « en prescrivant à son gouverneur en Égypte d'envoyer

quelques milliers d'hommes en Barbarie pour replacer ces contrées sous la domination effective du Sultan. » Une communication confidentielle du projet fut donnée à la Russie. On manda à Paris un aide de camp du général Guilleminot, le capitaine Huder, qui se trouvait à ce moment en congé et qui, trois ans auparavant, avait rempli avec succès une mission en Égypte; il fut chargé de se rendre à Alexandrie et de porter à M. Mimaut des instructions concernant les propositions que celui-ci aurait à faire au Pacha : la France favoriserait volontiers ses desseins contre les trois Régences; on ferait, s'il le désirait, concourir l'escadre qui croisait devant Alger à la réussite des opérations de son armée; dix millions de francs, remboursables en dix ans, lui seraient prêtés par la France; de son côté, il s'engagerait à entrer immédiatement en campagne.

Méhémet-Ali se déclara prêt à accepter les propositions du Roi, mais à la condition expresse qu'on lui fournirait les secours dont il avait besoin; il demandait le don de quatre vaisseaux de ligne et un prêt de 20 millions remboursables en quatre ans; il désirait en outre que le Roi lui accordât ses bons offices et

sa protection auprès des Puissances étrangères, et particulièrement son assistance contre celles dont il pouvait craindre des obstacles au succès de son expédition. Ces divers points acceptés, l'expédition s'effectuerait immédiatement, par terre et par mer; elle comprendrait 40.000 hommes, dont Ibrahim aurait le commandement.

Revenu en France pour communiquer ces propositions et prendre les ordres du Gouvernement, M. Huder débarqua à Toulon le 20 décembre.

Pendant ce temps le général Guilleminot négociait à Constantinople pour l'obtention d'un firman. Au premier abord, le Reis-Effendi fut séduit par les perspectives que la France lui ouvrait : les Régences remises sous la domination effective de la Porte, le paiement d'un tribut annuel qui aiderait la Turquie, toujours obérée, à s'acquitter des obligations qui lui étaient imposées par le traité d'Andrinople, une expédition qui détournerait Méhémet-Ali des projets ambitieux qu'on lui connaissait à l'égard de la Syrie, c'étaient là des avantages qu'il ne pouvait méconnaître. Il observa simplement qu'avant de recourir à la voie des

armes, il lui paraîtrait convenable que la Porte tentât celle d'une sommation.

Quelques jours après cependant, le langage du Reis-Effendi avait changé; il cherchait visiblement à se dérober en alléguant les difficultés de l'entreprise, l'ignorance où il était de la force réelle dont pouvait disposer le Vice-Roi, enfin les obstacles que mettait la loi musulmane à l'exécution du plan proposé. Il finit par déclarer que la Porte enverrait volontiers à Alger un agent qui, de concert avec une personne déléguée par l'ambassadeur de France, réussirait certainement à régler à l'amiable nos difficultés avec cette Régence. Le général Guilleminot protesta qu'il ne s'agissait pas d'Alger seulement, que l'intention de la France était de rétablir l'ordre dans les trois Régences, et que si la Porte refusait de s'y prêter, on trouverait aisément le concours d'autres Puissances qui y verraient la chance de fonder dans la Méditerranée quelque établissement maritime ou militaire, tandis que nos propositions étaient essentiellement à l'avantage de la Turquie. Le Reis-Effendi fut embarrassé. Il insinua que la Porte avait, pour se faire obéir, des moyens à elle et que ces moyens étaient infaillibles; elle

avait jeté les yeux sur Taher-pacha qui, né barbaresque, connaissait le fort et le faible des Régences; on l'enverrait à Alger, certain qu'il réussirait à faire exécuter les ordres de Sa Hautesse : on demandait seulement l'assentiment de l'ambassadeur, sans lequel on ne ferait rien. Ce fut au tour du général Guilleminot d'être embarrassé. Il sentait bien que le refus de la Porte avait pour cause la défiance et la jalousie qu'elle ressentait à l'égard de Méhémet-Ali; d'autre part repousser son offre, c'était priver le gouvernement du Roi d'une chance qui pouvait peut-être lui convenir. Il se décida finalement à déclarer qu'il ne pouvait prendre qu'*ad referendum* le projet qui lui était soumis.

Néanmoins les pourparlers continuaient, le général Guilleminot pressant la Porte d'accepter le plan de la France, la Porte persistant dans le projet de mission de Taher-pacha. Enfin, le 6 janvier, le Reis-Effendi fit cette déclaration positive : « Nous n'avons rien de commun avec Alger; nous aurions tenté une démarche de concert avec la France; seuls, elle serait sans but : nous ne la ferons pas ».

En apprenant que la Porte refusait le firman, on comprit à Paris qu'elle ne consentirait pas

à seconder l'entreprise de Méhémet-Ali, par crainte de se compromettre vis-à-vis de l'Angleterre, mais on garda l'espoir qu'elle se contenterait de fermer les yeux sur cette entreprise. Il fut décidé en conseil que l'on passerait outre et que la réponse de la Porte serait considérée comme un aveu tacite. Privée du concours de la Turquie et après avoir loyalement rempli vis-à-vis d'elle les devoirs de l'amitié, la France n'avait plus qu'à s'inspirer de ses propres intérêts. Il importait seulement de maintenir le Gouvernement ottoman dans la neutralité et d'empêcher de sa part toute mesure dirigée contre Méhémet-Ali. En priant le général Guilleminot d'y veiller, M. de Polignac approuvait la réponse qu'il avait faite au sujet de Taher-pacha ; il l'invitait à remercier la Porte de l'idée qu'elle avait conçue d'envoyer à Alger un officier de distinction, mais l'expérience du passé ne nous permettait pas d'avoir confiance dans le résultat de cette mission ; les paroles que Khalil-Effendi avait récemment voulu porter au Dey, au nom du Sultan, n'avaient pas été écoutées, et ce prince repoussant toute ouverture pacifique, nous ne pouvions plus maintenant compter que sur la force.

Le 3 janvier 1830, les propositions de Méhémet-Ali furent discutées au conseil. M. de Polignac fit connaître la mission qu'il avait confiée à M. Huder et annonça que le ministre des Finances avait déjà donné des ordres en vue de la remise au gouvernement égyptien des dix millions de francs qui devaient servir à l'expédition.

Surpris d'un pareil projet, M. Courvoisier et M. de Guernon-Ranvillle le combattirent vivement; ils voulaient bien donner une somme plus forte au Pacha d'Égypte, mais il leur paraissait inadmissible d'abandonner à une Puissance musulmane des vaisseaux qui avaient porté le pavillon de la France. Le Conseil se rallia à leur manière de voir. En ce qui touchait l'expédition elle-même, les ministres de la Guerre et de la Marine, MM. de Bourmont et d'Haussez, émirent des doutes sur les chances de succès d'une marche à travers des territoires inconnus sur une distance de 500 lieues; ils estimaient d'ailleurs que la France devait venger ses injures elle-même, et non à prix d'argent par l'entremise de troupes étrangères. Après discussion, il fut décidé qu'on accorderait au Vice-Roi un prêt de vingt millions qui

seraient remboursés intégralement, mais dans un espace de temps qui ne pourrait excéder huit ans; en outre, huit millions lui seraient donnés gratuitement pour lui permettre de faire construire dans les ports du royaume les quatre vaisseaux de ligne dont il jugeait avoir besoin; moyennant ces avantages, le Pacha devait s'engager à envoyer 40.000 hommes pour soumettre les Régences; après les avoir réduites, il y abolirait l'esclavage des chrétiens, supprimerait la piraterie, renoncerait à tout tribut et établirait un régime analogue à celui de l'Égypte.

M. Huder fut renvoyé à Alexandrie avec de nouvelles instructions. De concert avec M. Mimaut, il devait faire comprendre à Méhémet-Ali les motifs qui ne nous permettaient pas de lui céder quatre de nos navires, et lui offrir en compensation toutes les facilités pour en faire construire dans nos arsenaux suivant le modèle qu'il préférerait; quant au prêt de vingt millions, dix lui seraient remis au départ de l'expédition, cinq devant Tripoli et cinq devant Tunis. M. Huder emportait un projet de convention rédigé sur ces bases. Il devait enfin rassurer le Pacha sur l'opposition éventuelle de l'Angleterre et de la Porte.

Le secret de nos négociations avec Méhémet-Ali ayant commencé à transpirer, M. de Polignac jugea utile d'en faire l'objet d'une communication confidentielle aux quatre grandes Cours pour dissiper les défiances qu'elles pourraient inspirer. Par une dépêche du 16 janvier, il invita nos représentants à insister sur les avantages que retireraient tous les États chrétiens de l'abolition du système de gouvernement des Régences, sur l'accroissement de forces réelles, ou du moins de ressources pécuniaires, qui résulterait pour la Porte d'un arrangement dans lequel elle trouverait le moyen d'acquitter les indemnités stipulées dans le traité d'Andrinople, sur le désintéressement dont nous faisions preuve en aidant le Pacha d'Égypte dans une conquête dont aucune portion ne devait nous revenir. La France se bornait à prier les Cours d'Autriche, d'Angleterre, de Prusse et de Russie, d'engager le Sultan à favoriser l'entreprise de Méhémet-Ali et d'assurer le Vice-Roi de l'intérêt qu'elles prenaient à la réussite de son projet.

La Russie approuva nos desseins et nous encouragea à les poursuivre. Après avoir montré au début une certaine hésitation et quelques doutes

sur la possibilité de cette tentative, la Cour de Berlin promit de témoigner au Pacha ses vœux pour le succès de l'expédition concertée avec la France. Sans décliner positivement notre demande d'appui à Constantinople et au Caire, la Cour de Vienne paraissait désireuse de l'éluder; M. de Metternich voyait de grandes difficultés à la réalisation des projets de Méhémet-Ali, des dangers non moins grands pour l'Empire ottoman dans la réussite même de ce plan, et des embarras futurs pour l'Europe dans le renversement précipité du gouvernement des Régences; il aurait préféré que la France pût terminer sa querelle par un arrangement conclu sous la médiation de la Porte. C'est surtout à Londres que la circulaire de M. de Polignac fut mal accueillie. Le gouvernement britannique affectait de s'étonner que nous voulussions étendre aux Régences de Tunis et de Tripoli des mesures hostiles qui n'étaient motivées que par des ressentiments particuliers contre Alger ; il envisageait avec inquiétude le préjudice qui, suivant lui, résulterait naturellement pour la Porte ottomane de l'agrandissement d'un prince avide et ambitieux comme Méhémet-Ali ; il alléguait enfin que l'Europe ne

pourrait voir sans anxiété une révolution totale s'effectuer sur les côtes septentrionales de l'Afrique. Les cabinets de Londres et de Vienne, toujours étroitement unis, s'entendaient d'ailleurs pour regarder comme *illégale* l'alliance que nous contracterions, sans le consentement de la Porte, avec un de ses sujets.

Les dispositions manifestées par les Puissances parurent nécessiter des modifications essentielles dans le projet de traité avec Méhémet-Ali et de nouvelles discussions eurent lieu au Conseil à ce sujet. Il y avait lieu de considérer que l'Autriche et l'Angleterre marquaient une vive répugnance à l'égard des plans du Vice-Roi; que la Prusse, avant de s'y rallier, avait d'abord douté de leur succès; que la Porte semblait résolue à les contrarier, tant en refusant le firman qu'on lui avait demandé, qu'en envoyant à Alger Taher-pacha, ennemi personnel de Méhémet-Ali et adversaire reconnu de la France; il fallait observer, de plus, qu'on avait déjà perdu beaucoup de temps, qu'en laissant traîner les négociations en longueur, le Pacha avait compromis la réussite de l'expédition dont le projet commençait maintenant à s'éventer; enfin l'honneur de la France ne per-

mettait plus de confier aux chances d'une négociation encore incertaine, et qui pouvait être fort lente, la réparation qui nous était due. Ces considérations prévalurent et, sur un rapport du ministre des Affaires étrangères approuvé par le Roi, le 31 janvier, il fut décidé qu'on proposerait à Méhémet-Ali de réduire Tripoli et Tunis, pendant que la France se chargerait elle-même d'attaquer Alger; on ne lui offrait plus pour cette entreprise qu'un prêt de dix millions, puisque ses dépenses se trouvaient diminuées, et une coopération maritime devant Tripoli.

En conséquence, de nouvelles instructions furent rédigées pour MM. Mimaut et Huder. Elles furent confiées, avec un projet de Convention modifiée, à M. de Langsdorff, attaché à la légation de Florence, qui se trouvait alors en congé. Ce jeune diplomate partit en toute hâte pour Alexandrie, le 6 février, sur un bâtiment spécial; il avait ordre de suspendre la négociation commencée, s'il en était temps encore, et d'arrêter la signature de la Convention précédemment remise à M. Huder. Par un coup de chance, ce dernier avait été retardé dans sa traversée par les vents contraires; il ne

débarqua en Égypte que deux jours après M. de Langsdorff.

Pendant son absence, les pourparlers avaient continué entre M. Mimaut et Méhémet-Ali. Celui-ci avait appris avec une vive méfiance le projet d'envoyer à Alger Taher-pacha, qu'il connaissait de longue date; l'ayant eu à son service, il lui avait donné le commandement d'un navire égyptien dont Taher s'était attribué la propriété et avec lequel il s'était livré sur les côtes d'Asie Mineure à des actes de piraterie; il était passé ensuite au service de la Porte qui lui avait confié des fonctions importantes; il était l'un des chefs de la flotte turque à la bataille de Navarin.

Bien que le choix d'un personnage qui lui était hostile eût éveillé son attention sur les fâcheuses dispositions de la Porte à son égard, le Vice-Roi n'en persistait pas moins dans son idée. Un Français qui occupait dans son armée le rang de général, le comte de Livron, était arrivé à Paris chargé d'appuyer ses propositions : mais en constatant l'importance des préparatifs déjà commencés par le Gouvernement, il comprit que pour avoir chance d'être agréées, les offres de son maître devaient être ramenées à

une simple coopération. Sans avoir pris ses ordres il adressa à M. de Polignac et à M. de Bourmont, le 1er février, une lettre dans laquelle il faisait observer qu'une division auxiliaire de troupes égyptiennes rendrait de précieux services à notre corps d'expédition, non pas tant au point de vue militaire que par suite de l'effet moral qu'elle produirait sur les habitants du pays. L'alliance des Égyptiens avec les Français prouverait aux Mograbins et aux Arabes barbaresques que l'expédition n'était pas dirigée contre eux, mais seulement contre le Dey, au joug duquel ils avaient toujours été désireux de se soustraire. Il suffirait que la division égyptienne comptât 3.500 hommes d'infanterie, plus 500 hommes de cavalerie irrégulière. Il y avait lieu de surveiller le bey de Constantine, qui disposait d'une milice assez nombreuse, et peut-être de traiter avec lui pour le détacher d'Alger; l'entremise des Égyptiens pourrait être utile à cet effet. M. de Livron offrait ses services personnels pour l'organisation et la conduite de la division auxiliaire.

Même ainsi réduite, cette proposition arrivait trop tard et ne pouvait plus être acceptée.

M. de Polignac jugea à propos d'informer les

Puissances de la modification survenue dans ses projets. Le 6 février, il annonça aux grandes Cours que les négociations avec Méhémet-Ali ayant éprouvé des retards qui rendaient l'exécution des desseins de ce Prince contre Alger trop éloignée, le Roi avait résolu d'envoyer une armée française dans la Régence et prescrit à son consul général en Égypte de concerter avec le Vice-Roi le nouveau plan dont il exposait l'ensemble.

Quelques jours plus tard, ayant appris que l'Angleterre avait fait connaître à Méhémet-Ali « qu'elle verrait avec regret sa coalition avec la France dans toute entreprise qui pourrait tendre à diminuer l'influence du Grand Seigneur », M. de Polignac invita MM. Mimaut et Huder à lui faire remarquer que le plan qui lui était proposé aurait au contraire pour effet d'accroître l'influence réelle de la Porte. Le Vice-Roi n'avait donc aucune opposition effective à redouter de la part de la Grande-Bretagne. Quant au Divan, son impuissance évidente ne lui permettait pas d'intervenir efficacement dana cette affaire. Nos négociateurs devaient donc presser le Pacha d'accepter sans retard les bases nouvelles que nous lui soumettions.

L'espérance d'un prompt accord que caressait encore M. de Polignac ne devait pas se réaliser. En apprenant l'arrivée de M. de Langsdorff à Alexandrie et les plans dont il était porteur, Ibrahim n'avait pu retenir un mouvement d'impatience; il voyait s'évanouir la chance de la glorieuse campagne à laquelle il se préparait avec ardeur. Cependant, fils toujours soumis, il en référa à son père qui l'avait chargé de suivre les négociations. Le Pacha répondit que, dans sa pensée, l'expédition devait avoir une couleur toute musulmane que notre coopération patente lui ôterait naturellement. Il aurait consenti, il consentirait encore à faire l'expédition contre les *trois* Régences, mais du moment où nous y participions en nous réservant de marcher nous-mêmes contre Alger, il était forcé, malgré son amitié pour la France, de renoncer à une entreprise qui ne pouvait que le compromettre aux yeux des siens. MM. Mimaut et Huder s'efforcèrent de le ramener à nos vues; tous leurs efforts demeurèrent inutiles. Ce que craignait Méhémet-Ali, ce n'était pas la Porte, c'était, suivant sa propre expression, *la nation;* il était devenu, aux yeux de ses coreligionnaires, une sorte de héros de l'islamisme;

il ne voulait pas, en s'alliant pour une action combinée à des chrétiens contre des musulmans, perdre le bénéfice d'une situation personnelle qui lui offrait de précieux avantages pour la réalisation ultérieure des projets ambitieux qu'il avait conçus.

Le consul d'Angleterre à Alexandrie était venu au Caire à l'improviste et avait été reçu deux fois au palais. Notre agent avait supposé d'abord qu'il avait cherché à agir sur le Vice-Roi pour le détourner de ses projets. Méhémet assura que dans ces entretiens, la question des Régences n'avait été traitée que d'une manière académique. Quant à lui, cette question hantait son esprit. « Votre expédition, dit-il à M. Mimaut, entraînera la dépense de bien des millions. Vous enverrez d'abord 30.000 hommes, puis il vous faudra en envoyer d'autres. Vous trouverez dans le pays des hommes très aguerris qui s'opposeront à vous, des ennemis qui n'auraient pas été les miens. Voilà bien des frais pour un pays qui n'en vaut pas la peine. Il y avait autrefois à Alger un Dey qui apprit qu'une Puissance européenne faisait de grands préparatifs pour bombarder la ville. Instruit de la somme que devait coûter cette opération, il

dit que si on voulait lui en donner la moitié, il mettrait lui-même le feu à sa capitale. »

Un regret perçait dans ces paroles. Méhémet-Ali ne renonçait qu'avec peine aux projets qu'il avait conçus : aussi faisait-il secrètement certaines tentatives à Constantinople pour essayer de persuader la Porte de lui délivrer un firman; mais les nouvelles qui lui venaient du Bosphore étaient peu satisfaisantes. L'ambassadeur d'Angleterre et l'internonce avaient prévenu le Sultan des relations très actives qui se poursuivaient entre la France et le Pacha en vue de l'expédition. La Porte avait répondu qu'elle n'avait connaissance d'aucun armement extraordinaire en Égypte, mais tout en faisant savoir à Méhémet-Ali qu'elle l'avait défendu contre ces insinuations, elle lui avait demandé de s'expliquer. Le Pacha fit répondre que dans le principe, la France aurait vu avec plaisir qu'il entreprît contre Alger, avec ses seules troupes, une expédition qui lui aurait rendu service, mais que dans l'état actuel des choses, il avait refusé de souscrire au nouveau plan qui lui avait été proposé sans le consentement du Grand Seigneur, voulant continuer d'être ce qu'il avait toujours été, bon musulman et vas-

sal fidèle; il était convaincu que la Porte s'exposait par ses difficultés à se voir arracher des pays musulmans, qu'il ne lui restait plus qu'un parti pour empêcher une invasion chrétienne, c'était de faire prendre les devants par les troupes égyptiennes et de laisser occuper ces pays par un homme qui ne portât pas ombrage aux Français.

Le Vice-Roi était du reste obligé d'avouer qu'il doutait que la Porte, aussi jalouse qu'elle était impuissante, se résignât à donner son consentement à une tentative qui grandirait un vassal qu'elle trouvait déjà trop grand; il ne pouvait d'ailleurs se méprendre sur ses sentiments en apprenant qu'après avoir balancé plusieurs fois et déclaré formellement à notre ambassadeur qu'elle renoncerait à la mission de Taher-pacha s'il y refusait son adhésion, elle s'était décidée à faire partir un homme qu'il regardait comme son pire ennemi.

Au commencement de mars, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople et l'internonce étaient venus trouver le général Guilleminot et lui avaient offert leur concours auprès de la Porte pour presser l'envoi de ce haut fonctionnaire auprès du Dey. Ils avaient affecté la sur-

prise en apprenant de notre ambassadeur qu'il avait décliné les propositions répétées que la Porte lui avait faites à ce sujet et que le Roi était résolu à ne recourir dorénavant qu'à la force. Sir Robert Gordon avait trouvé mauvais que la France adoptât, sans consulter les autres Cours, une résolution aussi dangereuse pour la paix de l'Europe. Le général Guilleminot répliqua que dans une affaire où il y allait de sa dignité, son souverain n'avait à consulter personne et qu'il ne devait rien à ses alliés, si ce n'est peut-être de les informer de sa résolution.

Peu de temps après, notre ambassadeur eut connaissance d'un mémorandum remis le 21 mars par le Reis-Effendi à sir Robert Gordon et démontrant nettement l'intervention de ce dernier dans l'envoi d'un négociateur à Alger. Ce furent vraisemblablement ses démarches qui levèrent les dernières hésitations de la Porte. Taher-pacha fut reçu avant son départ par le séraskier, qui lui tint à peu près ce langage : « Ne négligez rien pour procurer à la France pleine et entière satisfaction. Si vous réussissez, vous serez récompensé ; sinon, votre tête tombera. » On croyait à Constantinople que

l'agent turc avait l'ordre de faire périr le Dey, s'il se refusait à obéir. Muni de ces instructions, ce singulier médiateur s'embarqua le 15 avril sur une frégate ottomane.

Malgré les circonstances défavorables, Méhémet-Ali se berçait encore de l'espoir qu'on serait forcé finalement de recourir à lui. Il était informé des embarras dans lesquels se débattait la Porte, et, d'autre part, il croyait que les troupes françaises ne seraient pas de sitôt en état de prendre la mer, ce qui repousserait l'expédition à l'année suivante. Il ne se doutait pas de l'activité qui présidait à nos préparatifs.

VII

NÉGOCIATIONS ET DISCUSSIONS AVEC L'ANGLETERRE

Cette activité même ne devait pas tarder à surexciter les esprits en Angleterre et, peu à peu, à rendre plus tendus les rapports entre les deux Gouvernements. Ces rapports cependant semblaient se présenter d'abord sous l'aspect le plus favorable. Lorsque Lord Stuart avait été désigné en 1829 pour succéder à Lord Granville comme ambassadeur à Paris, il n'avait pas caché sa satisfaction et avait exprimé à notre représentant à Londres son très vif désir de contribuer à resserrer la bonne intelligence qui existait alors entre les deux pays. D'autre part, en apprenant que le prince de

Polignac était appelé au ministère des Affaires étrangères, Lord Aberdeen avait déclaré qu'il ne pouvait rien souhaiter de plus satisfaisant au point de vue de ses relations avec la France; il craignait seulement que certains cabinets, celui de Pétersbourg notamment, n'en prissent quelque ombrage. Il était difficile de se tromper plus lourdement.

Le 9 octobre 1829, au moment où allaient s'ouvrir les pourparlers avec Méhémet-Ali, M. de Polignac invita le duc de Laval, qui l'avait remplacé à l'ambassade de Londres, à s'assurer de l'effet que produirait en Angleterre l'envoi d'une expédition de terre contre les pirates algériens; l'ambassadeur devait se borner à recueillir des observations propres à éclairer le gouvernement du Roi et éviter de laisser croire que nous recherchións le consentement, ou même l'assentiment tacite du gouvernement britannique.

Dans le courant de janvier, Lord Stuart venait interroger M. de Polignac sur le bruit qui se répandait dans les journaux d'une expédition contre Alger concertée entre la France et le Vice-Roi d'Égypte. Le ministre répondit qu'il serait sous peu de jours en mesure de faire au

cabinet de Londres une communication à ce sujet. En effet, le 18 janvier, il adressa à M. de Laval une longue dépêche dans laquelle il rappelait les insultes du Dey, ainsi que le mauvais vouloir avec lequel il avait repoussé, non seulement nos tentatives de conciliation, mais même les conseils que lui avait fait porter le Sultan par Khalil Effendi. Tandis que le gouvernement du Roi était occupé à préparer l'expédition que tant de mauvais procédés avaient rendue nécessaire, Méhémet-Ali avait offert de coopérer à nos desseins et proposé une combinaison qui, en nous dispensant nous-mêmes d'envoyer une armée sur les côtes d'Afrique, pouvait atteindre les mêmes résultats d'une manière également avantageuse pour toutes les Puissances de l'Europe. Sans doute l'expédition du Vice-Roi nous obligeait à renoncer aux avantages que nous aurions pu recueillir en l'effectuant nous-mêmes, mais le consentement que nous lui donnions ne démontrait que mieux notre désintéressement; ce que nous désirions avant tout, c'était d'abolir les maux causés à l'Europe par des Gouvernements indignes. Telles étaient les considérations qui nous avaient engagés à donner connaissance à la Porte des projets du

Pacha d'Égypte, à les lui recommander et à presser l'octroi d'un firman invitant les populations musulmanes de l'Afrique à la soumission envers l'armée d'Ibrahim. Le Reis Effendi s'était montré d'abord frappé des avantages de cette combinaison, mais à une seconde conférence il s'était renfermé dans cette observation que c'était là une de ces entreprises que la Porte ne pouvait avouer. Ce langage n'était pas nouveau ; c'était celui que la Porte avait tenu longtemps dans la question grecque; c'était la même réserve qu'elle avait gardée lors des expéditions analogues de Méhémet-Ali en Arabie et en Nubie. Savoir à propos fermer les yeux était un des moyens ordinaires de la politique ottomane. Si la Porte refusait le firman, nous n'avions pas lieu de penser que le défaut de cette facilité déterminât le Vice-Roi à renoncer à ses projets ; toutes les explications que nous lui avions demandées sur les moyens d'exécution de son entreprise étaient satisfaisantes ; il ne restait plus aujourd'hui qu'à arrêter avec lui la nature et la mesure de l'assistance que nous étions prêts à lui accorder. Cette négociation se poursuivait en ce moment à Alexandrie. Le Roi avait

voulu en prévenir ses alliés et aller au-devant des inquiétudes qu'ils pouvaient concevoir en leur donant l'assurance solennelle que dans cette entreprise les droits des tiers, leurs avantages et leurs privilèges seraient religieusement respectés. En raison des relations intimes existant entre la France et l'Angleterre le duc de Laval devait donner connaissance de nos desseins à Lord Wellington et à Lord Aberdeen, en leur demandant un secret qui était encore nécessaire au succès de la négociation pendante. La France verrait avec beaucoup de satisfaction que le cabinet anglais fît savoir à Méhémet-Ali que son entreprise avait l'assentiment de Sa Majesté britannique et que le consul général d'Angleterre à Alexandrie reçût aussitôt que possible l'ordre d'appuyer nos démarches. Si la négociation venait à se rompre ou si un obstacle quelconque faisait échouer l'expédition, le Roi n'aurait plus qu'à terminer l'affaire d'Alger de la manière qui lui paraîtrait la plus convenable, en se réservant la faculté de réclamer, s'il le jugeait à propos, le concours moral ou matériel des Puissances qui seraient disposées à s'associer à lui.

Une seconde dépêche de même date, mais confidentielle, prescrivait à l'ambassadeur de donner lecture de la première, mais sans en laisser copie. En annonçant qu'une communication semblable était adressée aux autres grandes Cours, elle faisait remarquer combien il était important pour nous de connaître promptement les véritables dispositions de l'Angleterre.

La lecture de la dépêche de M. de Polignac ne produisit pas une impression favorable sur Lord Aberdeen. Il observa que sa condition de sujet de la Porte ne conférait pas à Méhémet-Ali le droit de porter la guerre en Afrique, sur un territoire tributaire de l'empire ottoman, sans l'autorisation de son souverain; il tenait Méhémet pour un homme d'une ambition effrénée et fort peu disposé à remettre le fruit de ses conquêtes entre les mains du Sultan; il suspendait d'ailleurs son jugement sur un plan aussi vaste, auquel il avait besoin de réfléchir.

Le duc de Wellington, à qui notre ambassadeur communiqua également cette dépêche, s'étonna d'abord que nous eussions des desseins hostiles envers Tunis et Tripoli; puis il reprit

les objections de Lord Aberdeen et s'étendit sur l'esprit d'ambition et de conquête de Méhémet-Ali, dont la Porte elle-même se défiait; loin de croire à son consentement implicite, comme M. de Polignac, il considérait le refus du firman comme une désapprobation formelle; l'alliance du Vice-Roi avec la France lui apparaissait comme une combinaison fatale à l'empire ottoman; aussi engageait-il la France à renoncer à unir son action à celle du Pacha d'Égypte. M. de Laval releva vivement les assertions du premier ministre. En replaçant les Régences sous l'obéissance de la Porte, nous montrions clairement que, loin de sacrifier les intérêts du Sultan, notre pensée était au contraire de le fortifier. Notre expédition n'était que le complément de celle de Lord Exmouth; notre seul but était de détruire la piraterie et l'esclavage; l'Angleterre, comme toutes les Cours de l'Europe, n'avait donc aucun motif de s'alarmer d'une entreprise à la fois humanitaire et désintéressée. Quant à renoncer à un accord avec Méhémet-Ali, l'ambassadeur déclara avec dignité que c'était une approbation bienveillante qu'il venait chercher, mais que l'heure des conseils était passée et que les projets du Roi

étaient arrêtés. « Dans ce cas, reprit le duc, je ne puis voir qu'avec anxiété (et il appuya sur ce mot) la poursuite d'un plan qui va éveiller l'attention de toute l'Europe. »

Au jugement de M. de Laval, il y avait dans l'attitude de l'Angleterre plus de jalousie à l'égard de la France que de réelle sollicitude pour les intérêts de la Porte. Il savait d'ailleurs que le Cabinet de Londres cherchait à s'entendre avec celui de Vienne, dont il se rapprochait toujours volontiers dans sa politique orientale, tandis qu'il gardait le silence vis-à-vis de la Russie et de la Prusse, dont les sentiments nous étaient favorables.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement ayant à ce moment jugé utile de modifier les bases de l'entente avec le Vice-Roi en réservant à la France la partie de l'expédition qui concernait Alger, M. de Polignac en informa toutes les Puissances par une circulaire en date du 4 février. M. de Laval s'empressa d'en donner lecture à Lord Aberdeen. Celui-ci reconnut pleinement que les outrages du Dey exigeaient une éclatante réparation, mais il persista à se montrer opposé à nos desseins sur Tunis et Tripoli comme à notre coopération avec l'armée du

Pacha d'Égypte; une alliance de nature guerrière, formée avec un sujet de la Porte ottomane sans le consentement préalable du Sultan, était à ses yeux un accord irrégulier et fait pour soulever les méfiances des Puissances qui n'avaient pas été admises à partager le secret de ces négociations. Lord Aberdeen affectait d'être choqué du manque de franchise dont, suivant lui, nous avions donné la preuve en ne le tenant pas dès le début au courant de nos pourparlers avec Méhémet-Ali ; il prétendait que l'Angleterre avait agi tout autrement lors de l'expédition de Lord Exmouth, en exposant à l'avance ses desseins à ses alliés et en se concertant ensuite avec eux.

M. de Polignac avait été piqué du reproche qu'on lui faisait à Londres d'avoir manqué d'égards envers un allié en ne communiquant que tardivement le projet d'accord avec Méhémet-Ali. Il lui fut aisé de se justifier : il pria M. de Laval de faire connaître à Lord Aberdeen que si les premières propositions du Pacha d'Égypte dataient du mois d'octobre, elles avaient d'abord paru fort vagues ; ce n'était qu'au commencement de janvier, après un échange de correspondance, qu'elles avaient

pris corps; il n'avait donc pas été possible de les communiquer plus tôt. Le ministre croyait discerner, dans certaines paroles prononcées par Lord Aberdeen, l'offre d'un concours de la part de l'Angleterre; il invitait M. de Laval, s'il en était ainsi, à lui faire savoir en quoi ce concours pourrait consister.

Si le principal secrétaire d'État avait pu concevoir un instant l'idée d'une entente ou d'une action commune avec la France, le premier ministre y était nettement contraire; aussi ce projet n'eut-il aucune suite. Lord Aberdeen commençait du reste à se rassurer au sujet de l'expédition égyptienne. Il avait donné à son consul général à Alexandrie l'ordre de surveiller avec un soin particulier toutes les démarches de son collègue de France et de transmettre immédiatement à Londres toutes les informations importantes qu'il pourrait recueillir; cet agent était chargé de faire connaître au Vice-Roi le sentiment du Cabinet de Londres au sujet d'une alliance avec la France préjudiciable aux intérêts du Grand Seigneur, le ferme et fidèle allié de l'Angleterre; il ne devait pas lui laisser ignorer que Sir Robert Gordon était invité à presser le Sultan de faire une démarche

auprès du Dey pour l'engager à terminer à l'amiable ses différends avec la France.

Le ministre anglais était persuadé que ses démarches à Alexandrie et à Constantinople réussiraient à arrêter l'action du Pacha d'Égypte. Au commencement de mars cependant, le développement croissant de nos armements provoqua à Londres une vague inquiétude. Lord Aberdeen s'en fit l'interprète auprès de notre ambassadeur et, malgré les loyales explications de ce dernier, il ne cacha pas que le Ministère ne serait satisfait que lorsqu'il serait en possession d'une pièce qui le rassurât complètement sur le but que nous poursuivions : si la France déclarait que son expédition n'avait pour objet que de tirer une juste satisfaction des outrages du Dey et de le mettre dans l'impuissance de nuire désormais, le gouvernement anglais n'avait rien à objecter; mais si elle formait des projets plus étendus, si elle voulait faire une guerre d'extermination et fonder sur les débris d'Alger un autre gouvernement, il désirait connaître d'une manière explicite quelles étaient les vues du cabinet des Tuileries et au profit de qui tourneraient ses conquêtes. M. de Laval rappela les déclarations désintéressées faites à

plusieurs reprises par son gouvernement. Sans les contester, puisque l'ambassadeur d'Angleterre à Paris en avait lui-même recueilli l'expression, Lord Aberdeen répliqua que le Ministère s'attendait à être attaqué au Parlement sur cette question; des assurances verbales étaient donc insuffisantes; il lui fallait pouvoir dire aux Chambres qu'il avait entre les mains un document contenant les informations les plus rassurantes au sujet de l'expédition.

Le duc de Laval était porté à croire qu'on se contenterait à Londres d'une dépêche qui lui serait adressée et dont il serait autorisé à laisser copie. Cette idée fut goûtée du Roi et de M. de Polignac; toutefois il leur parut plus convenable de faire parvenir les explications relatives à l'expédition non seulement à l'Angleterre, mais à toutes les grandes Puissances, dont quelques-unes avaient exprimé amicalement le désir de recevoir des éclaircissements sur nos plans.

Dans une dépêche du 12 mars, M. de Polignac rappela les nombreux griefs de la France contre Alger, en même temps que ses tentatives de conciliation opiniâtrement repoussées. Le Roi avait été forcé de reconnaître qu'aucun ar-

rangement n'était possible avec le Dey. La guerre était donc devenue inévitable; seulement au lieu de nous borner à obtenir la réparation de nos griefs particuliers, nous avions résolu de la faire tourner au profit de l'Europe entière en mettant fin aux maux dont elle souffrait depuis tant d'années. « Si, dans la lutte qui allait s'engager, il arrivait que le gouvernement existant à Alger vint à se dissoudre, alors le Roi, dont les vues dans cette grave question étaient toutes désintéressées, se concerterait avec ses alliés pour arrêter quel devrait être le nouvel ordre de choses qui, pour le plus grand avantage de la chrétienté, devrait remplacer le régime détruit. »

Cette réponse semblait de nature à satisfaire le gouvernement anglais en calmant ses inquiétudes. S'il avait pris acte de notre engagement, c'est l'Europe assemblée qui, au lendemain de la guerre, aurait prononcé sur le sort d'Alger, et il est probable que dans ces conditions nous ne serions pas devenus les maîtres de la Régence. Dans son incurable méfiance, Lord Aberdeen ne jugea pas assez nettes des déclarations pourtant très franches; il aurait voulu, dit-il, moins de réserve sur nos projets d'avenir.

Bien que nous eussions hautement proclamé notre désintéressement, on craignait à Londres que la France n'aspirât à former sur la côte d'Afrique un établissement militaire qui lui procurerait une force formidable dans la Méditerranée et compromettrait la prépondérance que le pavillon britannique y exerçait sous la protection des forts de Malte et de Gibraltar. L'Angleterre n'était pas disposée à donner son assentiment à de tels projets. Le Conseil estima que la dépêche de M. de Polignac n'apportait pas de garanties suffisantes. Lord Aberdeen le fit savoir au duc de Laval, en ajoutant que des explications franches et nettes sur le sort d'Alger après la conquête étaient indispensables avant le départ de l'expédition, et qu'il ne voulait pas douter que les éclaircissements dont il avait besoin ne vinssent promptement dissiper ses incertitudes.

Lord Aberdeen ne s'en tint pas à ces paroles inquiétantes. Dans une dépêche adressée à Lord Stuart et destinée à être communiquée à M. de Polignac, il s'étonna du silence de ce dernier sur les droits et les intérêts de la Porte, dont il s'attacha à soutenir la légitimité; le gouvernement français ne devait éprouver au-

cune difficulté à renoncer à tout projet de possession territoriale ou d'agrandissement, et il espérait que le Cabinet des Tuileries n'aurait pas de répugnance à donner une assurance officielle sur ce point; la nécessité s'en imposait d'autant plus que par suite de leur position géographique, l'attribution des Régences à un gouvernement plus civilisé troublerait l'équilibre existant entre les Puissances riveraines de la Méditerranée. Lord Aberdeen rappelait en terminant que lors de l'expédition de lord Exmouth, Sa Majesté britannique avait fait communiquer ses instructions, sans aucune réserve, aux Puissances alliées.

M. de Polignac, très attentif à la discussion qui se poursuivait avec une vivacité croissante entre les deux gouvernements, avait tenu à vérifier cette dernière assertion; mais ni dans les archives du ministère des Affaires étrangères, ni dans celles de l'Ambassade, on ne trouva trace de la communication à laquelle le principal secrétaire d'État avait par deux fois fait allusion. C'est ce qu'il manda au duc de Laval dans une longue dépêche en date du 15 avril, en faisant observer qu'au contraire le gouvernement britannique avait entre ses mains

un témoignage écrit de nos intentions désintéressées. Il remarquait qu'il avait été mal récompensé d'avoir confié au Cabinet de Londres la nouvelle de nos négociations avec le khédive, puisque cette confidence avait été aussitôt suivie, de la part de plusieurs agents anglais et notamment à Constantinople, Alexandrie, Madrid et Tunis, des démarches les plus propres à faire échouer le projet dont nous venions de livrer le secret à leur gouvernement. Il protestait de ses dispositions amicales envers la Porte, à laquelle il avait proposé différentes combinaisons propres à résoudre nos différends avec Alger, et ces combinaisons étaient telles que si elle les avait adoptées, elle en aurait retiré les avantages les plus positifs. Puisque le Sultan les avait repoussées, notre conduite à son égard devait être subordonnée à celle qu'il tiendrait lui-même; s'il encourageait le fanatisme et cherchait à faire parvenir des secours à nos ennemis, nous ne pourrions conserver les mêmes ménagements pour ses intérêts.

M. de Laval était autorisé à déclarer que le but de l'expédition, déjà plusieurs fois défini, était, outre la réparation de nos griefs parti-

culiers, la destruction de la piraterie, l'abolition de l'esclavage des chrétiens et la suppression des tributs. Tant que la France ne troublait pas par cette guerre l'équilibre européen, elle était en droit de n'admettre aucune intervention étrangère, mais le Roi avait voulu aller plus loin puisqu'il avait pris l'engagement de se concerter éventuellement avec ses alliés au sujet du système de gouvernement à établir à Alger; toutes les Puissances avaient rendu hommage à notre désintéressement, mais l'Angleterre devait reconnaître que cet engagement nous imposait à nous-mêmes l'obligation de nous présenter devant nos alliés libres d'adopter ou de rejeter toute combinaison qu'ils pourraient proposer en vue d'atteindre le but indiqué; nous devions donc éviter de rien préjuger sur ces délibérations futures, et c'était pour ce motif que nous nous étions abstenus d'arrêter quel devrait être le sort ultérieur d'Alger; nous n'avions pas le désir de garder la ville ni la Régence, mais d'autre part nous comptions bien y raffermir sur des bases convenables les intérêts et les droits que nous y possédions en vertu d'anciens traités, et prendre les mesures nécessaires pour nous en assurer

la paisible possession en les protégeant efficacement contre toute nouvelle agression; le Roi enfin, ne voulant pas laisser à la charge de ses peuples les dépenses d'une guerre injustement provoquée par le Dey, chercherait à en faire rembourser les frais, autant du moins que le permettrait l'état de choses trouvé à Alger.

Lord Wellington et lord Aberdeen attendaient avec la plus vive impatience notre réponse à la communication que lord Stuart avait été chargé de transmettre à Paris. Lorsque le duc de Laval se présenta au Foreign Office, le ministre écouta avec une extrême agitation la lecture de la dépêche de M. de Polignac. Il se montra blessé du reproche imputé à plusieurs agents anglais d'avoir cherché à mettre entrave à nos projets et en contesta l'exactitude. Quand l'ambassadeur arriva au passage relatif à une indemnité de guerre, lord Aberdeen s'écria que nos protestations de désintéressement et de générosité disparaissaient devant un système qui, sous prétexte d'indemnité, ouvrait une chance d'envahissement et de conquête; ce système, imité de la politique russe, conduisait à une occupation indéfinie; les charges imposées aux vaincus pouvaient être

tellement onéreuses et disproportionnées aux moyens de la Régence qu'elle serait à jamais hors d'état de s'en acquitter. L'Angleterre ne saurait admettre l'occupation du territoire algérien par les troupes françaises pendant plusieurs années. En somme, ce développement des vues de la France justifiait les inquiétudes du Cabinet britannique au lieu de les calmer, et il ne paraîtrait certainement pas rassurant au Conseil.

A une deuxième lecture, le ministre montra un peu plus de calme; toutefois il insista pour obtenir une copie de la dépêche de M. de Polignac, dont l'ambassadeur était seulement autorisé à donner lecture. Il tenait absolument, dans une matière qui touchait les intérêts des deux gouvernements d'une manière essentielle, à posséder une déclaration par écrit. Il s'attendait à être prochainement attaqué dans les Chambres. « Si à ce moment nous n'avons pas reçu de vous des explications satisfaisantes, disait-il quelques jours plus tard à notre ambassadeur, le ministère sera forcé de laisser voir une inquiétude qui jettera l'alarme, non seulement dans le Parlement, mais dans le pays, mais dans toute l'Europe, et les consé-

quences en seraient également désagréables à l'un et à l'autre Cabinet. »

Le duc de Wellington était dans les mêmes sentiments que lord Aberdeen. Le Conseil, qui partageait leur manière de voir, approuva une dépêche à lord Stuart, qui était chargé de faire sentir à Paris la nécessité de proclamer officiellement que la France n'avait aucune vue d'agrandissement ou de conquête.

Le principal secrétaire d'État avait de continuelles entrevues avec le duc de Laval et revenait chaque fois sur sa demande d'assurances écrites. Bientôt il manifesta une nouvelle prétention : il demanda que le gouvernement français promît que dans les arrangements pris de concert avec ses alliés pour remplacer le régime actuel d'Alger, les droits de la Porte seraient respectés et l'autorité du Sultan serait conservée; c'était sur cette base seulement que l'Angleterre pouvait se reposer pour attendre les suites de notre expédition.

Le 5 mai, M. de Polignac fit savoir à M. de Laval que le Roi n'avait pu apprendre sans regret que les ouvertures franches et loyales qu'il avait adressées à ses alliés, et que tous avaient accueillies avec des témoignages d'ap-

probation, avaient paru insuffisantes au Gouvernement de Sa Majesté britannique. Depuis la Restauration, la France avait donné des gages assez multipliés de ses vœux pour la tranquillité de l'Europe pour qu'on ne lui supposât pas gratuitement des projets ambitieux. Le Roi avait d'abord pensé à remettre au Pacha d'Égypte le soin de châtier les Algériens. Cette combinaison aurait épargné au Cabinet de Londres toute inquiétude à l'égard de la France. Lord Aberdeen avait avoué lui-même qu'il avait employé toute son influence pour détourner Méhémet-Ali de donner suite à ses offres. Amenée par des circonstances indépendantes de sa volonté, et en partie même par le fait de l'Angleterre, à recourir aux armes, la France, sans devoir compte à personne du régime qu'en cas de succès elle se proposait d'établir à Alger pourvu que ce régime ne troublât pas la paix et l'équilibre de l'Europe, s'était empressée d'appeler ses alliés au partage des droits que les chances de la guerre pouvaient lui réserver, et les avait invités à se concerter éventuellement avec elle. Aucun d'eux, hormis l'Angleterre, n'avait jugé que le gouvernement français n'avait pas offert toutes les explications qu'il

était raisonnable d'attendre de la part d'une puissance belligérante. Un juste sentiment de sa dignité ne permettait pas au Roi d'aller plus loin, et son opinion n'avait pu être altérée par les nouvelles demandes du Cabinet de Londres. Après avoir résumé une fois de plus le but de l'expédition, le ministre ajoutait : « Un dessein si fermement défini... ne semble pas de nature à éveiller aucune inquiétude en Europe, ni même en Angleterre. Si des orateurs du Parlement jugent à propos d'interroger leur Gouvernement sur nos projets, rien n'empêche les ministres de Sa Majesté britannique de leur communiquer nos déclarations ; nous avons la confiance que les notions d'honneur et de droit international sont beaucoup trop répandues en Angleterre pour que l'opinion publique ne reconnaisse pas que demander des explications plus étendues, ce serait montrer une injuste défiance et une exigence à laquelle la France ne pourrait satisfaire. Il est vrai que si les ministres de Sa Majesté, au lieu de participer à la sécurité universelle qu'inspirent les vues pacifiques de Charles X, témoignent devant le Parlement, à l'égard de la France, une inquiétude ombrageuse, de semblables manifestations

peuvent faire craindre que les relations amicales, si heureusement affermies entre les deux États depuis quelques années, ne soient moins bien assurées dans l'avenir. Mais dans cette hypothèse, les ministres de Sa Majesté britannique assumeraient, aux yeux de l'Angleterre et de l'Europe, la responsabilité bien grave d'avoir, volontairement et sans nécessité, mis en jeu des susceptibilités qu'il deviendrait ensuite difficile d'apaiser et de détruire. Il est évident qu'après la publicité et l'effet qu'aurait eus une manifestation de cette nature, la France, loin de pouvoir céder à des exigences qu'elle n'aurait pas jugées fondées dans le principe, serait fondée au contraire à revendiquer le libre exercice de tous les droits qui découlent de l'état de guerre et de se renfermer, quant aux chances de l'avenir, dans une réserve qu'elle n'a quittée que par un sentiment tout particulier d'égard envers ses alliés. »

Dans le duel qui s'était engagé et qui devenait chaque jour plus serré, M. de Polignac apportait une bravoure qui n'était pas sans péril; malgré les menaces à peine dissimulées de l'Angleterre, il défendait fièrement les intérêts de la France, et quoique ses plans fussent en-

core incertains, il s'attachait à garder toute sa liberté pour l'avenir.

On était à Londres dans un tel état de préoccupation que M. de Laval ne voulut pas tarder un moment à donner connaissance à Lord Aberdeen de la dépêche de son chef. Le principal secrétaire d'État, tout en appréciant l'esprit de condescendance de M. de Polignac, répéta que ses explications ne pouvaient contenter le Cabinet, par l'unique raison qu'elles ne portaient pas un caractère officiel, et que des protestations verbales ne sauraient avoir un crédit suffisant pour rassurer le gouvernement britannique et l'autoriser à communiquer sa confiance au Parlement. Il prétendit que des déclarations écrites avaient été promises à l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris et que l'on devait compter à Londres sur l'exécution de cette promesse. Puis, dans un trouble extrême, il invita le duc de Laval à passer immédiatement avec lui dans le bureau de Lord Wellington pour lui donner lecture de la dépêche ; le premier ministre se montra encore plus résolu que Lord Aberdeen à obtenir des explications écrites. Le refus de les donner, après l'engagement qui avait été pris, justifiait, suivant

lui, les sentiments de défiance du conseil. Rappelant la communication des instructions de Lord Exmouth, il insista pour que France montrât la même franchise et fît part à ses alliés des instructions de M. de Bourmont.

M. de Laval fit observer qu'il avait en son temps remis copie de la dépêche du 12 mars qui fournissait des assurances pleinement satisfaisantes, et que d'ailleurs le Roi ne pouvait tenir au gouvernement britannique en particulier un langage plus explicite que celui qui avait reçu l'assentiment général de l'Europe. A son avis, la correspondance de Lord Stuart, en faisant prévoir un supplément d'informations qui n'était pas dans la pensée du gouvernement du Roi, avait sensiblement contribué à accroître l'inquiétude et les prétentions exorbitantes du Cabinet de Londres.

Le 7 mai, cet ambassadeur était venu lire au ministre des Affaires étrangères une dépêche de son gouvernement, portant en substance que les armements de la France provoquaient dans le midi de l'Europe une anxiété générale, et que si elle persistait à refuser les explications que lui demandait l'Angleterre, elle prendrait sur elle la responsabilité des conséquences que

pourrait entraîner un semblable refus. M. de Polignac eut beau jeu de répondre à Lord Stuart qu'il était fort surpris de cette assertion, alors que toutes les Cours du midi sans exception nous avaient exprimé leur reconnaissance des efforts que nous tentions dans une cause qui leur était commune. Il ajouta qu'il avait déjà donné tous les éclaircissements qu'on pouvait raisonnablement exiger de lui; il devait déclarer franchement que le Roi avait été aussi loin que sa dignité le lui permettait, en cherchant à rassurer le Cabinet de Londres, et Sa Majesté lui avait ordonné de s'en tenir à ses précédentes explications.

De son côté, Lord Aberdeen pressait M. de Laval avec la dernière insistance dans l'espoir d'emporter ce que son ambassadeur n'avait pas réussi à obtenir à Paris. « Les explications les plus nettes, lui dit-il, lorsqu'elles sont données verbalement, n'ont aucune valeur pour le gouvernement de Sa Majesté britannique... Le Conseil ne se fait pas d'illusions sur le prix qu'il doit attacher à la concession qu'il demande au Cabinet français. Il sent très bien que si la France veut profiter de cette guerre pour s'établir en Afrique, elle ne sera pas plus arrêtée

dans son dessein par des affirmations écrites que par des affirmations verbales; mais nous, Conseil de Sa Majesté, nous avons besoin d'une pièce qui nous mette à l'abri des reproches d'imprévoyance, de négligence et de faiblesse de la part du Parlement. Quelles que soient ses protestations de désintéressement... nous sommes persuadés que le gouvernement français sera, volontairement ou involontairement, entraîné bien au delà des intentions généreuses qu'il a proclamées... Malgré cette persuasion, nous avons eu jusqu'ici la modération de ne point adresser d'ordres à notre escadre dans la Méditerranée. Nous aurions pu l'envoyer croiser vers les côtes qui sont menacées et prendre station à Gibraltar. » De son côté, le duc de Wellington laissait entendre à M. de Laval que l'Angleterre ne pourrait souffrir aucun nouvel établissement qui portât atteinte à la prépondérance du commerce britannique dans la Méditerranée; c'est pour cette raison qu'il se montrait plus exigeant que toutes les autres Puissances en demandant à la France avec tant d'insistance de préciser ses vues.

Si M. de Polignac faisait preuve de courage, M. de Laval ne restait pas moins ferme devant

tant d'attaques. Grand seigneur avec lequel on comptait, toujours courtois, il n'en savait pas moins répondre avec à-propos à une argumentation souvent maladroite et défendait avec toute l'ardeur d'une nature vaillante la politique de son gouvernement; loin de se laisser intimider par le langage des ministres anglais, il engageait son chef à ne pas céder à la pression qu'on s'efforçait d'exercer sur lui.

Telle était bien la résolution de M. de Polignac. Toutefois au moment où la flotte qui portait les troupes expéditionnaires allait appareiller, il crut devoir faire encore une tentative pour essayer de calmer le Cabinet de Londres en adressant le 12 mai une nouvelle communication, non pas à M. de Laval seulement, mais à tous nos ambassadeurs auprès des grandes Puissances. Après avoir exprimé les remerciements du Roi pour les témoignages d'amitié qu'il avait reçus de ses alliés dans les circonstances qui avaient précédé le départ de l'expédition, il rappelait que deux intérêts distincts avaient motivé nos armements : l'un, plus particulier à la France, nous portait à venger notre pavillon, à assurer nos possessions si fréquemment menacées et à obtenir une juste

indemnité pécuniaire; l'autre, qui touchait l'humanité tout entière, embrassait l'abolition de l'esclavage des chrétiens, de la piraterie et des tributs que l'Europe payait encore à Alger. Le Roi était fermement décidé à ne pas déposer les armes avant que ce double but fût atteint, et toujours désireux de se concerter avec ses alliés si le gouvernement de la Régence venait à être renversé, comme il le leur avait fait savoir le 12 mars. « Sa Majesté donnait dès maintenant l'assurance qu'elle se présenterait à ces délibérations prête à fournir à ses alliés toutes les explications qu'ils pourraient encore désirer, disposée à prendre en considération tous les droits et tous les intérêts, exempte elle-même de tout engagement antérieur, libre d'accepter toute proposition qui serait jugée propre à assurer le résultat indiqué et dégagée de tout sentiment d'intérêt personnel. Et le cas prévu pouvant se réaliser très prochainement, si la Providence daignait protéger nos armes, le Roi invitait dès cet instant ses alliés à donner à ce sujet des instructions éventuelles à leurs ambassadeurs à Paris. »

M. de Polignac allait manifestement jusqu'aux extrêmes limites de la prévenance en

autorisant le duc de Laval à laisser copie d'une dépêche aussi conciliante. Avant d'en écouter la lecture, Lord Aberdeen déclara qu'elle serait inutile si l'ambassadeur n'avait pas la faculté de lui en remettre le texte. Rassuré sur ce point, il observa qu'il aurait eu plaisir à voir reproduites les expressions que Lord Stuart disait avoir recueillies plusieurs fois de la bouche du ministre des Affaires étrangères, à savoir que la France, n'aspirant à aucune conquête, ne voulait garder ni la ville ni la Régence d'Alger. Cette préoccupation constante du Cabinet britannique à l'égard de nos projets contrastait avec l'accueil qu'ils avaient rencontré auprès des autres grandes Cours. Le duc de Wellington persévérait également dans ses soupçons. Moins habile à dissimuler que son collègue, il dit à M. de Laval que « toutes les protestations de désintéressement du gouvernement français ne pouvaient rassurer le Conseil, parce qu'il n'ignorait pas que l'esprit d'ambition et de conquête était un sentiment national en France et que le Gouvernement, de quelque couleur qu'il fût, serait forcé de céder à une impulsion aussi générale et aussi impérieuse ».

Le bruit s'étant répandu à ce moment que des ordres avaient été donnés pour le renforcement de l'escadre anglaise de la Méditerranée, M. de Polignac invita le duc de Laval à le renseigner avec le plus grand soin sur une mesure qui pouvait affecter de la manière la plus fâcheuse les relations des deux Gouvernements. Lord Aberdeen affirma que cette nouvelle était inexacte. L'amiral sir John Malcolm avait bien annoncé à l'amirauté l'intention de se transporter à Gibraltar, mais le gouvernement ne l'avait pas approuvé, par délicatesse pour la France. « Néanmoins, poursuivit-il, n'allez pas croire que nous ne serions pas bientôt prêts à tout événement si nous n'obtenions pas toute sécurité sur les desseins des 35.000 Français qui vont aborder en Afrique. »

Alors même qu'il tenait ce langage, le gouvernement anglais était très irrésolu. La ferme attitude de la France ne laissait pas de l'impressionner ; il n'ignorait pas les progrès de son armée et de sa marine depuis 1815 ; enfin il ne se faisait pas d'illusions sur son propre isolement. D'autre part, le Roi Georges IV était gravement malade et l'éventualité d'un changement de règne entrait pour beaucoup dans les hési-

tations que le duc de Wellington cherchait à voiler sous une contenance impérieuse et presque menaçante. M. de Laval ayant demandé à Lord Aberdeen ce qu'il pensait de l'invitation adressée au Cabinet de Londres de prendre part à une délibération commune au lendemain de la guerre, celui-ci avoua que le Conseil n'avait pu fixer encore son opinion, et que d'ailleurs cette décision ne paraissait pas urgente.

Le 3 juin, Lord Stuart remit à M. de Polignac une note contenant, disait-il, les observations de sa Cour en réponse aux communications officielles faites à Londres. Après avoir reconnu que la suppression des maux que la Régence infligeait à l'Europe serait un bienfait pour l'humanité entière, l'ambassadeur ajoutait : « Le désaveu itératif de tous les projets d'ambition et d'agrandissement fait par le prince de Polignac et les assurances données par le représentant de Sa Majesté très chrétienne à Londres ne permettent pas de soupçonner aucun dessein, de la part du gouvernement français, d'occuper militairement, d'une manière permanente, la Régence d'Alger ou d'accomplir sur les côtes de la Méditerranée un change-

ment qui affecterait les intérêts des puissances européennes. » Après nous avoir ainsi tendancieusement attribué des déclarations dont la teneur dépassait singulièrement la réalité, Lord Stuart, que Lord Castlereagh qualifiait déjà en son temps de diplomate peu exact, appelait l'attention du gouvernement royal sur la situation particulière d'Alger vis-à-vis de la Porte ottomane et développait les considérations qui, selon lui, justifiaient le maintien de son autorité.

Cette note, dépourvue de clarté et de précision, trahissait les embarras du cabinet de Londres; elle ne faisait même pas allusion à la demande que nous avions adressée à l'Angleterre de munir son représentant à Paris des instructions nécessaires pour délibérer sur le sort éventuel d'Alger. M. de Polignac jugea inutile d'y répliquer. Cependant Lord Stuart ayant insisté pour recevoir une réponse, il se borna à lui adresser un billet à la troisième personne, le remerciant simplement « de la transmission d'une note qui rendait un témoignage aussi éclatant aux intentions du Roi et à la justice de sa cause ». Lord Aberdeen se montra piqué de ce laconisme, mais il n'en fut que cela.

Le 26 juin, Georges IV mourait. Son successeur, Guillaume IV, s'était prononcé à diverses reprises contre notre expédition, mais ce n'était pas au moment d'un changement de règne que l'Angleterre pouvait inaugurer une politique d'action pour laquelle d'ailleurs elle n'aurait pas trouvé à ce moment d'appui effectif en Europe.

VIII

PRÉPARATION DE L'EXPÉDITION

Pendant que se poursuivaient avec l'Égypte et avec la Porte des négociations enchevêtrées, et avec l'Angleterre des discussions si âpres, les préparatifs de l'expédition, activement conduits, occupaient le Gouvernement à l'intérieur. Deux des ministres avaient toujours été contraires au projet d'entente avec le Pacha d'Égypte qui avait tant séduit M. de Polignac : c'étaient le comte de Bourmont et le baron d'Haussez. Lors de leur arrivée aux affaires, ils avaient trouvé instituée une commission mixte chargée d'étudier le plan d'une expédition militaire et maritime contre Alger. Adoptant l'œuvre de

cette commission, qui s'était inspirée elle-même des idées de M. de Clermont-Tonnerre, MM. de Bourmont et d'Haussez étaient dans le meilleur accord et tout prêts à passer à l'action après des négociations dont ils prévoyaient l'inutilité. Dès le mois de décembre 1829, M. de Bourmont écrivait dans un rapport au Roi : « La justice de la cause de Votre Majesté et l'intimité de ses relations avec les Cours de l'Europe ne permettent pas de penser qu'elle rencontre de leur part la moindre opposition dans cette circonstance. Il ne pourrait y avoir lieu à contestation qu'à l'égard de l'usage qu'on ferait de la conquête ; mais quelles que soient plus tard les combinaisons politiques de l'Europe, Alger, étant au pouvoir de la France, pourrait être échangé avantageusement pour quelque partie de territoire plus à notre convenance, ou enfin cette conquête pourrait être cédée à Méhémet-Ali qui en obtiendrait la possession au moyen de paiements successifs, ou bien encore en nous offrant des avantages dans les relations commerciales qu'il cherche à entretenir avec la France. »

Le 19 décembre le Conseil, comprenant qu'il fallait en venir à une action directe, avait déli-

béré sur les moyens d'attaquer Alger. Les fortifications nouvellement construites sur le front de mer en rendaient le bombardement difficile. M. de Bourmont préconisa une attaque par terre au moyen d'un débarquement opéré sur un point éloigné d'Alger, Oran par exemple. Les troupes suivraient ensuite la voie de terre pour atteindre la résidence du Dey, dont le siège n'exigerait probablement que quelques mois. Le Conseil se montra favorable à ce plan ; toutefois avant d'en entreprendre l'exécution, on décida d'envoyer des bâtiments légers, montés par des officiers connaissant déjà ces parages, afin de pratiquer des sondages et de recueillir des informations sur la région dans laquelle les troupes seraient appelées à opérer. D'autre part un émissaire, un officier du génie si possible, serait chargé d'étudier les fortifications et de rechercher comment elles pourraient être attaquées avec le plus de chances de succès.

Le 31 décembre, le capitaine de vaisseau Massieu de Clerval avait été nommé au commandement de la division navale en remplacement de M. de la Bretonnière, tombé malade comme l'amiral Collet. Rien n'indiquant que la

paix put prochainement être conclue, on lui prescrivait de s'attacher jusqu'à nouvel ordre à maintenir un blocus rigoureux et à poursuivre les corsaires qui parviendraient à prendre la mer.

Enfin dans une séance tenue le 30 janvier 1830, après avoir reconnu que les dispositions des Puissances et celles de la Porte permettaient difficilement de donner suite au plan qui avait été ébauché avec Méhémet-Ali, le Conseil se prononça pour une expédition immédiate contre Alger; mais en même temps, pour ménager M. de Polignac qui était obligé de renoncer à ses vues, on laissait le Vice-Roi accomplir ses desseins sur Tunis et sur Tripoli.

Afin de s'éclairer sur les conditions dans lesquelles pourrait s'effectuer un débarquement, M. de Polignac réunit au ministère des Affaires étrangères, en présence des ministres, un certain nombre d'amiraux et d'officiers de marine, le maréchal de camp du génie Valazé et deux anciens employés du consulat d'Alger. Les amiraux furent d'accord pour déclarer que la mer, constamment mauvaise sur le littoral de la Régence, rendait dangereux le séjour de la flotte près des côtes et ne permettait pas une opération aussi longue que celle de la mise

à terre d'un nombreux corps de troupes ; la baie d'Alger était trop bien défendue, et l'absence de toute rade entre ce point et Oran s'opposait à une descente, si ce n'est dans les environs de cette dernière ville ; mais au cours d'une marche d'Oran sur Alger, l'armée rencontrerait dans la nature du terrain, le manque d'eau et les attaques des Arabes, des obstacles insurmontables.

Le capitaine de vaisseau Dupetit-Thouars combattit ces assertions. Il assura que les côtes de l'Algérie, sur lesquelles il avait fait plusieurs campagnes et qu'il connaissait bien, présentaient sans doute des difficultés, mais qu'il ne fallait pas les exagérer, et qu'avec un peu d'habileté on parviendrait certainement à opérer en deux ou trois jours un débarquement aux environs de la presqu'île de Sidi Ferruch. Seul parmi les officiers de marine, M. Gay de Taradel soutint l'opinion de M. Dupetit-Thouars. Quant aux obstacles qu'on pourrait rencontrer une fois à terre, le général Valazé d'une part et les employés du consulat d'Alger de l'autre s'appliquèrent à réfuter les objections des amiraux. Le premier fit remarquer que tous les débarquements effectués sur les côtes d'Algé-

rie avaient réussi. Si les expéditions qui les avaient suivis avaient échoué, c'était pour des causes tout à fait étrangères au débarquement lui-même.

La séance levée, les ministres poursuivirent entre eux la discussion et convinrent à l'unanimité de présenter le lendemain au Roi un rapport concluant à la possibilité d'un débarquement à Sidi Ferruch. Le transport d'un équipage de siège, de ce point à Alger, n'offrait pas de difficultés excessives ; les fortifications de la ville ne sauraient résister, du côté de la terre, à un siège de trois semaines ; enfin les préparatifs de l'expédition n'exigeraient pas plus de six mois et tout serait terminé pour les mois d'août et de septembre, considérés comme les plus favorables à la navigation dans cette partie de la Méditerranée. Il fut entendu qu'on proposerait au Roi d'approuver ce plan.

Dans un nouveau conseil tenu en présence du Roi et du Dauphin, M. de Polignac rendit compte de la délibération qui avait eu lieu la veille. Tous les ministres insistèrent sur les motifs qui rendaient l'expédition nécessaire pour châtier les insultes répétées du Dey, mettre fin à un blocus inefficace et coûteux, et dégager



la parole du Roi qui, depuis trois ans, promettait à l'ouverture de chaque session de faire cesser un état de choses humiliant pour la France. Ils ajoutèrent que cette expédition, malgré les difficultés prévues, leur paraissait pouvoir être menée à bien. Le Roi et le Dauphin lui-même, qui avait longtemps hésité, se rangèrent à leur avis, et l'on décida de donner dès le lendemain des ordres pour l'armement de la flotte et la composition du corps expéditionnaire.

Quelques jours plus tard, M. Dupetit-Thouars fut reçu en audience par le Dauphin qui lui demanda : « Si vous étiez ministre de la Marine, à qui donneriez-vous le commandement de la flotte ? » Après un instant de réflexion, M. Dupetit-Thouars répondit : « A l'amiral Duperré. » Le Dauphin voulut connaître les raisons de cette préférence; car l'amiral, lié avec les hommes de l'opposition, passait pour hostile au Gouvernement et était peu agréable à la Cour. M. Dupetit-Thouars rappela qu'il avait eu les plus beaux combats pendant les dernières grandes guerres et ajouta que son nom était celui qui inspirait le plus de confiance à la marine.

M. d'Haussez, de son côté, s'était déjà occupé du choix du commandant de la flotte. Il avait d'abord songé à l'amiral Roussin, mais l'opposition faite par ce dernier, dans la réunion où avaient été discutés les projets du Gouvernement, l'avait fait revenir sur sa première intention. Mécontent des critiques que ne cessaient de faire entendre les officiers supérieurs de la Marine, il avait déclaré que la flotte partirait, « dût-elle être commandée par un lieutenant de vaisseau ». Pendant quelque temps, il était resté incertain entre MM. de Rigny, Halgan et Duperré. Le premier avait pour lui la part brillante qu'il avait prise à la victoire de Navarin, mais le Roi lui gardait rancune de n'avoir pas voulu entrer dans le cabinet formé par M. de Polignac. L'amiral Duperré jouissait d'une grande réputation ; M. de Bourmont, qui l'avait vu à l'œuvre pendant la guerre d'Espagne, au moment de l'attaque de l'île de Léon et de la prise du Trocadéro, le recommanda à M. d'Haussez; il fut désigné, bien qu'il n'eût pas caché ses doutes sur la possibilité des opérations qu'il s'agissait d'entreprendre. Il avait derrière lui une longue carrière. Embarqué comme novice en 1791, il

avait fait sous l'Empire des campagnes aux Antilles, dans le golfe du Bengale, à Madagascar, et s'était comporté partout avec une grande bravoure. Fait prisonnier par les Anglais, il était resté deux ans en captivité. Il s'était particulièrement signalé en 1808 en défendant victorieusement *la Sirène*, qu'il commandait, contre deux frégates anglaises auxquelles il réussit à échapper. Il avait malheureusement un caractère peu maniable qui plus tard, au cours de l'expédition, devait rendre difficiles ses rapports avec le général en chef.

Quant à l'armée de terre, le duc de Raguse en avait sollicité le commandement, mais sa candidature trouvait peu d'appui parmi les membres du Cabinet.

Le 2 mars eut lieu l'ouverture de la session. Dans le discours qu'il adressa aux Chambres, le Roi dit qu'au milieu des graves événements dont l'Europe était occupée, la France avait dû suspendre les effets de son juste ressentiment contre une Puissance barbaresque, mais qu'elle ne pouvait laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à son pavillon et que la justice éclatante qu'elle voulait obtenir, en satisfaisant à son honneur, tournerait au profit de la chrétienté.

Lors de la discussion de l'adresse à la Chambre des pairs, le 9 mars, M. de Chateaubriand prétendit qu'on avait sollicité pour l'expédition d'Alger la permission de l'Angleterre. L'amiral Verhuel chercha des excuses à la conduite du Dey envers *la Provence* et insista sur les difficultés d'un débarquement sur des plages que la mer rendait si fréquemment dangereuses. Il fut appuyé par le duc de Broglie. Personne ne leur répondit et l'adresse fut votée à l'unanimité moins une voix, celle de M. de Chateaubriand.

Quelques jours après, à la Chambre des députés, M. de Laborde énuméra les fautes des agents français, auxquels revenait la responsabilité de l'expédition projetée, plaida la cause du Dey, blâma les préparatifs militaires entrepris en dehors du contrôle de la Chambre et, avec moins de compétence que l'amiral Verhuel, signala les périls d'un débarquement. Comme M. de Chateaubriand, il déclara qu'on avait abaissé la dignité du pays en demandant l'autorisation de l'Angleterre pour aller à Alger. M. d'Haussez répliqua en rappelant les causes premières du conflit : « La France possédait depuis plusieurs siècles un vaste territoire et

un établissement important destiné à protéger la pêche du corail, qu'elle faisait sur une étendue de soixante lieues, lorsque, dès le début de la Restauration, le gouvernement d'Alger manifesta par des déclarations et des actes l'intention de la troubler dans cette possession. » Après avoir rappelé ces actes et démontré la mauvaise foi du Dey dans l'affaire Bacri, il fit ressortir la nécessité de renoncer au blocus et contesta les objections qui avaient été faites sur la possibilité d'un débarquement et d'une expédition ; enfin il nia que la France eût imploré d'une Puissance étrangère la permission de venger ses propres injures.

Battue à la Chambre, l'opposition continuait sa campagne dans la presse et prédisait un échec. M. de Laborde publiait une brochure dans laquelle il allait jusqu'à affirmer que le bon droit était du côté du Dey, que l'insulte qui lui était imputée ne pouvait être considérée comme une injure de la part d'un barbare, et que le pays reprocherait au Roi comme aux Chambres d'avoir fait tuer ses enfants sur une terre ennemie. Les journaux du parti libéral, qui n'ignoraient pas les mauvaises dispositions des amiraux, attaquaient violemment le gouvernement.

A la fin de février, l'amiral Duperré avait été mandé de Brest, où il remplissait les fonctions de préfet maritime, pour prendre part à des conférences d'officiers généraux qui eurent lieu au ministère de la Guerre. Il y insista sur les difficultés de l'entreprise ; il estimait à vingt-huit jours le temps nécessaire au débarquement ; de plus, les préparatifs ayant été commencés tardivement, l'armée de terre, suivant lui, ne serait pas en état d'ouvrir les opérations avant le milieu de juillet. M. d'Haussez répliqua que les nouvelles qui lui parvenaient des différents ports devenaient de jour en jour plus rassurantes et qu'on serait prêt pour le 15 mai, comme il l'avait depuis longtemps annoncé. M. Duperré n'en écrivit pas moins au ministre de la Marine, le 2 mars, une lettre dans laquelle, après avoir énuméré toutes les difficultés de l'expédition, il proposait de la remettre à l'année suivante ; de cette manière, l'embarquement pourrait avoir lieu en avril et les troupes commenceraient à agir le 1er mai.

Le futur commandant de la flotte ne s'en tint pas là. Il se laissa aller à répéter dans les bureaux du ministère de la Marine que l'expédition était absurbe et impraticable. Informé de

ce langage, le ministre le menaça de lui retirer son commandement, et le Roi s'y montrait disposé ; toutefois M. d'Haussez lui-même refusa de donner suite à ses menaces, en manifestant l'espoir de le ramener à une attitude plus correcte. Reçu en audience par le Dauphin, l'amiral ne craignit pas de lui dire que « l'expédition n'avait pas le sens commun et qu'elle aurait des suites fatales ». Frappé de ces paroles, le Dauphin exposa au Conseil qu'un chef n'ayant pas confiance dans sa mission risquait d'en compromettre le succès et qu'il paraissait préférable d'en désigner un autre. M. d'Haussez, dont l'amiral blâmait les vues, eut la générosité de le défendre en disant que si son langage était rude, c'était un excellent marin et, qu'une fois à l'œuvre, il se comporterait à merveille. Grâce à son intervention, l'amiral fut maintenu dans son commandement. Le 12 mars, une lettre du Roi l'invita à se rendre à Toulon où les préparatifs de l'expédition devaient être terminés en trois mois. Il les trouva à son arrivée beaucoup plus avancés qu'il ne l'avait supposé.

Le ministre de la Guerre déployait de son côté la plus grande activité. Dès le mois de février, le Roi avait chargé les maréchaux de

camp Valazé et de la Hitte du commandement du génie et de l'artillerie. Trois lieutenants généraux, le baron Berthezène, le comte de Loverdo et le duc d'Escars, étaient nommés au commandement des divisions d'infanterie. Le Roi avait approuvé la formation d'une division de réserve ; le lieutenant général vicomte de Fezensac avait été choisi pour en prendre le commandement. Le ministère était assiégé de requêtes d'anciens officiers qui demandaient à reprendre du service, et d'officiers en activité qui offraient de servir avec un grade inférieur à celui qu'ils possédaient. Les régiments appelés à partir étaient désignés. On prévoyait l'emploi de 31.000 hommes d'infanterie et de 5.000 hommes des autres armes. Des marchés avaient été conclus pour la fourniture des vivres, et le plus grand soin était apporté à la préparation des munitions de toute sorte.

Le ministre de la Guerre avait songé à faire participer à la campagne une partie des régiments suisses au service de la France et il avait consulté confidentiellement à ce sujet le Maréchal de camp baron de Gady qui en était l'inspecteur. Celui-ci avait répondu que les troupes suisses seraient heureuses de servir pour le

Roi à côté des troupes françaises, mais en même temps il avait cru devoir rappeler l'article 24 de la Capitulation qui était ainsi conçu : « Les troupes suisses au service de la France ne seront employées que sur le territoire continental de l'Europe ou dans les îles qui en font partie. » L'ambassadeur de France avait été chargé d'interroger le Chef du Directoire fédéral qui, sans s'arrêter à l'article 24, n'avait pas hésité à consentir à l'emploi des troupes capitulées, en ce qui concernait le contingent fourni par Berne. Plusieurs cantons avaient accepté également ; d'autres avaient simplement déclaré qu'ils suivraient l'exemple de leurs coétats. Toutefois, la question laissant place à quelques doutes, on résolut à Paris de ne pas donner suite à ce projet.

M. de Bourmont avait prié M. de Polignac d'ouvrir des négociations avec le gouvernement espagnol pour obtenir l'autorisation d'installer un hôpital à Mahon ou, si l'on y voyait des inconvénients, à Palma. Il désirait aussi avoir la faculté d'acheter dans les ports espagnols des chevaux, des bestiaux et des vivres. Enfin il jugeait utile de pouvoir affréter cent bateaux catalans qui devaient offrir de grands avan-

tages pour le débarquement. L'Espagne hésitait ; elle craignait de se compromettre vis-à-vis de la Régence. Pour se garantir contre tout risque, elle demanda la signature d'un traité d'alliance défensive. La France ne s'y refusa pas; elle fit remarquer seulement que toutes les Puissances dont elle avait invoqué le concours s'étaient empressées de le promettre et d'autoriser le nolisement de bateaux de transport. A la suite d'une intervention énergique de notre ambassadeur, le vicomte de Saint-Priest, le Roi d'Espagne se décida à acquiescer à nos demandes. Quant aux bateaux, on n'arriva pas à s'entendre avec leurs possesseurs, mais l'amiral Duperré y pourvut par la construction de chalands spéciaux propres à conduire l'artillerie à terre.

De son côté, M. d'Haussez avait fait ressortir l'utilité de pourparlers avec les petits États d'Italie pour obtenir l'admission dans leurs ports de ceux de nos navires qui seraient chassés par le mauvais temps, ainsi que l'autorisation de noliser des bateaux marchands et d'acheter les provisions nécessaires. M. de Polignac adressa à ce sujet une circulaire à nos agents à Naples, Rome, Florence et Turin. La France

ne demandait pas à ces États une coopération active ; d'ailleurs elle offrait de les garantir contre toutes représailles de la part des Algériens et s'engageait à ne pas faire la paix avant qu'ils ne fussent assurés de conditions au moins aussi avantageuses que celles qui découlaient de leurs traités actuels avec Alger. Tous firent parvenir leur adhésion. Déjà M. de Polignac leur avait donné connaissance de ses plans à l'égard de la Régence qu'ils avaient hautement approuvés. A Turin seulement on avait pris quelque ombrage du rôle réservé à Méhémet-Ali ; on redoutait, s'il était victorieux, la reconstitution d'une sorte d'Empire des Sarrasins qui dominerait la Méditerranée. On admettait bien que Tripoli fût laissé au Vice-Roi en compensation de ses efforts, mais on aurait voulu que Tunis fût colonisé, et Alger confié à l'Ordre de Malte.

Sur les instructions du ministre de la Marine notre consul à Londres avait signé un contrat avec une maison anglaise qui s'engageait à faire partir pour Toulon, avant le 15 avril, des navires de transport jusqu'à concurrence de 10.000 tonneaux. Au dernier moment une difficulté survint : il fut rappelé aux armateurs

qu'un Acte du Parlement s'opposait à ce que des bâtiments anglais partissent d'aucun point du royaume pour concourir à une opération militaire dirigée contre une Puissance qui n'était point en guerre avec l'Angleterre sans une licence. Les contractants vinrent trouver notre ambassadeur à Londres pour le prier de demander la pièce qui devait les mettre en règle. Le duc de Laval vit deux fois lord Aberdeen à ce sujet. Le Conseil, consulté sur la question, refusa de consentir à sa demande, en alléguant qu'une pareille licence n'avait jamais été accordée jusqu'à ce jour. Le duc de Wellington s'y montra particulièrement contraire. En présence du mauvais vouloir de leur Gouvernement, les armateurs renoncèrent à donner suite à l'affaire et le marché fut rompu.

Préoccupé de rassembler tous les renseignements qui pouvaient l'éclairer, M. de Bourmont avait même demandé au ministre des Affaires étrangères si, par l'entremise de notre ambassadeur à Madrid, il ne serait pas possible d'avoir communication des documents relatifs à l'expédition entreprise par les Espagnols en 1775.

Pour le commandement en chef de l'expédition, M. de Bourmont avait soumis au Dauphin

une liste comprenant les noms de trois maréchaux de France, le duc de Raguse, le marquis Gouvion-Saint-Cyr et le comte Molitor, et de trois lieutenants généraux, les comtes Gérard, Reille et Clauzel. Quelques jours après, le Dauphin lui dit : « Je soumettrai votre liste au Roi. Je n'en retrancherai aucun nom, mais j'en ajouterai un. » Jusqu'au dernier moment le duc de Raguse, qui souhaitait très vivement ce commandement, espérait être nommé. Le Roi, d'accord avec le Dauphin, estima que celui qui avait préparé l'expédition devait en avoir la direction, et il choisit M. de Bourmont. Déjà en 1827, M. de Clermont-Tonnerre avait pensé à lui. Sa nomination, signée le 11 avril, ne fut publiée dans *le Moniteur* que le 20.

Dans les temps troublés où s'était écoulée la première partie de sa vie, M. de Bourmont avait eu une existence des plus agitées. Enseigne aux gardes-françaises au moment de la Révolution, il avait émigré en 1791, après le licenciement de ce corps, et servi dans l'armée du prince de Condé qui l'avait pris pour aide de camp. En 1795 il avait gagné la Vendée et était devenu major général de l'armée de Scépeaux. A la suite de la pacification de la Vendée

par Hoche, il avait obtenu l'autorisation de passer en Angleterre. Investi par le comte d'Artois, en 1799, du commandemant du Maine et de l'Anjou, il battit les forces républicaines et s'empara du Mans. Après avoir, en qualité de commissaire de l'armée royale, négocié avec le général de Hédouville les conditions d'une suspension des hostilités, il signa la paix à Angers le 4 février 1800. Il vivait retiré à Paris lorsqu'au lendemain de l'explosion de la machine infernale, Fouché, le soupçonnant de connivence dans les complots de Cadoudal contre le premier Consul, le fit arrêter et incarcérer dans la tour du Temple, puis dans la citadelle de Besançon d'où il parvint à s'évader en 1804. Réfugié en Portugal il y fit la connaissance de Junot, lui offrit ses services contre les Anglais, rentra à sa suite en France et, grâce à son appui, fut envoyé en 1810 à l'armée de Naples comme adjudant commandant. Il passa de là dans l'état-major du prince Eugène qui l'emmena en Russie. Fait prisonnier dans la retraite de la Grande Armée, il s'échappa, fit la campagne d'Allemagne en 1813, se signala à la bataille de Dresde, et pendant la campagne de France, obtint le grade de général de divi-

sion pour sa brillante défense de Nogent-sur-Seine, où il lutta avec 1.200 hommes contre le corps d'armée du prince de Wittgenstein et reçut plusieurs blessures. A la rentrée des Bourbons il se rapprocha de Louis XVIII qui, se souvenant de ses anciens services, lui fit le meilleur accueil. Néanmoins durant les Cent Jours il accepta le commandement d'une division sur les instances du général Gérard qui, l'ayant eu plusieurs fois sous ses ordres, faisait grand cas de ses talents et l'avait demandé à l'Empereur.

C'est dans ces circonstances que le 15 juin au matin, trois jours avant Waterloo, accompagné de trois officiers de son état-major, il abandonna son corps, après en avoir remis le commandement au plus ancien général de brigade, et alla rejoindre le roi à Gand. En même temps il écrivait au général Gérard une lettre ainsi conçue : « Il m'est impossible de combattre pour affermir un Gouvernement qui proscrit mes parents... Je ne veux pas contribuer à établir en France un despotisme sanglant qui perdrait mon pays, et il m'est démontré que ce despotisme serait le résultat certain des succès que nous pourrions obtenir. » Il protestait

qu'on ne le verrait pas dans les rangs des étrangers, auxquels il ne fournirait aucun renseignement capable de nuire à l'armée française. Il ajoutait qu'il aurait donné sa démission et serait rentré chez lui s'il avait pu croire qu'on lui en laissât la faculté ; mais dans les circonstances actuelles, il avait dû assurer sa liberté par d'autres voies afin de ne pas perdre tout moyen de concourir à l'établissement d'un meilleur ordre de choses en France.

Déjà quelque temps auparavant, lorsque l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire avait été soumis au vote des officiers, M. de Bourmont avait refusé d'y donner son adhésion et il avait consigné sur les registres officiels les motifs de son refus. Il s'attendait, dans ces conditions, à être relevé de son commandement. C'est en ne voyant pas paraître cette décision qu'il prit, au dire de ses amis, le parti de s'éloigner. Peut-être le voisinage de Gand fut-il une des causes déterminantes de cette résolution. Élevé dans un milieu ardemment royaliste, M. de Bourmont était toujours resté fidèle à ses premiers sentiments. Quand il se vit si proche du Prince pour lequel il avait tant de fois risqué sa vie sur les champs de

bataille d'Anjou et de Vendée, une sorte d'attraction irrésistible l'entraîna vers celui qu'il considérait comme son souverain légitime, comme le véritable libérateur de sa patrie. Quel qu'en fût le mobile, cette défection lui valut d'amers reproches de la part de ses compagnons d'armes.

En 1823, M. de Bourmont prit une part importante à la campagne d'Espagne où il se fit remarquer par de véritables talents militaires. Quand le duc d'Angoulême repartit pour la France, c'est à lui qu'il laissa le commandement de l'armée d'occupation. Nommé ministre de la Guerre en août 1829, il fit preuve d'activité, de vues justes et utiles, et témoigna beaucoup de bienveillance à ses anciens camarades de l'armée impériale. Malgré ses brillantes qualités, son nom restait impopulaire. On disait qu'en prenant le commandement du corps d'expédition, son but principal était de chercher à se réhabiliter devant l'opinion.

Le choix de M. de Bourmont causa la plus vive déception au duc de Raguse. Depuis le commencement des hostilités contre Alger, son rêve avait été de diriger l'expédition. L'importance des troupes qui devaient y être em-

ployées lui paraissait exiger la présence d'un maréchal de France. De plus, il était le seul des chefs de l'armée qui eût pris part à l'expédition d'Égypte et qui connût par conséquent les musulmans et leur manière de faire la guerre. Il avait entretenu de ses prétentions M. de Bourmont qui ne s'y était pas montré défavorable. Il avait vu également M. de Polignac et avait cherché à le détourner de l'idée de charger le Pacha d'Égypte de venger notre querelle avec Alger. Il avait demandé audience au Roi et au Dauphin qui lui avaient fait des réponses évasives. Enfin, pour apaiser son mécontentement, on lui fit donner la promesse qu'après la conquête, il serait nommé gouverneur de la Régence.

Les instructions que devait emporter le commandant en chef de l'expédition d'Afrique, datées du 18 avril, lui dictaient clairement la conduite qu'il aurait à tenir au point de vue politique : « ... Si Monsieur le Commandant en chef pénètre de force dans Alger, il n'écoutera aucune proposition de la part du Dey et ne contractera à son égard d'autre engagement que celui de lui laisser la vie sauve et de lui accorder, s'il le désire, une retraite en France ; mais

il prendra toutes les précautions possibles pour que les personnes et les propriétés des sujets européens, et plus particulièrement encore celles des agents étrangers, politiques ou commerciaux, soient respectées. Il donnera à MM. les consuls les assurances les plus propres pour les garantir de toute inquiétude ; mais il évitera d'entrer avec eux dans aucune confidence ni aucune conversation sur nos projets ultérieurs, ni même sur nos griefs passés à l'égard d'Alger... Il aura toujours présente l'idée qu'il doit se considérer comme général d'armée dans une place occupée militairement et qu'il n'a aucune explication à donner aux agents des gouvernements étrangers... Quelque opiniâtreté que le Dey ait montrée jusqu'à ce jour, on doit prévoir le cas où, effrayé du danger qui le menace, il se résoudrait à ouvrir des négociations avec le Gouvernement du Roi, ou bien celui où l'approche de notre armée provoquerait dans la place une révolution qui le renverserait. Si Monsieur le Commandant en chef de l'armée expéditionnaire reçoit, pendant le cours de la traversée, des propositions de la part du Dey, de la Régence ou de l'autorité quelconque qui gouvernerait alors, il se bor-

nera à répondre qu'il se réserve de lui faire connaître les intentions de Sa Majesté aussitôt qu'il sera arrivé devant Alger. Dès que la flotte sera en vue de cette place, soit que le gouvernement algérien choisisse ce moment pour entrer en négociation, soit qu'il ait déjà précédemment fait des ouvertures, Monsieur le Commandant en chef lui notifiera qu'il n'est autorisé à entendre aucune proposition si préalablement les batteries du môle ne lui sont pas livrées, de même que les autres ouvrages du port et les défenses extérieures de la ville, et si l'escadre n'est pas admise à mouiller en sûreté, tant dans le port intérieur que dans la baie d'Alger. Monsieur le Commandant en chef donnera un délai de trois heures au Dey pour faire sa réponse. Si, après le débarquement, des ouvertures sont faites par la Régence, Monsieur le Commandant en chef déclarera qu'il ne peut suspendre les opérations de la guerre que si le Dey souscrit immédiatement aux conditions suivantes... » Ces conditions étaient, en résumé : Envoi à Paris de trois des personnages les plus éminents de la Régence pour porter au Roi les excuses du Dey, abolition de l'esclavage, de la course, des tributs, destruction des fortifi-

cations d'Alger et des autres ports, livraison des bâtiments, canons, munitions, une indemnité de quarante millions représentant les frais du blocus, ceux de la guerre, et les pertes éprouvées par suite de la violation des traités de la part du Dey. « Le Dey rentrera dans la condition d'un sujet immédiat de la Porte ; il sera confirmé par le Sultan ; ses successeurs seront nommés par la Porte. Le Dey reconnaîtra la souveraineté pleine et entière de la France sur toute la côte depuis la rivière Seybouse jusqu'au cap Roux... Il cédera de plus à la France la ville et la baie de Bône... Nos privilèges seront confirmés ; la pêche exclusive du corail nous sera assurée moyennant une redevance de 17.000 francs qui ne pourra être augmentée sans notre consentement. Pour garantir l'exécution de ces conditions, la ville et les forts d'Alger seront occupés par les troupes françaises jusqu'à l'entier paiement de la contribution de guerre. Le Roi autorise Monsieur le Commandant en chef à signer un traité qui comprendrait les conditions qui viennent d'être énoncées ; mais l'acceptation pure et simple de ces conditions peut seule l'empêcher d'effectuer l'attaque de la ville. Cette accepta-

tion nous procurerait sans doute les avantages les plus importants que nous ayons en vue d'obtenir... Cependant M. le général en chef ne doit à aucun moment, ni avant ni après le débarquement, compter sur la voie des négociations ni même faire aucune démarche pour provoquer des ouvertures. Il doit au contraire considérer que le but qui lui est proposé est la prise d'Alger et ne rien négliger de ce qui peut mener plus directement à ce résultat... Il n'est pas à croire que les deux États barbaresques voisins d'Alger, l'Empire du Maroc et la Régence de Tunis, prennent part à la guerre en faveur d'Alger, et des communications ont déjà été faites à l'un et à l'autre pour les en détourner. Si néanmoins ils s'y laissaient entraîner, Monsieur le Commandant en chef se hâterait d'envoyer deux officiers, l'un à Tanger, l'autre à Tunis, pour faire savoir à l'Empereur et au Bey que ses intentions n'ont rien d'hostile contre eux, et leur conseiller de rappeler leurs troupes en leur exprimant le vif regret que nous éprouverions d'être obligés de recourir à la force pour les éloigner. »

Rédigées le 3 avril, les instructions de l'amiral Duperré lui laissaient également une large

liberté d'action, mais en même temps elles revenaient, à plusieurs reprises, sur la nécessité de l'entente avec le général en chef. « Vous ne perdrez pas de vue, disait M. d'Haussez, que l'intention du Roi est que la direction de l'ensemble de l'expédition appartienne au Ministre de Sa Majesté commandant de l'armée de terre, et que les opérations de l'armée navale soient subordonnées au plan arrêté par M. le comte de Bourmont, aux invitations et réquisitions duquel vous voudrez bien obtempérer dans toutes les circonstances où il jugera utile le concours de la flotte. »

Chacun des deux commandants en chef avait autorité absolue, l'un sur l'armée, l'autre sur la flotte. Toutefois l'attitude de l'amiral Duperré n'inspirant pas une confiance entière, un ordre secret, qui ne devait être ouvert qu'en cas de nécessité, autorisait M. de Bourmont à prendre le commandement général et ordonnait à l'amiral et à tous les officiers de la flotte de lui obéir.

Pendant l'absence du ministre de la Guerre, M. de Polignac était chargé de l'intérim de son département. Cette décision fut très critiquée. On faisait remarquer qu'il était peu pru-

dent d'attribuer la direction de l'administration de l'armée, dans des circonstances aussi délicates, à un homme qui n'avait pas l'expérience des choses militaires. Pour faciliter sa tâche, on lui adjoignit, avec le titre de sous-secrétaire d'État, M. de Champagny, lieutenant général et aide de camp du Dauphin.

De tous les points de la France, les troupes affectées à l'expédition se dirigeaient vers Toulon. Elles comprenaient 37.000 hommes et formaient trois divisions. La flotte comptait 103 bâtiments, montés par 27.000 marins. En y joignant les navires de commerce, tant français qu'étrangers, qui avaient été nolisés pour transporter les hommes et des approvisionnements pour deux mois, il y avait en tout 675 navires, dont 7 à vapeur.

M. de Bourmont quitta Paris le 22 avril pour se rendre à Toulon où se trouvait déjà l'amiral. De Lyon à Marseille, la population se porta sur son passage et lui fit un accueil dont la chaleur était inattendue. A Avignon, il fut harangué par l'Archevêque qui termina son discours par ces paroles : « Je regrette vivement de ne plus être à la tête du diocèse de Fréjus; je serais allé à Toulon et là, au moment de l'embarquement,

j'aurais béni les drapeaux de votre armée et j'aurais appelé la bénédiction du ciel sur votre entreprise; je me serais embarqué avec vous et je serais allé dans Alger conquise chanter un *Te Deum* de victoire. » Comme l'archevêque, tout le monde manifestait la plus vive confiance dans le succès de l'expédition.

En même temps qu'il annonçait la nomination de M. de Bourmont, le 20 avril, *le Moniteur* publiait une déclaration résumant les griefs de la France contre le Dey d'Alger et se terminant ainsi : « Violation des principes du droit des gens, infractions aux Traités et Conventions, exactions arbitraires, prétentions insolentes opposées aux lois du Royaume et préjudiciables aux intérêts des sujets français, pillage de nos bâtiments, violation du domicile de nos agents diplomatiques, insulte publique faite à notre consul, attaque dirigée contre le pavillon parlementaire, le Dey semble avoir tout épuisé pour rendre une guerre inévitable et pour animer le courage de nos soldats auxquels est réservée la noble mission de venger la dignité de la Couronne et de délivrer la France et l'Europe du triple fléau que les Puissances chrétiennes ont enduré trop longtemps : l'escla-

vage de leurs sujets, les tributs que le Dey exige d'elles et la piraterie, qui ôte toute sécurité aux côtes de la Méditerranée. »

Afin d'être prêt en cas de conflit avec l'Angleterre, le Roi avait donné l'ordre de rassembler sur la frontière du Nord un corps de troupes qui devait entrer immédiatement en Belgique si la flotte britannique engageait les hostilités. Le coup aurait été d'autant plus sensible que la population de ce pays, fort agitée depuis quelque temps, était à la veille de se soulever contre la Hollande, dont le gouvernement entretenait des rapports intimes avec l'Angleterre. « Nous ne nous mêlons pas des affaires des Anglais, avait dit Charles X ; qu'ils ne se mêlent pas des nôtres. »

Le 23 avril, le ministre de la Marine était parti pour Toulon afin de surveiller personnellement les préparatifs de l'expédition. Il avait été suivi par le Dauphin qui, partout acclamé sur son passage, avait reçu des troupes l'accueil le plus chaleureux. Le 4 mai, il visitait *la Provence* qui avait essuyé l'année précédente le feu des batteries d'Alger et, portant maintenant le pavillon de l'amiral Duperré, allait repartir avec le corps expéditionnaire. Le

même jour, on exécutait en présence du Prince un simulacre de débarquement qui permit à la foule assemblée de constater avec quels soins et quelles chances de succès l'expédition avait été préparée. Satisfait de l'ordre et de l'entrain qui avaient marqué cette opération, le duc d'Angoulême dit à M. de Bourmont : « J'envie votre bonheur de commander une si belle armée. » Après avoir passé en revue les troupes réunies à Toulon et à Aix, il reprit la route de Paris.

Une des préoccupations de M. de Bourmont était de connaître, avant de s'embarquer, les dispositions qui régnaient à Tunis et à Tripoli. Il n'ignorait pas que l'Angleterre avait cherché à y tourner les esprits contre nous. De son côté, Hussein avait fait appel au concours des deux Beys. Celui de Tripoli, qui avait eu à se plaindre de la conduite du Dey, fit la sourde oreille. Le Bey de Tunis répondit, le 17 mai, que les desseins de Méhémet-Ali, dont il avait eu connaissance, l'obligeaient à garder ses forces pour défendre son propre territoire. Il ajouta qu'il avait consulté un santon, renommé pour sa piété, qui l'avait assuré que le Dey n'avait rien à craindre des Français, et qu'il

priait pour sa victoire, qui paraissait garantie par la bravoure de ses troupes.

Ce Bey avait été depuis quelque temps ramené vers la France par la politique habile de notre Consul général, M. de Lesseps. M. de Bourmont envoya à Tunis M. Gérardin, ancien agent du ministère de la Marine au Sénégal, accompagné de MM. d'Aubignosc et Rimbert, munis d'une recommandation pour notre représentant. Ces émissaires achevèrent de convaincre le Bey et obtinrent de lui qu'il favorisât le ravitaillement de l'armée française, pourvu qu'on évitât de le compromettre vis-à-vis des musulmans ses sujets.

M. de Bourmont chercha à gagner également le Bey de Constantine. Il lui écrivit pour le détourner d'aller porter son tribut à Alger. M. de Lesseps, chargé de lui faire tenir la lettre, était autorisé à lui offrir un présent considérable pour l'amener à renoncer à ce voyage. En même temps il fit répandre parmi les principales tribus du beylick des proclamations assurant que les Français ne venaient pas pour s'emparer de leur territoire, mais pour chasser les Turcs leurs oppresseurs ; qu'ils agissaient de concert avec les Égyptiens

leurs frères, qui regrettaient encore la France trente ans après qu'elle avait quitté leur pays; qu'ils protégeraient leurs propriétés et leur religion; enfin qu'ils paieraient comptant toutes les provisions et les vivres qui leur seraient apportés.

Le 10 mai, le général en chef adressa aux troupes la proclamation suivante :

« SOLDATS,

« L'insulte faite au pavillon français vous appelle au delà des mers; c'est pour la venger qu'au signal donné du haut du trône vous avez couru aux armes et que beaucoup d'entre vous ont quitté le foyer paternel.

« A plusieurs époques, les étendards français ont flotté sur la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux qui vous y ont devancés. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave, mais indisciplinée : vous suivrez leur glorieux exemple.

« Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous; leurs vœux vous accompagnent. La cause de la France est celle

de l'humanité : montrez-vous dignes de cette noble mission. Qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de vos exploits ; terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire : votre intérêt le commande ainsi que le devoir. Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs ; il implorera notre alliance. Rassuré par notre bonne foi, il apportera parmi nous les produits de son sol. C'est ainsi que, rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un Prince aussi avare du sang de ses sujets que jaloux de l'honneur de la France.

« Soldats, un Prince auguste vient de parcourir vos rangs : il a voulu se convaincre lui-même que rien n'avait été négligé pour assurer vos succès et pourvoir à vos besoins. Sa constante sollicitude vous suivra dans les contrées inhospitalières où vous allez combattre. Vous vous en rendrez dignes en observant cette discipline sévère qui valut à l'armée qu'il conduisit à la gloire l'estime de l'Espagne et celle de l'Europe entière. »

Cette proclamation produisit le meilleur effet. Le souvenir de l'expédition d'Égypte qu'elle

évoquait fut surtout bien accueilli par les troupes qui n'avaient d'abord témoigné à M. de Bourmont qu'une médiocre confiance, non parce qu'on doutait de son talent ou de son courage, mais à cause de l'impopularité qui était restée attachée à son nom depuis les malheureux événements de 1815. L'enthousiasme était grand dans l'armée. Les officiers étudiaient tous les ouvrages relatifs à l'Afrique et particulièrement ceux qui racontaient la campagne d'Égypte. M. de Bourmont avait fait préparer et distribuer parmi eux un *Aperçu historique, statistique et topographique de l'État d'Alger* qui renfermait les notions les plus utiles. Il avait également fait rédiger, pour les officiers généraux, une instruction minutieuse en vue du débarquement. Une commission avait été chargée d'étudier les précautions hygiéniques à prendre pour sauvegarder la santé des hommes, dans un pays chaud comme l'Algérie, et le rapport dans lequel elles étaient indiquées devait être lu aux troupes, par chaque chef de corps, au moins une fois par semaine.

L'amiral Duperré ne déployait pas une moindre activité. A son tour il publia, à bord de *la Provence*, un ordre du jour ainsi conçu :

« OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET MARINS,

« Appelés, avec vos frères d'armes de l'armée expéditionnaire, à prendre part aux chances d'une entreprise que l'honneur et l'humanité commandent, vous devez aussi en partager la gloire. C'est de nos efforts communs et de notre parfaite union que le Roi et la France attendent la réparation de l'insulte faite au pavillon français. Recueillons les souvenirs qu'en pareille circonstance nous ont légués nos pères. Imitons-les, et le succès est assuré. Partons. Vive le Roi ! »

L'embarquement fut commencé aux cris de : Vive le Roi ! et terminé en six jours. Dans la dépêche où il en rendait compte au ministre de la Guerre, le lieutenant général Desprez, chef d'état-major général de l'armée, disait : « Si l'enthousiasme des troupes est la meilleure garantie du succès, il n'y eut jamais d'espérances mieux fondées que les nôtres. » Plusieurs officiers étrangers, sur la demande de leurs souverains, avaient obtenu l'autorisation de suivre l'expédition : c'étaient le prince Schwarzenberg, fils aîné du général qui commandait en 1813 les armées de la coalition, pour l'Autriche,

le colonel Philosophoff, pour la Russie, le capitaine Clerc, pour la Prusse. M. de Bourmont avait eu beaucoup de peine à vaincre les préventions de la Marine contre l'embarquement du capitaine de vaisseau Mansel, de la marine britannique. Cet officier, qui avait été capitaine de pavillon de Lord Exmouth en 1816, détestait les Turcs; il donna plusieurs fois des conseils auxquels son expérience prêtait une valeur particulière et s'acquit de vives sympathies dans l'armée.

L'amiral, ne jugeant pas les vents suffisamment favorables, retardait le départ. Beaucoup de gens de mer s'en étonnaient et pensaient qu'il était possible de lever l'ancre. Un temps précieux était ainsi perdu. Le 18 mai le général en chef se rendit à bord de *la Provence*. Il aurait voulu qu'on se mît en route sitôt l'embarquement des troupes terminé. Quatre jours avant, l'amiral avait écrit au ministre de la Marine pour s'excuser de son retard : il fallait attendre, disait-il, que le beau temps fût établi; une précipitation inopportune gâterait tout. C'est seulement le 25, par un temps radieux, que la flotte fit voile vers Palma. Elle était divisée en trois parties : l'escadre de bataille,

l'escadre de débarquement et l'escadre de réserve, et accompagnée de la première division du convoi portant les troupes que les autres navires n'avaient pu recevoir. Le débarquement au moyen des chaloupes et des chalands avait été minutieusement réglé à l'avance. L'amiral, quoi qu'il en eût dit antérieurement, pensait pouvoir jeter à terre en une seule journée, si le temps était favorable, les trois divisions d'infanterie, le personnel de l'artillerie et du génie, et quatre batteries d'artillerie complètes pourvues de leurs munitions. Le capitaine de vaisseau baron Hugon était chargé de la direction supérieure du débarquement. Quant au convoi, l'amiral l'avait organisé méthodiquement en le plaçant sous les ordres et la surveillance des officiers de la marine royale.

Le lendemain du départ, une de nos divisions rencontra en mer deux frégates qui se dirigeaient vers Toulon. L'une d'elles était française et convoyait une frégate turque qui portait un envoyé du Sultan : c'était Taher-pacha. Bien qu'il n'eût aucune confiance dans le succès de sa mission, le comte Guilleminot, à la prière de la Porte, avait demandé à l'amiral de Rigny de ne pas lui faire interdire l'entrée d'Al-

ger ; mais M. Massieu de Clerval, qui avait reçu de Paris des ordres absolus, s'était refusé à laisser franchir la ligne du blocus par un bâtiment ottoman. Taher-pacha monta à bord de *la Provence* et déclara qu'il avait reçu du Sultan l'ordre de conseiller au Dey de solliciter la paix. Mis dans l'impossibilité de s'acquitter de sa mission, il avait demandé à se rendre à Toulon pour offrir à la France la médiation de la Porte.

Une fois débarqué, il adressa à M. de Polignac, le 27 mai, la lettre suivante : « La Sublime Porte a fait connaître, par une déclaration officielle dont l'ambassadeur de France à Constantinople a rendu compte à sa Cour, que Sa Hautesse avait désigné une personne chargée de concilier les différends qui existent entre la France et les Algériens, et c'est en raison des rapports inaltérables d'affection et de bonne intelligence qui subsistent entre la Sublime Porte et la Cour de France, que Sa Majesté a daigné me confier la mission de concilier les deux parties. La Cour de France, en prêtant l'oreille à ces propositions conciliatrices, ne verra aucune atteinte portée à sa dignité. Elle verra, au contraire, des moyens de l'aug-

menter encore, et en préférant la paix à la guerre, elle donnera de nouvelles preuves de ses égards pour les droits de l'humanité et pour les transactions fondamentales qui doivent servir de règles au présent et à l'avenir. Indépendamment de certains sacrifices qu'il est d'ordinaire que tout Gouvernement sache faire en cas d'urgence, le pouvoir et la force de la France restent, d'ailleurs, dans toute leur plénitude ; comme les Algériens, de leur côté, se sont préparés à la résistance et ont réservé toutes leurs ressources, la prolongation de la guerre entraînera les combats les plus sanglants. La voie de la conciliation devant donc être préférable et meilleure pour tous les deux, la Sublime Porte, animée des intentions les plus amicales pour l'un et pour l'autre, fait connaître son désir et son vœu formel à cet égard. »

Cette lettre, qui s'appliquait à mettre sur un pied d'égalité la France et la Régence, se résumait en une vague tentative de conciliation ; au point où l'on en était, elle n'offrait pas de motif suffisant pour suspendre l'action déjà engagée. Après l'avoir reçue, M. de Polignac fit demander à Taher, par le préfet maritime de Toulon, s'il était muni de pouvoirs pour traiter

avec la France. L'envoyé du Sultan répéta que les motifs de sa mission avaient été déjà communiqués au gouvernement royal ; il ajouta qu'il ne pourrait se rendre à Paris avant de s'être abouché avec « l'Algérien » au sujet de certains points mentionnés dans ses instructions.

M. de Polignac répondit avec beaucoup de courtoisie à Taher qu'il voyait dans sa démarche une nouvelle preuve de la confiance de la Porte ; les sentiments de la France étaient conformes à l'amitié réciproque qui avait de tout temps fortifié les liens entre les deux Empires; c'est pour cette raison qu'à l'automne dernier il avait entretenu le Divan des affaires d'Alger ; ses premières ouvertures n'avaient pas été accueillies comme elles méritaient de l'être; toutefois le Roi ne refusait pas de se concerter avec la Porte; c'était à Taher de déclarer s'il avait des pouvoirs suffisants pour traiter avec la France.

Bien qu'il doutât que Taher-pacha eût ces pouvoirs, M. de Polignac tenait à lui témoigner de grands égards, afin de préparer les voies à une négociation ultérieure avec la Porte qui aurait pour effet de prévenir une intervention trop active d'autres Puissances dans l'affaire d'Alger.

La réponse de l'envoyé turc fut des plus vagues ; il était chargé par son maître, disait-il, de faire cesser la contestation existant entre les deux pays. M. de Polignac répliqua que Taher était entièrement libre de venir à Paris, où il trouverait l'accueil le plus amical, ou de retourner à Constantinople pour rendre compte de sa mission ; le Roi aurait éprouvé une véritable satisfaction à profiter de sa présence dans ses États pour ouvrir une négociation avec lui, mais il n'avait jamais répondu à la question fondamentale qui lui avait été posée, à savoir s'il était investi de pleins pouvoirs.

Tel n'était évidemment pas le cas ; Taher-pacha ne cherchait qu'à gagner du temps. Enfin, dans les premiers jours de juillet, on apprit que son navire avait appareillé subitement et fait voile vers l'Est, sans qu'il eût fait connaître le motif de son brusque départ.

Le lendemain du jour où l'on avait rencontré la frégate turque, la mer ayant grossi, l'amiral jugea prudent de chercher un abri sous le vent des îles Baléares. Il y fut rejoint par le brick *le Rusé*, dont on apprit que deux petits navires de la marine royale, *le Silène* et *l'Aventure*, avaient été jetés à la côte près de Dellys

et qu'une partie de leurs équipages avait été massacrée par les Kabyles; le reste avait été fait prisonnier et emmené à Alger.

Nos marins avaient hâte de délivrer leurs camarades captifs et de venger les morts. Le 29 on reprit la mer; le 30 au matin on était en vue de la côte lorsque survint une bourrasque accompagnée d'un fort vent d'Est. Les circonstances paraissant peu propices à un débarquement, l'amiral résolut de se réfugier de nouveau dans la vaste baie de Palma. A la suite de ce contre-temps, huit jours furent employés à rassembler tous les bâtiments, renouveler les provisions et réparer les avaries. L'escadre de débarquement comprenait de petits navires, médiocres marcheurs et peu capables de résister au mauvais temps. « J'ai trouvé, écrivait l'amiral Duperré, les éléments contraires; je n'ai pu leur opposer que des efforts humains. J'ai puisé, dans mon zèle et mon dévouement au service du Roi, ceux qui m'ont aidé à prévenir des malheurs, mais qui n'ont pu mettre à l'abri d'un retard dans l'exécution de l'opération projetée. »

Le 2 juin, M. Gérardin arriva à Palma sur *la Bayonnaise*. Il apprit à M. de Bourmont que

les dispositions du Bey de Tunis restaient satisfaisantes, malgré les excitations des agents anglais. Il n'en était pas de même du Bey de Tripoli qui, tout en restant dans l'inaction, formait des vœux ardents pour le succès d'Hussein. Quant au Dey, il faisait des préparatifs de défense, mais sans fortifier les remparts du côté de la terre. Il entretenait depuis longtemps des espions à Paris, à Marseille et à Toulon. Averti par l'un d'eux du départ de la flotte, il prescrivait des prières dans les mosquées, faisait exposer les restes d'un marabout vénéré qui avait jadis prédit le désastre de Charles-Quint, et ordonnait de prêcher partout la guerre sainte. Afin de rattacher à sa cause les populations indigènes, il se montrait moins rigoureux à leur égard. Cette modération avait mécontenté les Turcs et provoqué un complot qui fut révélé et sévèrement puni.

En vue de suppléer à l'appui extérieur qui lui faisait défaut, Hussein avait envoyé des émissaires dans toute la Régence pour presser les tribus arabes et kabyles de venir défendre sa capitale, promettant cent piastres de récompense à quiconque lui apporterait la tête d'un Français. Quelle que fût l'oppression dont elles

eussent à se plaindre de la part de l'Odjak, la haine du musulman contre le nom chrétien devait les rassembler en cette circonstance. Le Bey de Constantine acheminait 13.000 hommes sur Alger, celui d'Oran 30.000 et celui de Titteri des renforts importants. Le commandement en était confié à l'agha Ibrahim, gendre du Dey.

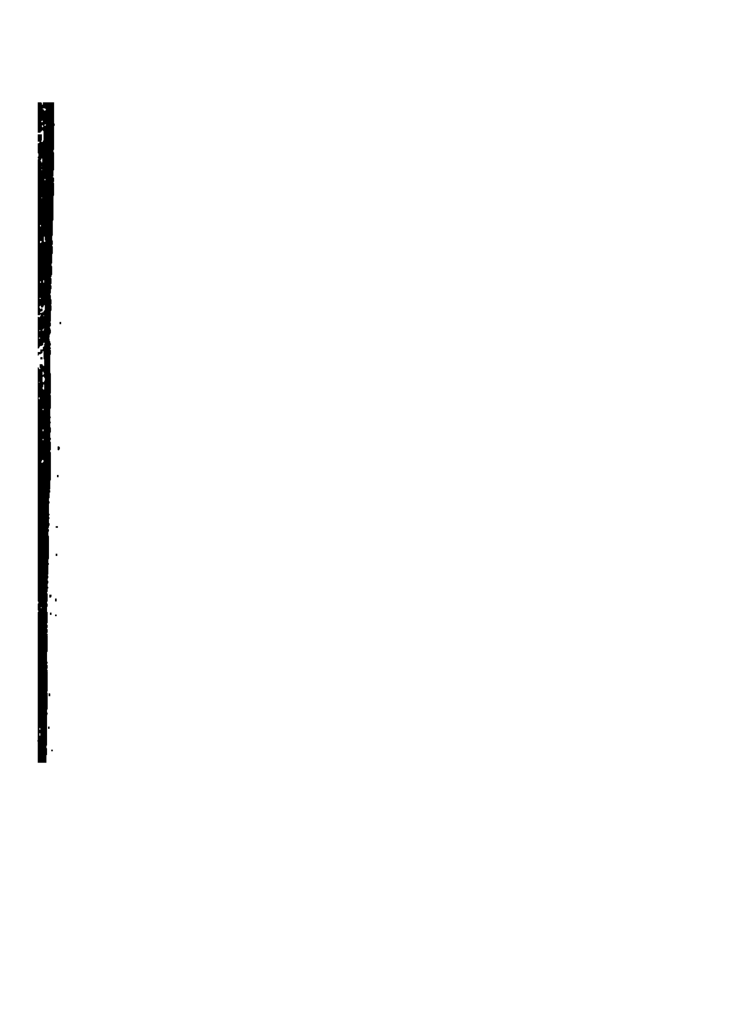
Informé de ces préparatifs, M. de Bourmont adressa à l'armée une seconde proclamation dans laquelle il rappelait de nouveau l'expédition d'Égypte : « Les souvenirs d'Héliopolis, disait-il, exciteront parmi les soldats français une noble émulation. Ils se rappelleront que 10.000 hommes de l'armée d'Égypte triomphèrent de 70.000 Turcs, plus braves et plus aguerris que ces Arabes dont ils sont les oppresseurs. »

Cette proclamation venait à son heure. L'armée était unanime à déplorer un nouveau retard dont elle ne s'expliquait pas la cause. On commençait à craindre qu'un arrangement secret eût été conclu lors de la rencontre avec Taher-pacha, ou que l'Angleterre fût intervenue pour arrêter notre marche. En tout cas le temps qu'on avait perdu ne nous permettait plus de

surprendre Alger avant l'arrivée des contingents de l'intérieur. Le mécontentement des troupes était d'autant plus vif qu'on apprenait par *la Badine*, tout récemment partie d'Alger, qui depuis le commencement de juin, la mer n'avait cessé d'être belle sur le littoral où l'on aurait pu débarquer aisément.

Le 6 juin, les bâtiments de la flottille commencèrent à rejoindre dans la baie de Palma. Quelques-uns avaient souffert ; aucun n'avait péri. Enfin le 10, les derniers navires ayant rallié, la flotte mit à la voile. L'amiral en avait modifié l'organisation : des escadres de bataille, de débarquement et de réserve, il avait séparé le convoi qui ne comprenait que des bâtiments de commerce. M. de Bourmont avait demandé que la section qui portait les chevaux suivît la flotte, mais l'amiral, qui redoutait l'encombrement dans la baie de Sidi Ferruch, avait donné l'ordre de ne pas la faire partir avant le 14. Le 12, on se retrouva en vue de la côte d'Afrique. Un coup de vent violent faillit arrêter encore une fois la marche de la flotte. Cependant, sur les instances de M. de Bourmont, l'amiral ordonna de se rapprocher de la terre. Le 13, au matin, on passa devant Alger, que

les soldats saluèrent des cris de : Vive le Roi ! en manifestant la plus vive allégresse, et l'on vint jeter l'ancre, à quatre lieues environ de cette ville, dans la baie située à l'ouest de la presqu'île de Sidi-Ferruch, désignée par le commandant Boutin comme le meilleur point d'atterrissement. L'amiral, qui ne connaissait pas cette partie de la côte, fut frappé des conditions favorables qu'elle réunissait. « La baie de Sidi-Ferruch, écrivait-il au ministre de la Marine, offre à la flotte beaucoup plus d'abri que je n'osais l'espérer. » C'était passer d'un pessimisme excessif à une confiance un peu exagérée. Si la presqu'île protégeait nos navires contre les vents d'est, ils restaient exposés à ceux du nord-ouest, fréquents dans ces parages, et un prochain avenir devait montrer combien ils étaient redoutables.



IX

DÉBARQUEMENT DES TROUPES. LA CAMPAGNE. CAPITULATION D'ALGER

Le débarquement commença le 14 juin à quatre heures du matin sans éprouver de résistance. Hussein avait tenu à laisser l'armée prendre terre librement, dans l'espoir de la détruire ensuite tout entière, de sorte qu'il ne restât personne pour en porter la nouvelle en Europe. C'est quelques heures après seulement que furent échangés les premiers coups de feu. Des batteries placées sur un mamelon, à 1.200 mètres environ de la gorge de la presqu'île, commencèrent à tirer sur nos troupes. Le général Berthezène leur répondit

au moyen de douze pièces de campagne traînées à bras, faute de chevaux, tandis que quelques-uns de nos bâtiments, embossés dans la baie de l'Est, les prenaient de travers. Un marin fut atteint d'un éclat d'obus à bord du *Breslau*; la flotte ne compta pas d'autre blessé pendant toute la campagne. Le général en chef avait débarqué avec son état-major, qui dut faire son service à pied en attendant les chevaux qui, par suite de la décision prise par l'amiral, ne purent être mis à terre que le 21; il donna l'ordre de marcher en avant et de repousser les cavaliers ennemis, qui venaient tirer sur nos hommes et s'éloignaient ensuite au galop pour recharger leurs fusils. Une colonne s'avança et les obligea à se replier sur le plateau de Staouëli où était campée l'armée du Dey. Un des fils de M. de Bourmont pénétra des premiers dans les batteries ennemies.

La flotte cependant continuait à déposer sur le rivage les munitions et les approvisionnements. Le 16, une violente tempête mit les navires en danger. A ce moment toute l'armée, remplie d'inquiétude, songeait au désastre de Charles-Quint. Fort heureusement le baron Denniée, qui était à la tête du service de l'in-

tendance, avait eu l'idée de faire entourer toutes les caisses d'une double enveloppe imperméable. Profitant de ce que le vent portait à la côte, les marins jetèrent rapidement tous ces ballots à la mer, et le lendemain, la tempête s'étant apaisée, nos hommes les recueillirent sur la grève, où ils gisaient dans un désordre inexprimable, et les transportèrent dans le camp. En même temps le génie entreprenait les travaux nécessaires pour mettre la presqu'île à l'abri d'un coup de main. On se proposait d'en faire une place d'armes sûre pour le dépôt des munitions et des vivres, M. de Bourmont, qui avait étudié avec le plus grand soin l'histoire du passé, n'ignorait pas qu'une des principales fautes de Charles-Quint, et plus tard d'O'Reilly, avait été de s'avancer vers l'intérieur sans s'être ménagé un point d'appui à leur base d'opération.

L'immobilité du corps de débarquement encourageait les Turcs en leur laissant croire que nous n'osions pas nous éloigner de la protection des canons de nos navires. Aussi l'agha Ibrahim se prépara-t-il à nous attaquer. Ses forces, augmentées de l'appoint des tribus arabes, s'élevaient à environ 60.000 hommes

dont les cavaliers formaient la plus grande partie. Le 19 juin l'ennemi, dont les troupes étaient disposées en forme de croissant, descendit les pentes coupées de buissons et d'accidents de terrain qui s'étendaient entre Staouëli et la presqu'île. A notre extrême gauche, les Arabes pénétrèrent entre nos troupes et la mer et ce fut bientôt, au milieu du brouillard, une lutte corps à corps qui devenait inquiétante. Quelques bricks stationnés dans la baie de l'Est profitèrent de leur position pour diriger leur feu sur l'ennemi et contribuèrent ainsi à sauver notre aile gauche menacée. L'un d'eux, *le Griffon*, était commandé par le capitaine Dupetit-Thouars, que l'amiral Duperré avait relégué dans l'escadre de réserve : il lui gardait rancune d'avoir préconisé l'expédition et d'avoir fait prévaloir son opinion sur celle des amiraux. Au bruit de la fusillade, le général d'Arcine marcha au secours des bataillons en détresse et culbuta les Arabes qui se croyaient déjà assurés de la victoire. C'est alors que M. de Bourmont, arrivant sur le champ de bataille, donna des ordres pour tourner l'ennemi et fit avancer en réserve une partie de la division d'Escars, jusque-là affectée à la garde du camp. Ce mouvement eut un

rapide succès. L'ennemi fut bousculé et nos troupes, faisant un bond rapide en avant, réussirent à s'établir sur les pentes à petite distance du camp.

La première attaque repoussée, M. de Bourmont avait la pensée de s'en tenir là et d'attendre le complément de son artillerie et de ses munitions, qui n'étaient pas encore arrivées. Néanmoins il réunit à la hâte les généraux pour recueillir leur avis. En voyant l'enthousiasme de l'armée et le flottement des troupes algériennes, pressé par le général Berthezène, il se décida à faire un nouvel effort et donna l'ordre d'enlever le camp. Les Arabes se retiraient en tiraillant. L'artillerie entra alors en scène et, sous sa protection, nos soldats s'emparèrent des batteries qui défendaient la position même de Staouëli. L'ennemi, se voyant perdu, s'enfuit dans toutes les directions, et nos troupes s'installèrent dans le camp qu'il avait abandonné, où elles trouvèrent d'abondantes provisions qui manquaient encore au corps de débarquement. Les Turcs et la milice s'étaient réfugiés dans Alger, tandis que les contingents des tribus étaient retournés dans leurs montagnes. Ainsi se termina, après un énergique effort,

cette bataille importante qui devait décider du sort de la campagne.

Très satisfait du courage déployé par ses troupes dans cette première rencontre, M. de Bourmont avait tenu à ne pas les laisser sans récompense; il avait demandé à Paris des décorations et des promotions. La liste en fut jugée trop nombreuse et il ne reçut pas satisfaction.

Animée par son premier succès, l'armée aurait voulu qu'on tentât immédiatement de s'emparer d'Alger. Le général en chef crut plus prudent d'attendre qu'il fût en possession de l'artillerie de siège et de la cavalerie. La deuxième section du convoi qui les portait, partie tardivement de Palma, avait été arrêtée par les vents contraires et on ne la voyait pas apparaître. M. de Bourmont se borna donc pour le moment à compléter les retranchements de la presqu'île de Sidi-Ferruch, afin de la garantir contre un retour offensif des Arabes, et à assurer les communications entre cette presqu'île et le camp où nos troupes s'étaient installées après la bataille; il faisait construire à cet effet une route militaire défendue par des blockhaus qu'il se proposait de prolonger jusque sous les murs d'Alger.

Cependant en nous voyant rester dans l'inaction après notre victoire, le Dey se rassurait; il rappelait les Arabes dispersés, faisait mettre en état le Château de l'Empereur qui couvrait sa capitale, et, après avoir réconforté son gendre Ibrahim, le remettait en possession de son commandement. Le 24, les Algériens, au nombre de 20.000, tentèrent une attaque contre notre camp. Accouru aux premiers coups de fusil, M. de Bourmont donna des ordres qui furent ponctuellement exécutés. Le général Berthezène se porta rapidement au-devant de l'ennemi, le bouscula et le repoussa à plus de deux lieues, avec l'aide d'un escadron de chasseurs à cheval débarqué la veille. On avait ainsi gravi les pentes du plateau de Sidi-Khalef qui donna son nom au combat.

En rendant compte de ce nouveau succès, M. de Bourmont écrivait : « Un seul officier a été blessé dangereusement : c'est le second des quatre fils qui m'ont suivi en Afrique. J'ai l'espoir qu'il vivra pour continuer à servir le Roi et la patrie. » Contrairement à cet espoir, ce jeune officier plein d'avenir devait succomber à sa blessure, le 7 juillet, à l'hôpital militaire de Sidi-Ferruch.

Le soir du 24 juin, les troupes françaises s'étaient arrêtées sur une sorte de plateau étroit entouré de collines qu'on appela Chapelle et Fontaine, d'après la désignation portée sur le plan de Boutin. Le général en chef lui-même avait transféré son quartier général à Staouëli, la presqu'île étant maintenant fortement retranchée et d'ailleurs protégée par le canon de la flotte. Le général d'Escars représenta que ses troupes, chargées depuis le début de la garde du camp, n'avaient encore pris part à aucune affaire et réclamaient l'honneur de se battre. Déférant à sa requête, M. de Bourmont lui donna l'ordre d'envoyer en ligne ses trois brigades, à la grande satisfaction de ses hommes et de ses officiers.

Ibrahim, dont l'incapacité avait été reconnue, avait été remplacé par Mustapha bou Mezreg, Bey de Titteri, beaucoup plus habile à tirer parti des hommes qu'il avait sous la main. Le 25 dès le matin, des hauteurs qu'ils occupaient, les Turcs commencèrent vivement la fusillade et la canonnade. Les régiments qui avaient jusqu'alors gardé le camp de Sidi-Ferruch se montrèrent, dans leur ardeur, imprévoyants, et essuyèrent des pertes sensibles. Il fallut leur

imposer plus de prudence. Chacune des journées passées dans ce malheureux bivouac de Chapelle et Fontaine, dominé par des collines d'où l'ennemi pouvait tirer à son aise sur nos troupes, nous coûtait près de 200 hommes. En raison de ces pertes élevées, M. de Bourmont demanda qu'on lui envoyât de France une brigade de la division de réserve. La chute du Château de l'Empereur, survenue quelques jours après, l'amena à renoncer à cet appel. Le contre-ordre arriva à Toulon au moment même où les troupes commençaient à s'embarquer.

Frappé de l'audace de ses adversaires, qui se livraient chaque jour à des attaques meurtrières, M. de Bourmont aurait voulu les déconcerter par une marche en avant. Il en avait été empêché jusque-là par le retard du convoi portant la grosse artillerie avec les munitions et le matériel de siège. Le 25, les derniers bâtiments partis de Palma arrivaient enfin à Sidi-Ferruch, mais dès le lendemain une affreuse tempête jetait quatre transports à la côte; des chalands et des canots furent perdus; de nombreuses caisses tombèrent à la mer. Le 27, aussitôt qu'un peu de calme fut survenu, le débarquement fut repris et terminé. Les mulets

furent chargés, les chevaux attelés, et les pièces de siège transportées sur le plateau de Sidi-Khalef. Ainsi pourvus du matériel nécessaire, les généraux de la Hitte et Valazé annoncèrent au général en chef qu'ils étaient prêts à prendre part aux opérations. Avant de se porter en avant, M. de Bourmont rappela la brigade Monk d'Uzer, qui occupait le camp, et pria M. Duperré d'en assurer la défense. L'amiral répondit d'assez mauvaise grâce que la marine n'était pas en état de garantir cette défense, tout à fait étrangère à son service, et qu'elle ne pouvait en assumer la responsabilité. Il se borna à mettre à terre un bataillon incomplet, en disant qu'il tâcherait de le faire suivre par un second, mais en insistant pour que le général en chef leur adjoignît deux bataillons de ligne, bien que le camp fût maintenant en sûreté.

M. de Bourmont résolut d'attaquer les Turcs le 29 avant le jour et de profiter de leur surprise pour les refouler sous les murs d'Alger. Son plan était de se diriger d'abord, en suivant les crêtes, vers les hauteurs de la Bouzaréah qui dominaient la ville. La première partie de la marche s'accomplit aisément; surpris par

cette attaque matinale, l'ennemi céda après une faible résistance. Une brigade de la division d'Escars arriva à la Vigie, qui formait le point culminant du massif de la Bouzaréah. Là, elle aperçut devant elle des groupes de gens misérables, qu'au premier moment on prit pour des ennemis; c'étaient plusieurs milliers de Juifs que le Dey avait chassés de la ville et qui campaient en dehors des murs, dénués de toute ressource. Instruit de leur lamentable position, M. de Bourmont leur fit donner asile dans le camp, malgré le surcroît de dépense qui devait résulter pour nous de leur entretien.

Pendant que le mouvement des troupes se développait, une épaisse nappe de brouillard, dans laquelle on s'imagina voir la mer, fit croire à une erreur de direction qu'on s'efforça de réparer; on pensa que la carte de Boutin, d'après laquelle on se guidait, était inexacte. Entre temps, le général en chef avait rejoint le duc d'Escars à la Vigie. Lorsque le soleil en se levant lui permit de reconnaître les lieux, il se hâta d'envoyer de nouveaux ordres aux chefs de corps pour rectifier leur position. Ces changements successifs causèrent dans la marche des troupes un fâcheux désarroi. Plusieurs corps,

perdus dans des ravins sans chemins, eurent beaucoup à souffrir de la fatigue et de la chaleur. Ils auraient été exposés à un sérieux péril si l'ennemi s'était rendu compte de leur situation. Son attention était heureusement absorbée par un bataillon qui était parvenu, sans s'en douter, dans le voisinage du Château de l'Empereur et y avait pris position. M. de Bourmont profita du terrain gagné par ce détachement pour s'établir à cinq ou six cents mètres de cet ouvrage, sur un versant du plateau de la Bouzaréah ; de là, il apercevait au-dessous de lui la ville, le port et toutes les batteries de la côte. Après une bataille disputée et plusieurs combats où nos adversaires, médiocrement dirigés par leurs chefs, mais animés d'une grande bravoure, nous avaient fait subir des pertes importantes, nous nous trouvions enfin devant la citadelle du Dey.

Le Château de l'Empereur, appelé en turc Sultan Khalassi, était une forteresse construite vers la fin du seizième siècle sur l'emplacement où Charles-Quint avait campé en 1541. Entourée de murailles élevées et épaisses de trois mètres, sans fossés, avec une tour au centre formant réduit, ses remparts étaient

armés de 120 pièces de canon de gros calibre. Sultan Khalassi dominait, à une distance de 800 mètres, la Kasbah qui formait, avec quelques autres forts situés plus bas, la défense d'Alger du côté de la terre. Ces derniers ouvrages remontaient à une époque ancienne. C'était du côté de la mer que les Algériens avaient accumulé leurs moyens de défense, n'ayant jamais cru à la possibilité d'une attaque par terre. Cette attaque venait d'être facilitée par le terrain qu'on avait gaghé si péniblement à la suite du combat de la Bouzaréah. La plupart des consuls européens se trouvaient ce jour-là à peu de distance du champ de bataille; ils s'étaient réunis avec leurs familles dans la maison du consul des États-Unis, située hors des murs. Le général en chef avait donné des ordres pour qu'ils y fussent en sûreté.

Après leur défaite du 29, les Turcs étaient rentrés dans la ville. M. de Bourmont, muni du plan de Boutin, étudia sur place le moyen de se rendre maître du Château de l'Empereur et disposa ses troupes en faisant pratiquer des travaux d'approche. L'emplacement des batteries de siège fut arrêté dans la journée du 29, et dès la nuit suivante on commença à creuser

les tranchées. L'ennemi s'efforçait, par un feu incessant et des sorties audacieuses, d'empêcher les travaux, que la nature du sol et la chaleur croissante rendaient déjà assez pénibles, mais sans réussir à en entraver le développement. La journée du 30 fut particulièrement dure pour nos hommes. Le 1er juillet M. de Bourmont, qui inspectait chaque nuit les tranchées, écrivait au Dauphin qu'il serait maître du fort le 5. Nos travailleurs furent attaqués le 2, et plus vivement encore le 3, mais repoussèrent vigoureusement les assaillants.

L'artillerie du Château, bien servie, nous coûtait des pertes appréciables. Pour détourner l'attention des Turcs, M. de Bourmont avait prié M. Duperré d'opérer une démonstration du côté de la mer. L'amiral s'y était montré assez peu disposé ; il alléguait la puissance des batteries de la côte, l'affaiblissement résultant pour ses équipages de la mise à terre des compagnies de débarquement, enfin la violence des courants qui se faisaient sentir en ce moment sur le littoral. Il se décida pourtant à faire défiler le 1er juillet, sous le commandement du contre-amiral de Rosamel, une division qui échangea pendant une heure et demie des coups

de canon avec la côte, mais à une distance telle qu'ils ne pouvaient avoir aucun effet. Les remparts n'en souffrirent nullement et de notre côté, aucun navire ne fut atteint. Le général en chef insista cependant pour que la canonnade fût renouvelée le surlendemain, au moment où les batteries de siège, définitivement installées, ouvriraient le feu contre le Château de l'Empereur. En conséquence le 3, de deux heures à cinq heures et demie, l'amiral Duperré lui-même vint bombarder les batteries de la côte, mais sans causer plus de dégâts que l'avant-veille. Ce jour-là d'ailleurs, nos travaux d'approche n'étaient pas terminés : les difficultés du terrain et la vivacité du feu de l'ennemi avaient retardé l'achèvement des tranchées.

Le général de la Hitte comptait commencer le bombardement du fort le 4 à la pointe du jour. Pendant la nuit, contrairement à toutes leurs habitudes, les Turcs assaillirent nos lignes à l'improviste. Ils furent repoussés et, à quatre heures du matin, sur le signal donné par une fusée, les grosses pièces commencèrent le feu. L'ennemi ripostait vigoureusement. Toutefois la supériorité de nos pointeurs ne tarda pas à s'affirmer. Sous les coups de l'artillerie de siège,

des pans de murailles s'écroulaient et les canons privés d'abri étaient démontés. Vers neuf heures du matin, on vit près de 500 hommes abandonner le Château pour rentrer dans la ville. A dix heures, le feu de l'ennemi avait cessé et l'on se préparait à battre en brèche lorsqu'une explosion formidable se fit entendre. Les Turcs, sur l'ordre d'Hussein, avaient mis le feu à leur magasin à poudre et fait sauter la tour centrale. Le général Hurel s'élança aussitôt vers la forteresse et en prit possession. On se hâta d'y installer des batteries, afin de tirer parti de sa position dominante et de préparer le bombardement du fort Bab-Azoun et des remparts de la ville.

Le Dey, jusqu'alors convaincu de la force de ses défenses, fut consterné par la prise du Château de l'Empereur. Maintenant les Français cernaient sa capitale, dont la population était affolée. Hussein se décida à envoyer son secrétaire, Sidi Mustapha, qui se présenta assez effrayé aux avant-postes, vers deux heures. Reçu par M. de Bourmont, sur les ruines même de la forteresse, il fit savoir que son maître offrait d'abandonner toutes ses créances sur la France, d'accorder les réparations exigées avant la rup-

ture pour l'offense faite à notre Consul, de rendre au commerce français tous ses privilèges, de les étendre même, et enfin de rembourser les frais de la guerre. M. de Bourmont rejeta ces propositions, en ajoutant qu'au point où en étaient les choses, il ne pouvait traiter à moins qu'on ne consentît à lui livrer la Kasbah, les forts et le port. L'envoyé du Dey exprima des doutes sur l'acceptation de ces conditions, mais il convint que l'obstination de son maître avait été funeste. « Lorsque les Algériens sont en guerre avec le Roi de France, dit-il, ils ne doivent pas faire la prière du soir avant d'avoir conclu la paix. » M. de Bourmont le prévint que si le Dey tardait à capituler, le feu allait commencer sur la Kasbah.

Quelques instants après on vit arriver deux Maures qui, après avoir sévèrement blâmé l'attitude du Dey, offrirent à M. de Bourmont de lui apporter sur un plat la tête de leur maître. Le général répondit qu'il ne voulait qu'une chose, la soumission d'Alger. Les Maures ne dissimulèrent pas l'effroi qui régnait dans la ville, et assurèrent que tous faisaient des vœux pour qu'on traitât sur-le-champ. Ils supplièrent M. de Bourmont de faire cesser

le feu, promettant que dans ce cas celui de la ville cesserait également. A partir de ce moment les hostilités furent effectivement suspendues.

Les Maures étaient encore là quand Mustapha revint, accompagné du consul et du vice-consul d'Angleterre. Le consul déclara qu'il ne se présentait pas comme agent du gouvernement britannique, mais que cédant aux instances du Dey avec lequel il était en relations amicales, il venait, à titre officieux, tâcher d'arrêter l'effusion du sang; la chute de la place était inévitable; Hussein s'en rendait compte, mais son fanatisme musulman pouvait le porter aux dernières extrémités et, si on lui imposait des conditions trop dures, il ferait sauter la Kasbah comme il avait fait sauter le Château de l'Empereur. M. de Bourmont ne répondit rien, et le consul ne prit pas part à la discussion; toutefois ses craintes n'étaient pas vaines : on sut plus tard que pendant qu'avaient lieu les pourparlers, Hussein s'était élancé par deux fois avec un pistolet vers le magasin à poudre, dans l'intention d'y mettre le feu. Il n'en fut empêché qu'avec peine par son entourage.

Mustapha pria le général en chef de lui

faire connaître par écrit les conditions qu'il exigeait de son maître. Après s'être concerté quelques instants avec les généraux Berthezène, d'Escars, de la Hitte, M. de Bourmont les dicta au général Desprez comme il suit :

« 1° Le fort de la Kasbah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et les portes de la ville seront remis aux troupes françaises le 5 juillet à dix heures du matin.

« 2° Le Général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le Dey d'Alger à lui laisser sa liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

« 3° Le Dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient dans le lieu qu'il aura fixé. Tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et sa famille, sous la protection du Général en chef de l'armée française. Une garde garantira la sûreté de sa personne et celle de sa famille.

« 4° Le Général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

« 5° L'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur

commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte; leurs femmes seront respectées : le Général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.

« 6° L'échange de cette convention sera fait le 5 avant avant dix heures du matin, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Kasbah et successivement dans tous les forts de la ville et de la marine. »

Une copie de ces articles fut remise au représentant du Dey.

A six heures, Mustapha revint pour la troisième fois. Hussein demandait qu'on mît à sa disposition un drogman avec l'aide duquel il pourrait comprendre ce qu'on exigeait de lui. Le général lui envoya M. Bracewitz, ancien interprète de l'armée d'Égypte. M. Bracewitz trouva le Dey entouré de janissaires qui jetaient sur lui des regards furieux. Après lecture et explication des articles de la convention, Hussein fit retirer tout le monde, puis annonça à l'interprète qu'il en acceptait les conditions et que la loyauté française lui inspirait une entière confiance. Il apposa son sceau au bas de la convention, mais il charga M. Bracewitz de demander un délai de vingt-quatre heures, afin

de lui donner le temps de préparer les esprits. L'interprète, qui avait craint pour sa vie en pénétrant dans ce milieu farouche, put se retirer sain et sauf et vint annoncer à M. de Bourmont que l'entente était faite.

Malgré ces dispositions résignées, le général en chef tenait à être prêt à toute éventualité ; il donna l'ordre de poursuivre les travaux d'approche et d'armer de nouvelles batteries d'où l'on pourrait canonner la Kasbah.

Hussein, dans le dessein de désunir le général et le commandant de la flotte, avait tenté d'entamer également des pourparlers avec ce dernier. Le 4, à dix heures du matin, l'amiral se disposait à recommencer le feu, lorsqu'on entendit le bruit de l'explosion du Château de l'Empereur. Quelques instants après, un canot portant le pavillon parlementaire sortit du port. Il amenait à bord de *la Provence* le chef de la flotte algérienne qui, au nom de son maître, supplia M. Duperré d'arrêter les hostilités et de conclure la paix. L'amiral lui répondit que les dispositions de la flotte étaient subordonnées à celles de l'armée de terre dont il fallait s'assurer d'abord auprès du général en chef ; il lui remit une lettre pour M. de Bour-

mont, à qui il faisait connaître le sens de la réponse qu'il avait faite à l'envoyé du Dey. En attendant, il suspendit la nouvelle attaque à laquelle il se préparait contre les batteries de terre. L'amiral algérien exprima la crainte de ne pouvoir rapporter de réponse avant le jour suivant. Il était alors trois heures de l'après-midi. Le lendemain à trois heures du matin, il revint en annonçant que le Dey n'avait pas encore arrêté sa décision, mais qu'elle ne saurait tarder. M. Duperré lui remit alors la note suivante : « L'amiral soussigné, commandant en chef de l'armée navale de Sa Majesté très chrétienne, en réponse aux communications qui lui ont été faites au nom du Dey d'Alger et qui n'ont que trop longtemps suspendu le cours des hostilités, déclare que tant que le pavillon de la Régence flottera sur les forts et sur la ville d'Alger, il ne peut plus recevoir aucune communication et se considère toujours comme en état de guerre. » Quelque impression qu'il eût pu faire sur les Turcs, on pensa dans l'armée que ce ton impérieux convenait plutôt au général vainqueur qu'à l'amiral, qui n'avait pris qu'une faible part aux opérations militaires.

Vers la même heure, Sidi Mustapha arrivait

au camp pour chercher la réponse de M. de Bourmont et lui dire que son maître, ayant besoin d'éclaircissements sur quelques-uns des articles de la Capitulation, désirait s'entretenir une fois de plus avec l'interprète. Il était encore accompagné du consul d'Angleterre, dont M. de Bourmont feignit d'ignorer la présence. M. Bracewitz retourna auprès du Dey, avec ordre de n'accepter aucun changement au texte de la capitulation et de réclamer la mise en liberté immédiate des marins du *Silène* et de *l'Aventure*, sur le sort desquels le Roi avait tout spécialement fait appeler, par M. de Polignac, la sollicitude du général en chef. Hussein, comprenant que tout effort était désormais inutile, apposa de nouveau son sceau sur la convention, en promettant de faire ouvrir à midi les portes de la ville. C'était la fin de la Régence et le commencement de notre domination.

A une heure et demie le drapeau français, hissé sur la Kasbah et sur tous les forts, était salué par une salve générale d'artillerie aux cris de : Vive le Roi ! La nouvelle se répandait partout que le Dey s'était rendu à discrétion et que les captifs de toutes les nations avaient été mis en liberté.

X

PRISE DE POSSESSION D'ALGER

En apprenant les événements, un grand nombre d'Arabes avaient quitté la ville. Le Dey lui-même, en butte à l'hostilité des janissaires qui lui reprochaient sa défaite, ne se sentait plus en sûreté dans son palais; il s'était retiré dans une maison qui était sa propriété personnelle. Après son départ de la Kasbah, ses esclaves, auxquels s'étaient mêlés des Juifs et des Maures, commencèrent à piller ses appartements et s'emparèrent d'étoffes, d'armes et autres objets. Bien que M. de Bourmont eût pris toutes les précautions utiles pour l'entrée des troupes et l'occupation régulière de la ville,

quelques hommes isolés réussirent à y pénétrer tout d'abord. Ils arrivèrent à la Kasbah, où leur apparition effraya les maraudeurs, et mirent la main sur les menus objets que ceux-ci avaient abandonnés dans leur fuite. Le général en chef parut peu de temps après et rétablit immédiatement l'ordre, à la vive satisfaction de l'armée, qui protestait contre tout excès. Tels furent les faits, qui, inexactement rapportés à Paris et amplifiés par une presse hostile, donnèrent lieu à des bruits de pillage.

Le ministre des Finances du Dey attendait l'entrée des troupes, les clés du Trésor à la main. Il ouvrit les salles qui le renfermaient à une commission nommée par M. de Bourmont et composée du baron Denniée, intendant en chef, du général Tholozé et de M. Firino, payeur général de l'armée. Après les avoir parcourues, M. Denniée apposa les scellés sur les portes et les fit garder nuit et jour par un détachement commandé par un officier. La valeur du Trésor avait été estimée au premier abord à une centaine de millions. Cette évaluation ne reposait sur aucune base. Personne à Alger n'en connaissait approximativement le montant, pas même le Khaznadji, car il n'était tenu au-

cune comptabilité. D'ailleurs depuis trois ans que durait le blocus, l'arrêt forcé de la piraterie tarissait une des sources les plus importantes des revenus de l'État; on était obligé de subvenir aux besoins en puisant dans un Trésor qui ne se renouvelait plus. L'inventaire auquel il fut procédé par la commission dans les formes régulières permit de constater que l'évaluation primitive devait être ramenée à 48.684.527 francs, en monnaies d'or et d'argent. En y ajoutant les denrées et approvisionnements appartenant à la Régence, ainsi que 700 bouches à feu en bronze, on arrivait à un total d'environ 56 millions. Comme les frais de la guerre s'élevaient à ce moment à 20 millions pour l'armée et 23 millions et demi pour la marine, il restait un boni appréciable. Quoi qu'il en soit, cette différence entre les appréciations et le résultat définitif de l'inventaire donna lieu à des imputations calomnieuses contre l'honorabilité de M. de Bourmont. L'enquête à laquelle le général Clauzel fit procéder, après l'avènement du gouvernement de Juillet, démontra péremptoirement qu'elles étaient dénuées de tout fondement, et qu'aucun reproche ne pouvait être adressé au commandant de



l'expédition. C'est ce que déclara officiellement *le Moniteur* du 21 octobre en résumant le rapport de la commission d'enquête.

En constatant la richesse du Trésor, M. de Bourmont proposa au Roi de l'employer à payer : 1° tous les frais de l'expédition; 2° l'arriéré dû aux membres de la Légion d'honneur; 3° une gratification de trois mois de solde à l'armée d'Afrique; 4° une dotation pour l'Ordre de Saint-Louis. Il aurait aussi voulu qu'on procédât à la colonisation de l'Algérie en distribuant les terres dépendant du domaine de la Régence aux officiers du corps expéditionnaire qui, depuis le 14 juin jusqu'au 5 juillet, s'étaient battus tous les jours, dans les conditions les plus pénibles. Les vues de M. de Bourmont n'ayant pas prévalu, 43 millions furent envoyés en France sur *le Marengo*, *le Duquesne* et d'autres bâtiments. Un peu plus de cinq millions seulement furent conservés par le payeur général de l'armée pour couvrir les besoins courants.

L'entrée des troupes françaises dans la ville s'était accomplie avec un ordre remarquable. Pas un indigène ne fut molesté; pas une maison ne fut pillée. « Je le dirai, parce que ma

voix a l'autorité d'une longue expérience », écrivit plus tard le baron Denniée qui avait fait les guerres de l'Empire; « jamais aucune ville ne fut occupée avec autant de ménagement ». Les habitants gardèrent une attitude indifférente ou résignée. Aucune manifestation ne se produisit. Une partie de l'armée était restée campée autour des murailles. Une portion de la flotte, pour bien attester notre prise de possession, était entrée dans le port, dont les dimensions restreintes l'avaient étonnée. Elle avait recueilli ceux des marins du *Silène* et de *l'Aventure* qui avaient échappé au massacre; ils furent promptement renvoyés en France, ainsi que d'autres captifs chrétiens qui venaient d'être mis en liberté.

Le 6 juillet, du quartier général de la Kasbah, le général en chef adressa aux troupes cet ordre du jour : « La prise d'Alger était le but de la campagne. Le dévouement de l'armée a avancé l'époque où ce but semblait devoir être atteint. Vingt jours ont suffi pour la destruction d'un État dont l'existence fatiguait l'Europe depuis trois siècles. La reconnaissance de toutes les nations civilisées sera pour l'armée d'expédition le fruit le plus précieux de ses victoires. »

Le 7, dans la matinée, Hussein remonta à la Kasbah pour rendre visite à son vainqueur. Courtoisement accueilli par M. de Bourmont, qui lui fit rendre les honneurs par une compagnie de grenadiers, il lui parla de son prochain départ; son projet était de se rendre à Malte où, disait-il, l'Angleterre lui avait offert un asile. L'opposition que les Anglais n'avaient cessé de faire à notre expédition ne nous permettait pas d'admettre qu'il allât s'établir dans une colonie aussi voisine de son ancienne résidence et où il aurait pu devenir un instrument entre leurs mains. M. de Bourmont aurait souhaité qu'il se rendît en France, mais il écarta cette idée en avouant qu'il ne pouvait se décider encore à se remettre entre les mains d'un souverain qu'il avait offensé, il est vrai, quoique sans le vouloir. Il pencha un instant pour Livourne, puis se décida pour Naples qu'il avait visitée autrefois. Il demanda à parcourir encore une fois cette Kasbah qui, pendant tant d'années, avait été sa demeure. M. de Bourmont tint à le conduire lui-même et l'invita à désigner les objets qu'il aurait le désir d'emporter.

Le lendemain, le général vint rendre à Hussein sa visite. L'ancien Dey remercia son vain-

queur de sa courtoisie; puis, parlant des circonstances qui avaient amené sa chute : « J'avais toujours été persuadé de la justice de ma cause, dit-il ; mais je reconnais que je m'étais trompé, puisque j'ai été vaincu. Je dois me résigner à la volonté de Dieu. On m'a représenté comme un homme cruel et féroce : que l'on consulte mes sujets, surtout les plus pauvres, et l'on aura la preuve du contraire, car je leur ai fait du bien ; je vous les recommande. Je sais que vous avez perdu un fils ; je vous plains et j'apprécie d'autant plus votre douleur que la fortune de la guerre ne m'a pas non plus épargné : un neveu que j'aimais tendrement m'a été enlevé ; mais nous devons nous soumettre à la volonté de Dieu. C'est à Naples que je dois me retirer. Je pars avec la conviction que le Roi de France ne m'abandonnera pas. Il est généreux, puisqu'il vous a commandé tout ce que vous faites. » Il donna ensuite à M. de Bourmont des renseignements utiles sur la conduite qu'il aurait à tenir pour achever sa conquête, et sur le caractère des principaux chefs algériens.

Au moment de son départ, s'entretenant avec quelques Français, il avoua qu'il avait

fait une grande faute en bravant la colère d'une Puissance telle que la France, mais il y avait été porté par la violence de son caractère et il avait été dégoûté, dit-il, par les intrigues et la servilité des consuls européens, notamment de l'agent français, M. Deval, qu'il regrettait de n'avoir pas fait étrangler.

Le 10, Hussein s'embarqua sur la frégate *la Jeanne-d'Arc*, mise à sa disposition par l'amiral Duperré, avec son harem, son gendre Ibrahim, ses ministres, ses serviteurs ; sa suite se composait de cent dix personnes. Il emportait des sommes montant à environ 400.000 francs, plus une quantité de bijoux, d'or et de diamants qu'il avait retirés de la Kasbah. Après une quarantaine de dix jours à Port-Mahon, il débarqua à Naples le 31 juillet.

Le jour même où l'ancien Dey quittait Alger, on embarqua la plus grande partie de ses janissaires. Le général en chef, après avoir ordonné leur désarmement, avait décidé que les hommes mariés pourraient demeurer provisoirement à Alger, mais que les célibataires seraient transportés immédiatement en Asie Mineure, d'où ils étaient presque tous originaires. On les conduisit, au nombre de 2.500, à Smyrne, après

avoir distribué à chacun d'eux deux mois de solde et cinq piastres d'Espagne pour le voyage. Cette libéralité du vainqueur, à laquelle ils étaient loin de s'attendre, les remplit d'étonnement.

L'un des bâtiments à vapeur, *le Sphinx*, avait été envoyé en France pour annoncer la capitulation d'Alger. La nouvelle en fut transmise de Toulon à Paris par le télégraphe. L'aviso revint le 18 juillet avec les récompenses décernées par le Roi aux chefs de l'armée et de la marine. M. de Bourmont était promu à la dignité de maréchal de France ; l'amiral Duperré était créé pair de France.

Le Sphinx apportait également une lettre de M. de Polignac datée du 15 juillet, dans laquelle, en qualité de ministre intérimaire de la Guerre, il disait : « Sa Majesté a suivi avec un profond intérêt tous les événements de l'importante expédition d'Afrique. Le Roi, non moins satisfait de l'habileté avec laquelle vous l'avez conduite que du glorieux résultat qui l'a couronnée, m'ordonne de vous faire connaître sa haute et entière satisfaction. Sa Majesté vous charge de l'exprimer en son nom aux officiers généraux qui vous ont si bien secondé et aux

troupes que vous avez menées à la victoire. Le Roi avait toute confiance dans la valeur de ses soldats, dans l'habileté des chefs qui les commandent; néanmoins, le succès a dépassé son attente. L'honneur de ses armes, l'illustration de son règne en reçoivent un nouvel éclat. La France y trouve une gloire nouvelle. » En même temps il demandait qu'on signalât au Roi les noms des officiers qui s'étaient montrés dignes de passer au grade supérieur, ou qui avaient mérité la croix de Saint-Louis ou celle de la Légion d'honneur.

M. de Bourmont n'avait pas attendu cette invitation pour rendre justice à ses compagnons d'armes. Au lendemain de son entrée à Alger il avait renouvelé, dans un état général dressé avec la plus grande impartialité, les demandes d'avancement et de décoration qu'à plusieurs reprises déjà il avait adressées à M. de Polignac. Malheureusement, les questions de politique intérieure absorbaient tellement l'attention au moment où ses propositions arrivèrent à Paris qu'il n'y avait encore été donné aucune suite quand le Gouvernement tomba.

Quelque prix qu'il attachât à la haute dignité qui venait de lui être conférée, M. de Bourmont

éprouvait un vif regret de ne pas voir ses officiers recevoir en même temps que lui les faveurs qui leur étaient dues. Quant à M. Duperré, la récompense qui lui était attribuée lui parut insuffisante et il ne dissimula pas son mécontentement. Il s'exagérait l'importance de son rôle. Si la marine avait fait preuve, au moment du débarquement, de beaucoup de vigueur et d'activité, elle s'était trouvée ensuite, par le fait des circonstances, en dehors du mouvement des hostilités. La flotte, comme on l'a vu, n'avait eu qu'un seul matelot atteint par le feu de l'ennemi, alors que, pendant une campagne de trois semaines, l'armée avait compté 415 morts et plus de 2.000 hommes hors de combat ; c'était près du quinzième de ses effectifs. Malgré la différence des services, l'amiral envoyait à Paris, sur l'action de la marine, des rapports qu'on jugeait exagérés. Un des généraux, qui en avait eu connaissance, disait : « Vous verrez qu'il écrira que *la Provence* a jeté l'ancre dans les fossés du Château de l'Empereur. »

XI

HÉSITATIONS DE M. DE POLIGNAC SUR LE SORT FUTUR DE LA RÉGENCE

Alger étant tombé entre nos mains, il s'agissait maintenant de décider ce que nous ferions de la Régence. Malgré le soin avec lequel il s'était appliqué à réserver notre entière liberté d'action, M. de Polignac était encore incertain sur ce point. Dès le 20 avril, il avait écrit au comte de Rayneval, alors ambassadeur à Vienne après avoir exercé pendant plusieurs années, avec la plus grande distinction, la charge de directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères ; il lui demandait, à titre de consultation personnelle et con-

fidentielle, son opinion sur différents systèmes : 1° Nous retirer d'Alger, après avoir obligé par traité le Dey à nous accorder les conditions que nous réclamions depuis longtemps. 2° Enlever à Alger les moyens de défense qui lui avaient permis jusqu'ici de braver l'Europe, raser les forts, emporter les canons, mais laisser le Gouvernement tel qu'il était, en lui imposant les conditions mentionnées ci-dessus. 3° Pour rendre plus assurée l'impuissance des Algériens, combler le port après avoir détruit les fortifications. 4° Reconduire les milices turques en Asie et installer à la place du Dey un prince maure ou arabe avec un gouvernement national. 5° Après avoir supprimé la Régence, faire d'Alger un simple pachalik à la nomination du Sultan. 6° Donner Alger à l'Ordre de Malte. 7° Garder Alger et coloniser la côte ; nous avions quelque raison de penser que la Russie et la Prusse inclinaient vers ce parti. 8° Partager tout le pays entre les Puissances méditerranéennes, de manière que l'Autriche ait Bône, la Sardaigne Stora, la Toscane Djidjelli, Naples Bougie, la France Alger, le Portugal Tenez, l'Angleterre Arzeu, l'Espagne Oran.

M. de Rayneval se sentit embarrassé pour

choisir entre ces différentes combinaisons. Il l'avoua au ministre, en faisant remarquer qu'à Vienne il était privé de la plupart des documents qu'il aurait besoin de consulter pour s'éclairer. Il pensait toutefois que, malgré la jalousie que nos vues pourraient inspirer en Angleterre et même ailleurs, nous étions en mesure de mener l'affaire d'Alger comme nous voudrions ; il y aurait bien des intrigues pour nous embarrasser, mais rien de plus. Il était convaincu que dans l'état présent des choses, en conduisant cette affaire avec habileté, en ne précipitant rien, en intéressant plusieurs Puissances au succès de notre politique, nous parviendrions à un résultat avantageux et honorable à la fois.

Le 26 mai M. de Polignac, dont les décisions n'étaient pas fixées, lut au Conseil une note dans laquelle il examinait les diverses solutions qui pourraient être soumises à la Conférence projetée après la guerre : 1° Garder et coloniser Alger. — La conquête nous en donnerait le droit ; nous en retirerions des avantages, mais la possession de la capitale ne garantirait pas celle du reste du pays, dont les dispositions demeuraient douteuses. D'ailleurs, l'Angleterre

s'inquiétait déjà de l'étendue de nos préparatifs; elle avait rassemblé des vaisseaux sur les côtes de Sardaigne où elle tenait une attitude presque menaçante ; elle regarderait notre établissement en Afrique comme un grave échec pour sa politique. Si l'opinion en France poussait à conserver Alger, en Angleterre elle poussait les ministres aux moyens extrêmes pour nous en empêcher. Le Roi ne craignait pas la guerre, mais il ne voulait pas y exposer ses peuples sans une nécessité absolue. La Russie et la Prusse nous offraient bien leur amitié, mais il était probable qu'elles hésiteraient à s'engager dans une guerre pour soutenir des intérêts qui ne les touchaient pas directement.

2° Partager le littoral entre les Puissances méditerranéennes. — Plan avantageux, mais d'une exécution difficile. L'Angleterre l'accepterait, mais en suscitant des obstacles aux arrangements proposés et en s'efforçant de faire intervenir la Porte pour nous enlever un point stratégique aussi bien fortifié qu'Alger. Présenté à la Conférence, ce système aurait pourtant l'avantage de montrer les intérêts de la France d'accord avec ceux de la plupart des Puissances, et ceux de l'Angleterre contraires aux intérêts

généraux de l'Europe. 3° Former plusieurs États indépendants. — On y trouverait des garanties bien incomplètes et peu durables pour la cause de la civilisation. 4° Rétablir le régime actuel avec des sûretés convenables. — La Régence une fois détruite, ne serait-il pas difficile de lui rendre la force morale nécessaire pour contenir le pays après notre départ et pour le gouverner ? 5° S'entendre avec la Porte et lui remettre le gouvernement du pays. — La Porte serait trop intéressée à cette combinaison pour ne pas se prêter aux arrangements que la France exigerait d'elle. Il serait utile de confier ce projet à l'ambassadeur de Russie qui l'approuverait sans doute. Les événements de la dernière guerre avaient donné à la Russie une prépondérance à Constantinople qui, unie à nos efforts, triompherait facilement des scrupules, des lenteurs et des influences contraires dans le Divan. L'Angleterre n'aurait ainsi aucun motif de plainte, puisque nos arrangements auraient la sanction du Gouvernement ottoman dont elle avait toujours prétendu faire valoir les droits.

Un mois plus tard, le 26 juin, en transmettant à M. de Bourmont les félicitations du Roi

pour la réussite de ses premières opérations, M. de Polignac lui faisait savoir que depuis le succès de nos armes, l'Angleterre s'exprimait à notre égard d'une manière plus amicale et semblait s'appliquer à éviter tout ce qui pourrait rendre ses intentions suspectes. Il ajoutait qu'après avoir étudié attentivement les divers plans qui avaient été suggérés, il s'était arrêté aux résolutions suivantes : 1° Nous traiterions de nos intérêts particuliers avec la Porte ottomane. 2° Quant aux intérêts généraux européens, que nous avions promis de garantir, nous nous bornerions à poser en principe l'abolition de l'esclavage des chrétiens, de la piraterie et des redevances pécuniaires, laissant la discussion des moyens et du mode d'exécution à la Conférence qui devait se réunir à Paris. Nous stipulerions d'abord avec la Porte l'observation de ces trois conditions fondamentales; nous nous engagerions ensuite à remettre Alger et son territoire au Sultan aussitôt qu'il aurait envoyé des troupes régulières assez nombreuses pour en fournir la garnison; nous ne réclamerions pas d'indemnité à la Turquie, dont les ressources étaient bornées, mais en compensation de nos sacrifices, nous

demanderions au Sultan de nous céder une portion du territoire algérien qui s'étendrait depuis le cap Bujaroni jusqu'à la frontière de la Régence de Tunis. Nous nous réserverions un droit d'intervention et de surveillance dans le choix et dans l'administration du Bey de Constantine, dont la province deviendrait contiguë à nos possessions. Quant à nos intérêts commerciaux, nous demanderions seulement à être traités comme la nation la plus favorisée. Notre but ne serait qu'imparfaitement atteint si nous n'obligions pas les Beys de Tunis et de Tripoli à renoncer à l'esclavage et à la course, comme nous en avions pris l'engagement vis-à-vis de l'Europe. M. de Polignac faisait observer en terminant que cette communication était très confidentielle : il était essentiel que les Puissances ne pussent pas pénétrer trop tôt les projets de la France.

Si M. de Polignac persistait dans son irrésolution au sujet de l'emploi qu'on pourrait faire de notre conquête, M. de Bourmont n'en avait aucune. Il regardait comme nécessaire de conserver au moins Alger et la province de Constantine, et il en exposa les motifs avec une grande force d'argumentation dans une lettre

qu'il adressa au ministre le 13 juillet : « Je pense comme vous qu'il était convenable d'écarter des négociations qui doivent fixer le sort de la Régence les Puissances dont l'intervention ne serait justifiée ni par des titres de possession, ni par une coopération efficace dans la conquête. Or, la France n'a point eu d'auxiliaire dans cette expédition, et la Porte est la seule Puissance qui ait des droits à revendiquer. Toutefois sa possession n'existant pas de fait, elle ne devra voir dans nos concessions qu'une preuve de désintéressement. Mais ce désintéressement n'irait-il pas trop loin, et des intérêts précieux ne seraient-ils pas compromis, si Alger cessait d'être occupé par les troupes françaises ? Puisque la France doit avoir des établissements en Afrique, il faut songer avant tout à les mettre à l'abri d'une attaque. Aujourd'hui, et il en sera de même longtemps encore, l'Angleterre peut seule nous inspirer des alarmes. Comme Puissance maritime, elle est formidable. Une place inattaquable par mer serait donc pour nous d'une haute importance. Alger remplit cette condition. Servies par des canonniers français, les batteries de mer rendraient l'attaque du port bien plus périlleuse

que ne le fut celle de 1816. Quant à l'hypothèse d'une attaque par terre, elle semble devoir être écartée. Une armée de 40.000 hommes serait à peine suffisante contre une armée française de 10.000, et tout porte à croire que l'Angleterre serait incapable d'un pareil effort. Il faudrait des travaux longs et dispendieux pour que Bône, comme place forte, pût remplacer Alger. Avant que ces travaux fussent terminés, une guerre avec l'Angleterre pourrait rendre extrêmement critique la situation de notre établissement. Dans le cas où la paix ne serait pas troublée, ce danger n'existerait pas, mais il serait important que l'occupation de quelques points de la côte d'Afrique ne devînt pas un fardeau pour la France. C'est ce qui aurait lieu si elle ne conservait qu'un territoire de peu d'étendue. Je suppose, au reste, que dans aucune hypothèse elle ne renoncerait à la suzeraineté sur Constantine. Abandonner aux Turcs cette ville et son territoire, ce serait renoncer aux avantages que semble promettre le commerce intérieur de l'Afrique. Dans le cas où nous abandonnerions Alger à la Porte, ce ne serait qu'après avoir détruit ses défenses de terre et de mer. Dès lors elle n'aurait pas

pour la Porte plus d'importance qu'un point quelconque du littoral. Je pense que dans la situation où la conquête a placé le Gouvernement français, il donnerait une preuve suffisante de désintéressement en cédant à la Porte la province d'Oran. La France posséderait la province de Constantine, Alger et le territoire environnant... Les revenus du territoire possédé par la France suffiraient dès à présent à l'entretien d'un corps de 10 à 12.000 hommes. Ainsi l'occupation ne serait point onéreuse à la France. On a lieu de croire même que, plus tard, elle serait profitable.

« Quelques considérations d'une autre nature me paraissent pouvoir aussi être invoquées. Les Maures nous ont vu avec confiance prendre possession de la ville. Le départ du Dey et des Turcs leur a paru être le signal de leur affranchissement, et ils n'ont pu dissimuler leur joie. Je les ai invités à former une commission municipale; ils l'ont fait. S'ils devaient retomber sous la domination des Turcs, je regretterais de les avoir compromis. Peut-être aussi trouverions-nous, par la suite, moins disposés à se déclarer pour nous ceux qui, en raison du partage projeté, seraient destinés à devenir sujets du Roi.

« J'ai la conviction que tous ceux qui font partie de l'armée d'expédition partagent l'opinion que je viens d'exprimer et qu'ils attachent le plus grand prix à la possession d'une place qu'il suffit de voir pour reconnaître son importance. »

A l'encontre des hésitations du diplomate, c'était le militaire, dans son bon sens pratique, qui avait raison. Il est vrai que le général en chef n'avait pas, comme le ministre des Affaires étrangères, à prendre en considération l'état présent de l'Europe et les dispositions des Puissances.

M. de Polignac n'était pas le seul à se préoccuper de ce qu'on pourait faire de l'Algérie. La prise de possession de la Régence avait fait éclore une foule de projets et de combinaisons.

Le Gouvernement recevait de nombreux mémoires dont les auteurs croyaient devoir lui apporter leurs conseils. Un des plus intéressants avait pour auteur le comte de Montalembert, pair de France et ministre du Roi à Stockholm, Trois systèmes, disait-il, peuvent être appliqués : 1° L'évacuation d'Alger, après destruction de tous ses moyens de défense. — Ce se-

rait permettre à la piraterie de renaître après quelques années. 2° L'occupation du pays tout entier. — L'Angleterre s'y opposerait certainement et nous serions exposés par suite à une lutte dangereuse. 3° Un système mixte, analogue à celui qu'ont adopté les Anglais dans les Indes, c'est-à-dire l'occupation d'Alger, l'établissement à Constantine et à Tlemcen de deux principautés indigènes qui auraient pour chefs des Beys protégés par le Roi et dont l'administration serait contrôlée par le Gouvernement d'Alger. — M. de Montalembert, qui dans sa jeunesse avait servi aux Indes comme aide de camp du général commandant à Madras, affirmait que c'était moins à son armée qu'à sa politique adroite, et parfois perfide, que la Compagnie des Indes devait ses grands succès. Il conseillait donc d'adopter le système anglais, qui aurait le double avantage d'éviter des complications avec nos voisins et d'assurer notre domination sur l'autre rive de la Méditerranée, tout en garautissant les intérêts de notre commerce. C'était une première esquisse du protectorat qui devait être plus tard heureusement appliqué sur d'autres points.

Sans se laisser influencer par les conseils

qu'il recevait, M. de Polignac persistait dans l'idée de traiter avec la Porte et de lui offrir la plus grande partie de la Régence. Plusieurs Puissances avaient félicité la France de sa victoire et semblaient désirer qu'elle gardât la possession du pays conquis par ses armes. D'autres, et parmi elles l'Angleterre, paraissaient animées de dispositions différentes. La nouvelle de notre entrée à Alger avait tout d'abord amené, dans les classes influentes de la population de Londres, la manifestation de sentiments dépourvus de jalousie et d'aigreur; on envisageait notre succès comme un triomphe pour le christianisme et la civilisation; mais plus tard l'opinion pouvait se retourner. C'est pourquoi, tout en se rendant compte de l'avantage que nous aurions à conserver la Régence entière, M. de Polignac ne se dissimulait pas que cette annexion exciterait au plus haut point la jalousie des puissances maritimes, et notamment de l'Espagne; de plus, elle entraînerait pour la France l'emploi de forces nombreuses et de grandes dépenses.

Porté par ces considérations, le 17 juillet, le ministre écrivait au comte Guilleminot que le sort des armes ayant maintenant prononcé,

l'ancienne amitié de la France pour la Porte ottomane l'engageait à lui faire partager les fruits de sa victoire. Il avait d'abord pensé à traiter cette question avec Taher-pacha ; mais comme ce personnage n'était pas muni de pouvoirs suffisants et qu'il avait précipitamment quitté Toulon, il avait résolu de s'adresser directement au Sultan. L'ambassadeur était chargé de lui offrir Alger et ses dépendances, à la condition expresse qu'il admettrait en principe l'interdiction absolue de l'esclavage des chrétiens en Barbarie, la suppression définitive de la piraterie et l'abolition complète de toute espèce de tribut de la part des Puissances chrétiennes, de toutes les redevances et présents que les consuls payaient jusqu'à ce jour dans la Régence d'Alger. La Porte s'engagerait à prendre, pour atteindre ce triple but, les moyens qui lui seraient indiqués par une Conférence formée à Paris des représentants des grandes Puissances et de ceux des États riverains de la Méditerranée ; un envoyé turc aurait la faculté d'y prendre part et de faire entendre ses observations. La milice turque serait reconduite en Asie Mineure ; la Porte la remplacerait par des troupes régulières et sol-

dées qui seraient renouvelées tous les sept ans. Les fortifications d'Alger seraient démolies. La flotte algérienne serait supprimée. Le Pacha, désigné par la Porte, serait changé tous les cinq ans, comme il était d'usage pour les autres provinces de l'Empire ; il pourrait être destitué avant ce terme en cas de plainte des Puissances chrétiennes.

La France avait droit à des compensations pour les nombreux sacrifices que lui avait imposés la guerre. Elle ne demandait pas d'indemnité pécuniaire à la Turquie; elle se contenterait de stipuler, pour tout dédommagement, un léger accroissement du territoire dont elle était souveraine depuis plusieurs siècles ; cette acquisition comprendrait notamment la ville de Bône, voisine de nos Concessions, afin de les préserver désormais des dévastations dont elles avaient été si souvent victimes. Elle se réservait aussi le droit de s'opposer à la nomination d'un gouverneur hostile à la tête du district de Constantine, limitrophe de nos possessions. Elle ne réclamait aucun privilège commercial et se contentait du droit de la nation la plus favorisée. Le Sultan, en se substituant au Dey, se chargerait du règlement des

dettes dont celui-ci était tenu vis-à-vis des particuliers.

M. de Polignac avait donné connaissance de ce projet de traité à la Russie, en faisant ressortir la justice et la modération de nos demandes ; il la priait de les appuyer de son crédit à Constantinople.

Le comte Guilleminot répondit au ministre des Affaires étrangères que proposer à la Porte la discussion d'un traité, c'était lui reconnaître des droits qu'elle n'avait pas en réalité. Il s'était donc borné à lui adresser un mémorandum confidentiel indiquant en substance les clauses contenues dans le traité, en observant qu'avant de discuter avec elle, il importait de savoir avant tout si elle était réellement décidée à traiter; le Roi vainqueur pouvait disposer à son gré du sort de la Régence; l'Europe lui en reconnaissait généralement le droit, mais ce n'était qu'après avoir pesé tous les intérêts qu'il prendrait un parti définitif; il dépendait de la Porte de faire tourner ses dispositions en sa faveur.

Cette dépêche, datée du 10 août, ne parvint pas à son destinataire; au moment où elle était écrite, le gouvernement de la Restauration était déjà renversé.

En Angleterre, où l'on s'obstinait à nous accuser de visées beaucoup plus ambitieuses, l'entrée de nos troupes à Alger avait surexcité les esprits. M. de Polignac avait prévenu M. de Bourmont que nos relations avec le Gouvernement britannique étaient devenues moins amicales. Lord Stuart avait demandé, sur un ton presque menaçant, que le Gouvernement français s'engageât à ne pas former d'établissement sur la côte d'Afrique. En vue de calmer cette irritation, M. de Laval avait été chargé de donner lecture à Lord Aberdeen d'une note annonçant que M. de Bourmont, après avoir pris possession d'Alger, avait rétabli les consuls européens dans leurs attributions et rouvert les relations commerciales interrompues depuis plusieurs mois entre cette ville et les pays étrangers.

Le 25 juillet, au moment où l'ambassadeur de France quittait Londres pour prendre un congé, Lord Aberdeen lui dit : « Jamais, ni sous la République, ni sous l'Empire, la France n'a donné à l'Angleterre des sujets de plainte aussi graves. » A ce langage si peu justifié, le duc de Laval répondit : « J'ignore, milord, ce que vous pouvez espérer de la générosité de la

France ; mais ce que je sais, c'est que vous n'obtiendrez jamais rien d'elle par la menace. » L'ambassadeur connaissait les dispositions du Roi et de M. de Polignac qui, justement fiers du succès d'une expédition aussi bien préparée que bien conduite, étaient résolus à ne pas s'incliner devant le mécontentement du Cabinet de Londres.

XII

ORGANISATION D'ALGER. EXCURSION A BLIDAH

Dès le 6 juillet, M. de Bourmont avait institué une commission de gouvernement chargée, sous son autorité immédiate, de pourvoir provisoirement aux exigences du service et d'étudier un projet d'organisation pour la ville et le territoire d'Alger. Il s'agissait d'établir une administration régulière. On ne pouvait compter sur les Turcs, qui, depuis plusieurs siècles, avaient concentré entre leurs mains tous les services gouvernementaux, mais qui nous étaient irréductiblement hostiles et allaient être expulsés. On ne pouvait non plus songer aux Arabes, avec lesquels on n'avait pas encore noué de re-

lations et qui d'ailleurs n'habitaient pas la ville. Restaient les Maures. Classe marchande, ils étaient dépourvus de prestige; dans la société musulmane, alors si peu connue, l'élément guerrier et l'élément religieux jouissaient seuls d'une considération véritable; toutefois, comme ils semblaient avoir une culture un peu supérieure à celle des autres habitants, c'est sur eux que M. de Bourmont résolut de s'appuyer, dans l'espoir que la faveur dont ils seraient l'objet les rattacherait à la cause de la France et que leur exemple serait suivi. Il leur confia donc l'administration de la capitale en formant au comité municipal composé des chefs des corporations les plus importantes.

M. d'Aubignosc fut nommé lieutenant de police. Il établit un bureau de douane autorisé à percevoir un droit modéré de cinq pour cent à l'entrée et de deux et demi pour cent à la sortie sur les marchandises; mais pendant la durée de l'occupation, la France remplaçant le gouvernement local, les marchandises françaises, importées sur bâtiments français, ne devaient être assujetties à aucun droit.

Une décision du 28 juillet institua un bureau sanitaire chargé d'appliquer les règles adoptées

en France, afin de protéger le commerce et d'éviter, dans la mesure du possible, les quarantaines aux navires en provenance d'Alger. M. Alexandre Deval, fils de l'ancien consul général, fut chargé du consulat d'Alger, auquel il avait déjà appartenu. Sa désignation fut notifiée aux consuls étrangers afin qu'ils eussent à s'adresser dorénavant à lui pour les affaires concernant leurs nationaux.

Après s'être occupé de la capitale, on chercha à régler les rapports avec les tribus. L'ignorance où l'on était alors du mélange des races qui peuplaient la Régence rendait cette question particulièrement délicate. Il était essentiel de se rendre compte tout d'abord des dispositions des principaux chefs qui avaient servi Hussein, les Beys de Constantine, d'Oran et de Titteri. Le premier, qui avait fait halte pendant quelques jours dans le voisinage d'Alger, était rentré dans sa résidence après avoir été pillé en route par des tribus hostiles. Le Bey d'Oran, vieux et fatigué, n'inspirait aucune crainte. Celui de Titteri était Mustapha bou Mezrag, le dernier commandant en chef de l'armée algérienne. De Médéah où il s'était retiré, il envoya auprès de M. de Bourmont son jeune fils pour décla-

rer qu'il acceptait les faits accomplis; il promettait de verser à la France les mêmes contributions qu'il payait autrefois au Dey et de se soumettre dorénavant aux ordres qui lui seraient donnés au nom du Roi, dont il se reconnaissait le vassal. On remit à ce jeune homme un sauf-conduit pour son père qui vint recevoir à Alger, le 15 juillet, une nouvelle investiture et conserva son beylick.

Avant de regagner sa résidence, le Bey de Titteri avait engagé M. de Bourmont à parcourir la région voisine d'Alger. Depuis la prise de cette ville, pas un coup de fusil n'avait été tiré. De nombreux cheicks étaient venus apporter leurs hommages. Les indigènes envoyaient des approvisionnements dans la capitale et semblaient satisfaits d'être enfin délivrés de l'oppression des Turcs. Les habitants de Blidah, inquiétés par les Kabyles de la montagne, avaient député au quartier général des émissaires pour faire appel à notre protection. Le général en chef jugea le moment favorable pour entreprendre une excursion qui lui permettrait de se rendre compte de l'intérieur du pays, de tâter les dispositions des populations et de montrer tout ensemble qu'il n'était pas

enfermé dans les murs d'Alger; il était curieux aussi d'étudier les ressources que le sol de ces régions pouvait offrir pour la colonisation militaire dont il était partisan. Quelques Maures appartenant au Comité municipal cherchèrent à le dissuader de s'éloigner, en lui révélant que son projet avait suscité une certaine émotion parmi les indigènes; il persista dans son dessein, dont l'abandon au dernier moment aurait pu être interprété comme un aveu de faiblesse, et le 23 juillet, accompagné par un nombreux état-major et par la plupart des officiers étrangers, il se mit en route avec un détachement commandé par le général Hurel. Il fut bien accueilli à Blidah; une députation vint au-devant de lui jusqu'à une lieue et demie de la ville. Quelques habitants lui firent prévoir une attaque pour le jour suivant, mais il se refusa à y croire. Le lendemain matin cependant, au retour d'une excursion qu'il avait faite dans les environs, son escorte essuya des coups de fusil de la part des Kabyles de l'Atlas. Vers le commencement de l'après-midi, le quartier général fut attaqué; le chef de bataillon de Trélan, premier aide de camp de M. de Bourmont, fut frappé mortellement d'une balle dans

le ventre au moment où il allait voir ce qui se passait. Le général Hurel, campé hors de la ville, se hâta d'envoyer au-devant de son chef des renforts avec lesquels il reprit immédiatement le chemin d'Alger. Le long de la route qu'il avait parcourue tranquillement la veille, il fut harcelé toute la journée par les Kabyles auxquels s'étaient joints de nombreux Arabes du voisinage. Après des engagements répétés, la petite troupe réussit, non sans peine, à repousser ses agresseurs. La lutte fut un moment si vive que le général en chef lui-même dut mettre l'épée à la main pour dégager le général Desprez, qui s'était trop avancé et faillit être pris. Le soir, les attaques cessèrent. Au bivouac de Bir Touta, où l'on s'était arrêté pour passer la nuit, M. de Bourmont reçut le bâton de Maréchal apporté par un officier de cavalerie, M. de Bois le Comte, que M. de Polignac avait chargé de cette mission.

M. de Bourmont rentrait à Alger dans l'intention de retourner à Blidah avec 3.000 hommes pour châtier les tribus qui l'avaient traîtreusement attaqué. Il comprenait maintenant qu'il ne fallait pas s'abandonner à nos idées françaises d'humanité mais, tout au moins au début,

s'en tenir aux traditions du passé et gouverner avec vigueur ; le contraire ne serait pas compris des populations. Le projet du commandant en chef était d'autant plus justifié que sa retraite hâtive, interprétée par les Arabes comme un échec, avait en même temps rendu courage aux Turcs mariés qu'on avait laissés dans la ville ; ils nouaient avec les tribus du dehors des intelligences favorisées, disait-on, par le consul d'Angleterre, et leur faisaient passer des armes et des munitions. Empêché par d'autres soins d'entreprendre immédiatement cette nouvelle expédition, le maréchal décida du moins de faire embarquer de suite pour l'Asie Mineure les Turcs qu'il avait provisoirement consenti à garder à Alger. Parmi eux se trouvait l'ancien ministre des Finances du Dey. M. Saint-John, dont il était l'ami et qui avait conçu le dessein de le faire élire à la place d'Hussein, vint trouver notre consul pour plaider chaudement en sa faveur et demander au moins la permission de le faire embarquer sur un brick anglais. M. de Bourmont s'y refusa et maintint sa décision de le faire partir pour Smyrne avec les autres. M. Saint-John ne cacha pas son dépit et déclara que notre conduite à l'égard des Turcs

était injuste; eux seuls étaient capables de gouverner la Régence; à leur défaut, la France serait obligée d'entretenir une garnison de 10.000 hommes, ce qui serait en opposition avec les vues de l'Angleterre.

Dans une pensée d'humanité, M. de Bourmont avait consenti à laisser à Alger les vieillards et les infirmes. De nombreux musulmans s'embarquaient de leur plein gré pour Tunis, Alexandrie ou le Maroc, afin de fuir le contact des infidèles. C'était autant d'adversaires qui s'éloignaient.

XIII

IMPRESSION CAUSÉE A PARIS PAR LA PRISE D'ALGER. TRAITÉS AVEC TUNIS ET TRIPOLI

La nouvelle de la prise d'Alger avait causé au Roi la joie la plus vive. Lorsque M. d'Haussez se présenta aux Tuileries pour la lui annoncer, Charles X lui dit : « Je vois à votre air, Monsieur, qu'Alger est pris : un jour comme celui-ci, on s'embrasse. » Et le Roi lui tendit les bras. Malheureusement ces sentiments n'étaient guère partagés par la population, à Paris surtout. D'une part, on ne se rendait pas exactement compte de l'importance de la conquête que la France venait de faire; d'autre part l'opinion, tout entière absorbée par les luttes inté-

rieures et les projets de coup d'État attribués au ministère, était incapable de porter ses regards au delà des frontières. Le parti libéral en particulier, très hostile à M. de Polignac, s'efforçait de diminuer l'éclat du magnifique succès remporté par notre armée. Tandis qu'en Europe on admirait et on jalousait notre victoire, à Paris on y demeurait presque insensible; la prise d'Alger, plusieurs fois tentée inutilement par d'autres Puissances, la destruction définitive de la piraterie qui depuis des siècles infestait la Méditerranée, laissaient indifférente l'opinion distraite et aveuglée. Aussi lorsque le Roi se rendit le 14 juillet à Notre-Dame, où un *Te Deum* devait être chanté, il ne recueillit nulle part sur son passage les signes de la satisfaction à laquelle il était en droit de s'attendre.

Après l'occupation d'Alger, une certaine lassitude s'était manifestée dans l'armée. Le but paraissait atteint; l'inaction semblait pénible au lendemain d'une campagne si active; la chaleur croissante, les maladies qui s'en étaient suivies, l'incertitude de l'avenir, l'absence de récompenses sur lesquelles on avait compté, avaient amené un assez vif découragement chez

un bon nombre d'officiers, qui demandaient à rentrer en France. Désireux de leur donner satisfaction et ne jugeant plus nécessaires des effectifs aussi considérables, le maréchal avait proposé de rapatrier au commencement d'août plusieurs régiments.

Au retour de son expédition à Blidah cependant, frappé de l'excitation croissante qui se manifestait parmi les indigènes, M. de Bourmont résolut de prendre des mesures pour en arrêter les progrès. Il envoya son fils Louis auprès du Bey d'Oran pour l'inviter à reconnaître la souveraineté du Roi. De même que le Bey de Titteri, ce dernier fit répondre qu'il y était disposé, mais qu'une partie de son Divan y était contraire et l'avait abandonné pour se joindre aux Arabes; dans ces circonstances, il demandait notre appui, et ses envoyés nous conseillaient de venir mouiller dans la baie de Mers el Kébir. Trois bricks partirent immédiatement et allèrent jeter l'ancre devant le fort qui commandait le port et la ville. Louis de Bourmont débarqua avec une centaine d'hommes, entra dans le fort à l'improviste et promit aux Turcs qu'il ne leur serait fait aucun mal s'ils n'opposaient pas de résistance. Le lendemain,

deux Turcs vinrent déclarer à Louis de Bourmont que le Bey se soumettait à l'autorité de la France.

Quelques jours auparavant, à la suite d'instructions envoyées par M. de Polignac, l'amiral de Rosamel avait reçu l'ordre de se porter devant Tunis et Tripoli, accompagné d'un diplomate, M. Polydore de la Rochefoucauld, pour obtenir de ces deux Régences : 1° Le redressement des torts qu'elles avaient eus envers la France; 2° L'engagement de ne jamais avoir un nombre de bâtiments de guerre supérieur à celui qu'elles possédaient à ce moment, suivant un procès-verbal qui serait signé par M. de Rosamel; 3° De ne jamais faire la guerre à des Puissances chrétiennes, à moins que celles-ci ne fussent en guerre avec la Porte : 4° De ne permettre en aucun cas la course contre des nations chrétiennes, et de ne plus faire d'esclaves chrétiens; 5° Dans le cas où un bâtiment viendrait à périr sur les côtes d'une des deux Régences, le Bey de Tunis et celui de Tripoli s'engageraient à protéger la vie et la liberté des équipages naufragés. L'amiral revint à Alger avec les traités signés.

En cours de route il avait débarqué à Bône,

le 2 août, une brigade, renforcée d'une batterie d'artillerie, commandée par le général de Damrémont. M. de Bourmont espérait que l'occupation de cette ville déciderait le Bey de Constantine à se soumettre et à traiter aux mêmes conditions que celui de Titteri. Les habitants, qui craignaient d'être pillés par les Kabyles du voisinage, avaient fait à nos troupes un excellent accueil. On apprit par eux que les tribus se préparaient à une attaque prochaine. Le général de Damrémont s'empressa de faire élever des redoutes du côté de la terre et de mettre la ville en état de défense.

XIV

LA RÉVOLUTION DE JUILLET. ÉPILOGUE

Pendant que l'armée d'Afrique se préparait ainsi à assurer et à développer sa conquête, la Révolution s'était accomplie à Paris. Le 10 août, un bâtiment de commerce entré dans le port d'Alger en apporta la nouvelle. La veille même de ce jour, le maréchal avait fait partir pour la France son fils aîné, avec la mission de présenter au Roi les soixante-douze étendards pris à l'ennemi. A son arrivée, Louis de Bourmont trouva le Gouvernement renversé. Il s'adressa au nouveau ministre de la Guerre, qui lui fit donner l'ordre de porter *la nuit* aux Invalides les glorieux trophées qui lui avaient été confiés.

Ce ministre était le général Gérard. Dès son installation, à la date du 2 août, il écrivit au maréchal : « Le Ministère dont vous vous êtes détaché pour prendre le commandement de l'armée d'Afrique, en conseillant au Roi des actes empreints, au même degré, d'illégalité et d'imprudence, vient d'amener, dans la situation de la France, une révolution aussi complète qu'inattendue... M. le duc d'Orléans a accepté le titre et les fonctions de Lieutenant général du Royaume, et Son Altesse Royale a été proclamée en cette qualité. Le Prince a arboré, ainsi que tous les militaires et les citoyens, la cocarde nationale, et le drapeau tricolore flotte sur tous les établissements publics... Dans cet état de choses, dont j'ai cru devoir vous tracer un tableau succinct, vous avez, Monsieur le Maréchal, à seconder, en ce qui vous concerne, le vœu général de la France ainsi que les vues du Prince qui s'est chargé de veiller aux destinées du Royaume, et à prendre les mesures convenables pour garantir de toute atteinte les graves intérêts qui vous sont confiés. Informez l'armée de ce qui s'est passé. Faites prendre aux troupes la cocarde tricolore. Continuez, de concert avec la marine, les opérations militaires et maritimes

commencées ou projetées. Maintenez la population du pays dans l'obéissance et le respect dû aux armes françaises.

« Tout annonce que les relations amicales de la France avec les Puissances étrangères ne seront point troublées... Veillez néanmoins avec soin sur la conduite des agents étrangers et montrez-vous prêt à faire respecter de tous la position que l'armée française occupe. Dans le même but suspendez, jusqu'à nouvel ordre, l'exécution de ceux que vous pourriez avoir reçus pour la rentrée en France d'une portion des troupes sous votre commandement.

« ... La position particulière que vous avez choisie, le succès de l'entreprise qui vous a été confiée, l'absence de votre nom au bas des actes qui ont été l'objet de la réprobation universelle, séparent votre cause de celle des Ministres auxquels vous avez été associé. Mais vous devez sentir qu'une immense responsabilité, une responsabilité toute spéciale, pèserait sur vous si vous permettiez que la moindre hésitation, la moindre dissidence, se manifestât parmi les militaires sous vos ordres et pût tendre à compromettre les résultats que la France a le droit d'attendre de l'expédition que vous avez dirigée. »

Dans cette dépêche, le général Gérard semblait s'être appliqué à détacher M. de Bourmont du Gouvernement déchu; toutefois il connaissait trop son dévouement à la branche aînée des Bourbons pour croire sincèrement qu'il se rallierait au nouveau Gouvernement; il ne pouvait oublier d'ailleurs que c'était sous son propre commandement qu'en 1815 M. de Bourmont avait quitté son corps pour aller rejoindre Louis XVIII à Gand. Avant même que cette lettre eût eu le temps de parvenir au maréchal, une décision, en date du 7 août, désignait le lieutenant général comte Clauzel pour le remplacer dans le commandement de l'armée d'Afrique.

La chute de Charles X avait été pour M. de Bourmont un coup très douloureux. La pensée lui vint de rechercher s'il serait temps encore de se porter au secours de la Monarchie en rentrant immédiatement en France avec son armée. Il écrivit à l'amiral Duperré pour le prier de venir conférer avec lui. L'amiral s'abstint de répondre. Le maréchal réunit néanmoins ses officiers généraux et leur exposa un plan consistant à gagner les côtes de Provence avec 12.000 hommes et à y rallier la division de réserve pour marcher

tout d'abord sur Lyon. Ce projet fut bien accueilli par les généraux et l'on décida d'en donner connaissance à l'amiral. Au général Desprez, qui se rendit auprès de lui, celui-ci déclara que les nombreux navires qu'il avait dû détacher à Bône et à Oran ne lui permettaient pas d'assurer le transport de l'armée et que, d'ailleurs, il avait déjà envoyé son adhésion au Gouvernement provisoire. Dans ces conditions, toute résistance devenait impossible. M. de Bourmont prit, dès ce moment, la résolution d'abandonner son commandement, mais dans l'intérêt du pays, il jugea de son devoir de le garder jusqu'à l'arrivée de son successeur qu'il appelait de tous ses vœux.

La dépêche du général Gérard, bien qu'elle manifestât l'espoir du maintien des relations amicales avec les Puissances, laissait entrevoir des appréhensions. On se demandait si, à la suite des événements qui s'étaient produits à Paris, la paix générale ne serait pas rompue. M. de Bourmont et M. Duperré furent d'accord pour penser que dans le trouble où la Révolution avait jeté l'Europe, il importait de rassembler nos forces militaires. Le 15 août, le maréchal annonça à Paris qu'il s'était déterminé à

rappeler les corps détachés à Bône et à Oran, dans la crainte que des hostilités commencées par l'escadre anglaise de la Méditerranée ne rendissent leur situation extrêmement critique ; ces corps d'ailleurs ne pouvaient être ravitaillés que par Alger, et les vents d'équinoxe allaient rendre la navigation plus dangereuse.

Les troupes envoyées à Oran n'avaient même pas eu le temps de débarquer. Le colonel Goutefrey, qui les commandait, avait engagé le Bey à conserver le pouvoir, mais celui-ci avait résolu de résigner ses fonctions et de se retirer en Asie Mineure. Pendant que les pourparlers se poursuivaient, un bateau à vapeur apporta, le 15, au colonel Goutefrey l'ordre de revenir à Alger, après avoir fait sauter les remparts des forts du côté de la mer.

Depuis le 7 août, le corps d'occupation de Bône avait eu à subir de la part des Kabyles plusieurs violents assauts. Le général de Damrémont les avait repoussés avec autant de vigueur que de succès, mais le 20 il avait dû abandonner la ville, conformément aux instructions du maréchal, et regagner la capitale avec sa brigade, après avoir lutté jusqu'au dernier

moment contre des adversaires qui espéraient l'anéantir. Quelques jours plus tard notre consul général à Tunis, M. de Lesseps, écrivait que l'évacuation de Bône avait produit sur tous les Arabes, non seulement d'Algérie, mais aussi de la Régence voisine, le plus fâcheux effet; le Bey de Constantine ne dissimulait plus son fanatisme et proclamait qu'il ferait aux Français une guerre à outrance. Quant au Bey de Titteri, dont l'attitude paraissait depuis quelque temps équivoque, M. de Bourmont lui avait écrit pour l'inviter à venir à Alger. Le Bey avait répondu par une déclaration de guerre, motivée principalement par l'expulsion des Turcs. Deux cent mille hommes, disait-il, allaient marcher sous ses ordres. « Ses attaques seront peu redoutables, mandait M. de Bourmont, et l'armée les attend avec une confiance qui ne s'est jamais démentie. Le plus grand inconvénient de cette levée de boucliers serait d'arrêter l'arrivée des bestiaux nécessaires à l'approvisionnement de l'armée qui, depuis quelques jours, venaient en grand nombre. »

Ainsi le maréchal ne croyait pas que les hostilités dussent prendre un développement considérable. A la suite de l'abandon de Bône et

d'Oran, il avait proposé au ministre de la Guerre la réduction du corps expéditionnaire; il faisait observer que les pluies d'automne allaient rendre les campements malsains et qu'Alger n'offrait aucune ressource pour le casernement des troupes. Pour aider l'armée à maintenir l'ordre dans le pays, il eut l'idée de créer un corps d'éclaireurs indigènes, pris principalement dans la tribu des Zaouaouas, qui devint l'origine des Zouaves.

Le 16 août, M. de Bourmont fit savoir à l'armée que le Roi et le Dauphin avaient renoncé à leurs droits à la couronne en faveur du duc de Bordeaux et publia le texte de l'acte qui reconnaissait le duc d'Orléans comme lieutenant général du Royaume : « Conformément aux ordres de Monseigneur le Lieutenant général du Royaume, disait cette proclamation,...demain, à huit heures du matin, on arborera le pavillon tricolore... Les troupes cesseront de porter la cocarde blanche. La cocarde tricolore la remplacera lorsqu'on en aura reçu une quantité suffisante pour que toutes les troupes puissent la prendre à la fois. »

Le 17, le drapeau fleurdelysé qui flottait sur le Kasbah fut amené et remplacé par le drapeau

tricolore. Le maréchal annonça à Paris que les armées de terre et de mer avaient pris ce jour-là la nouvelle cocarde. On apprit le lendemain que le duc d'Orléans avait été proclamé Roi des Français. Malgré sa répugnance à servir sous le Prince qui prenait la place de Charles X, M. de Bourmont se résigna à continuer ses fonctions jusqu'à l'arrivée d'un nouveau général en chef. Il savait que les nouvelles de France avaient accru l'agitation et rendu courage aux Arabes; il ne se croyait pas en droit d'abandonner l'armée dans une situation qui devenait de jour en jour plus délicate.

Dès le 11 août, le général Clauzel avait été invité à partir sans délai pour Alger. Une des principales préoccupations du Gouvernement provisoire était à ce moment d'assurer sa reconnaissance par les troupes d'Afrique. Le général Gérard avait cru devoir insister sur ce point dans les instructions qu'il avait rédigées pour le nouveau commandant en chef. « Vous pouvez donner la plus complète assurance, disait-il, qu'une adhésion unanime s'est manifestée de toutes parts, que tous les corps de l'armée se sont ralliés favorablement à la cause nationale, que la *retraite volontaire* du Roi et de

toute sa famille ne laisse subsister ni prétexte ni moyen d'opposition... Dès votre arrivée à Alger, votre premier soin sera de faire les dispositions convenables pour que l'armée, dont le commandement général vous est confié, manifeste son adhésion au vœu général de la France et sa soumission au gouvernement du Roi... Il vous sera aisé de faire sentir aux officiers généraux et autres, et aux militaires de tous grades, combien il importe à la gloire des armes françaises et aux intérêts du Royaume que tous se rallient sans hésitation et sans réserve à la cause nationale. La conservation de la glorieuse conquête faite par l'armée d'Afrique, l'honneur et la sûreté même de cette armée, dépendent de l'attitude qu'elle prendra en cette circonstance, et si, contre toute attente, il était possible qu'il se manifestât la moindre dissidence, ceux qui auraient montré ou qui fomenteraient des sentiments aussi peu français auraient encouru la plus grave responsabilité... Quant aux opérations militaires qu'il y aurait encore à faire, soit pour atteindre le but indiqué dans les instructions qui ont été données au général en chef, soit pour la sûreté de l'armée, M. le général Clauzel prendra près du général en chef, s'il

est encore à Alger, ou près de l'officier général auquel il aurait remis le commandement, les renseignements nécessaires pour servir de base aux ordres qu'il serait dans le cas de donner. » Cette dernière phrase démontrait combien le nouveau Gouvernement, malgré les avances qu'il avait feint de lui faire au premier moment, comptait peu sur l'adhésion de M. de Bourmont.

Le 2 septembre, *l'Algésiras* entrait dans le port d'Alger, portant à son bord le général Clauzel. Le lendemain, M. de Bourmont quittait l'Algérie, après avoir adressé un dernier ordre du jour aux troupes qu'il avait conduites à la victoire. Il aurait désiré s'embarquer sur un bâtiment de guerre, mais l'amiral Duperré, qui ne l'avait jamais aimé, refusa ce dernier honneur au vainqueur d'Alger. Il fut obligé de noliser à ses frais un petit brick de commerce autrichien qui se trouvait dans le port. Deux matelots suffirent pour porter à bord les caisses du maréchal, que certains journaux avaient accusé de s'être approprié les trésors du Dey ; pour détruire cette calomnie, il exigea qu'elles fussent ouvertes et visitées à la douane avant d'être embarquées. Le seul trésor qu'il emportât, c'était

le cœur de son fils, enfermé dans une cassette d'argent.

M. de Bourmont gagna d'abord Palma, puis Gibraltar, où il s'embarqua pour l'Angleterre. Il tenait à aller à Édimbourg, pour rendre compte à Charles X de la campagne qu'il avait accomplie par son ordre et le remercier de son bâton de maréchal. En traversant Londres, il crut devoir faire une visite à Lord Wellington. Comme il s'étonnait que l'Angleterre eût reconnu si promptement le gouvernement issu de la révolution de Juillet : « Monsieur le Maréchal, répliqua vivement le duc, vous aviez pris Alger malgré l'Angleterre. » Il ajouta qu'en adoptant une attitude si contraire aux intérêts britanniques, Charles X ne pouvait compter sur aucune bienveillance de la part du Cabinet de Londres, et qu'il avait justifié d'avance les mesures prises à son détriment.

En 1832, M. de Bourmont alla rejoindre la duchesse de Berry en Vendée, quoique les chances ne lui parussent pas favorables ; il ne se décida à quitter la France qu'après l'arrestation de cette Princesse. Appelé en Portugal par Dom Miguel, il essaya de lui prêter son appui, mais, ne pouvant faire prévaloir ses vues,

il se retira dans les États pontificaux, près de Viterbe. L'amnistie de 1840 lui ayant enfin permis de rentrer en France, il débarqua à Marseille, où sa voiture fut criblée de pierres par cette même population qui l'avait acclamé dix ans auparavant. Il vint se fixer en Anjou, dans sa terre natale de Bourmont que sa vie agitée et errante lui avait si rarement permis d'habiter, et il y mourut peu d'années après. Comme il n'avait pas prêté le serment au Roi et à la Charte prescrit par une loi du 31 août 1830, il avait été déclaré démissionnaire en avril 1832 et rayé du tableau des Maréchaux de France. Le nouveau gouvernement n'avait pas craint d'infliger cette dernière humiliation au vainqueur de l'Algérie où ses troupes devaient s'illustrer à leur tour.

Le départ de M. de Bourmont avait été pour l'armée expéditionnaire une cause sérieuse d'affaiblissement. L'expérience qu'il venait d'acquérir de la guerre africaine, le respect que son nom inspirait aux Arabes, étaient autant d'avantages perdus pour la France. La Révolution de 1830 surtout portait un coup des plus graves à notre considération en Algérie. Elle fournissait à nos adversaires une arme qu'il leur était

facile d'employer pour discréditer la France auprès des Arabes et dont ils s'empressèrent en effet de tirer parti. Evidemment la seule prise d'Alger n'aurait pas suffi pour imposer d'un coup notre domination sur toute la Régence; mais il est certain d'autre part que la résistance des tribus fut encouragée par la pensée que les troubles intérieurs de la France auraient pour conséquence d'amoindrir sa force. Le désarroi qui suivit les événements de Juillet ne pouvait leur échapper. Le chef qui remplaçait le maréchal de Bourmont à la tête de notre armée n'avait plus, comme lui, le prestige de la victoire. Les circonstances semblaient donc aux Beys favorables pour chercher une revanche que le maintien de l'ancien gouvernement aurait certainement rendue beaucoup plus difficile.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

3426. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.